

DOCUMENT DE REFERENCE 2008

GROUPE OPEN



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2009 sous le numéro D.09-0332, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Créée en 1989 et cotée depuis 1998, GROUPE OPEN a vécu en 2008 un véritable tournant de son histoire. Aujourd'hui entièrement centrée vers les services informatiques, elle a intégré le top 10 des SSII françaises, avec l'acquisition en fin d'année de SYLIS. Portée par la culture d'excellence de ses collaborateurs et la qualité de ses offres, GROUPE OPEN entend consolider sa place parmi l'élite des sociétés informatiques.

SOMMAIRE

L'année 2008 en chiffres.....	2
GROUPE OPEN aujourd'hui.....	3
GROUPE OPEN, l'histoire en marche.....	5
Message des Présidents - « Une nouveau visage ».....	6
GROUPE OPEN en bourse.....	8
L'activité.....	10
Ressources Humaines.....	15
Développement Durable.....	17
Rapport Financier.....	18

L'ANNEE 2008 EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires (OPEN IT est consolidée à compter du 1^{er} février 2007, SYLIS depuis le 1^{er} octobre 2008)

2008: 227 M€

2007 (hors TEAMLOG UK): 183 M€

Chiffre d'affaires proforma 2008 : 330 M€

Effectif

2008 : 4 046 personnes

2007 : 2 446 personnes

Résultat opérationnel courant

2008 : 8,9 M€

2007 : 13,7 M€

GROUPE OPEN AUJOURD'HUI

Créée en 1989 et cotée depuis 1998 sur Euronext Paris, GROUPE OPEN est une Société de Services Informatiques de premier plan en France qui a connu une croissance continue depuis de nombreuses années. En 2008, elle a vécu une phase essentielle de son développement en devenant une des dix premières SSII françaises.

GROUPE OPEN a 20 ans

Depuis 20 ans, GROUPE OPEN s'est développée continuellement pour devenir un acteur de référence sur les deux segments de marché sur lesquels la société était présente : la Distribution à Valeur Ajoutée (LOGIX) et les Services Informatiques. Les deux activités concouraient à l'équilibre économique de l'entreprise : tandis que la première activité lui assurait une croissance importante et régulière, la seconde lui permettait d'afficher une rentabilité normative significative.

A la fin de l'année 2007, forte d'une levée de fonds de 70 M€ GROUPE OPEN a entamé une réflexion afin d'aborder un nouveau cycle de croissance en position de force dans un marché en consolidation.

2008, année charnière

2008 a été marquée par un recentrage stratégique de GROUPE OPEN vers les Services Informatiques. Ce dernier a été effectué en trois étapes :

- La cession de LOGIX à ARROW Electronics
- L'acquisition de la totalité du capital de TEAMLOG, de 60% à fin 2007 à 100 % à fin 2008.
- L'acquisition de SYLIS

Ce plan, réalisé en avance sur le plan de marche établi, a donc permis à la société de devenir un « pure player » des services informatiques et de se positionner parmi les 10 premières SSII françaises, tout en renforçant significativement sa structure financière.

C'est également à la fin de l'exercice 2008 que GROUPE OPEN a procédé à un renforcement de sa gouvernance d'entreprise, en nommant deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, adaptant ainsi ses organes décisionnels à sa nouvelle dimension.

Enfin, ces opérations ont été accompagnées d'une simplification des structures de la société : GROUPE OPEN est à ce jour le seul véhicule coté, TEAMLOG et SYLIS ayant été retirées de la cote suite à l'acquisition de la totalité de leur capital.

L'activité

GROUPE OPEN est présent sur le secteur des SSII au travers de deux filiales, TEAMLOG et SYLIS. GROUPE OPEN est organisée en trois pôles : l'Intégration de Systèmes, l'Infogérance et le Conseil, chacun déployant auprès de ses clients des offres variées au travers d'ingénieurs et consultants aux compétences reconnues. Sa position sur le marché lui permet d'être référencée dans la plupart des grandes entreprises françaises.

L'entreprise a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 227 M€ et a enregistré une croissance organique de 3% sur l'exercice. Le Résultat Opérationnel Courant sur l'année a été de 8,9 M€. Le chiffre d'affaires proforma (intégrant celui de SYLIS) s'élevait à 330 M€.

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN comptait plus de 4 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire français, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Canada, et l'Ukraine.

La stratégie

GROUPE OPEN dispose depuis l'origine d'une équipe de direction stable, composée des principaux actionnaires qui ont su allier leurs compétences et leur dynamisme pour élaborer une vision stratégique forte. Cette stratégie est

portée par la qualité des managers et de leurs équipes entièrement tournées vers la satisfaction clients et la création de valeur.

GROUPE OPEN procède en outre à des opérations de croissance externe ciblées qui ont toutes contribué positivement aux résultats : les acquisitions de HAYS IT (devenue OPENT IT) en 2007 et SYLIS en 2008 ont à ce titre conforté la société dans ses choix stratégiques.

GROUPE OPEN s'est enfin particulièrement attachée en 2008 à industrialiser ses offres et mettre en œuvre les processus qui lui permettront de faire face à la crise économique actuelle.

Les ambitions

L'objectif de GROUPE OPEN est de consolider sa position parmi les dix premières SSII françaises en développant conjointement sa taille et son attractivité et en réalisant d'ici 2010 un chiffre d'affaires de 450 M€.

L'HISTOIRE EN MARCHE

1989 : Création de la société OPEN Technologie

1992 : Création de la société LOGIX France

Acquisition de la société OPEN Solutions

1996 : Réorganisation juridique à travers une structure mère nommée GROUPE OPEN et trois filiales, LOGIX, OPEN Technologie et OPEN Solutions

Création de la société OPENWAY, filiale de LOGIX

1998 : Introduction en bourse de GROUPE OPEN

Création de LOGIX Benelux, filiale de LOGIX

1999 : Acquisition de la société SQL Tech par GROUPE OPEN

Création de LOGIX Polska et de LOGIX Iberica

2000 : Acquisition de la société Value Add Consulting et de ACTINFO par GROUPE OPEN

Fusion des activités de services (OPEN Technologie, OPEN Solutions, Value Add Consulting, SQL Tech, ACTINFO) au sein d'un nouvel ensemble, INNETIS

Création de la société ASPlenium, filiale de Groupe OPEN

2002 : Création de IPVISTA, filiale de LOGIX (société spécialisée dans le domaine de la sécurité et réseaux)

Acquisition du fonds de commerce de la société OWENDO par INNETIS

2003 : Création de LOGIX Nederland, filiale de LOGIX

2004 : Création de LOGIX Maroc, filiale de LOGIX

Création de FINOVIA, filiale de LOGIX (société de financement)

Création de HIGH TECH SOURCES, filiale de LOGIX (market place prestataires informatiques)

Acquisition de la société FOUR LEAF Technologies (Danemark, Suède, Norvège, Finlande) par LOGIX

Acquisition de Commentor (Danemark), filiale de LOGIX

Acquisition du fonds de commerce de la société OBBISOFT (société de services spécialisée dans le supply chain management) par INNETIS

Prise de participation à hauteur de 11% dans la société TEAMLOG par Groupe OPEN

2005 : Acquisition de CCG Europe (Hollande), filiale de LOGIX Nederland

Prise de contrôle de la société TEAMLOG (54%) par Groupe OPEN

Création d'INNETIS Consulting

2006 : Acquisition de REL (Israël) par LOGIX

2007 : Acquisition de HAYS IT par GROUPE OPEN

Fusion d'INNETIS et TEAMLOG

Levée de 70 M€ par une double émission d'OBSAAR

2008 : Cession de LOGIX

Finalisation de l'OPA lancée en 2007 sur les minoritaires de TEAMLOG et exercice des ORA et OC

Acquisition de SYLIS

Retraits de cote de TEAMLOG et de SYLIS

Création de TEAMLOG Luxembourg

2009 : Fusion d'OPEN IT et TEAMLOG

Création de TEAMLOG China

MESSAGE DES PRESIDENTS

« UN NOUVEAU VISAGE »

En 2008, GROUPE OPEN a effectué un virage stratégique majeur de son histoire. Auparavant positionnée sur deux activités, l'entreprise est devenue un « pure player » des services en France et a industrialisé son activité pour faire face aux nouveaux défis du marché.

Lorsque fin 2007, GROUPE OPEN annonçait ses orientations stratégiques, les chantiers étaient de taille : non seulement nous indiquions être à la recherche de solutions de financement externe pour le développement de notre activité de Distribution à Valeur Ajoutée (LOGIX), mais nous affichions également notre ambition de devenir d'ici 2010 un des leaders des services informatiques en France avec un chiffre d'affaires de 450 M€ dans cette seule activité.

A l'heure de tirer un bilan de l'année 2008, nous mesurons le chemin parcouru en si peu de temps :

- En février, LOGIX était cédée à ARROW Electronics pour 120 M€, permettant ainsi à GROUPE OPEN de disposer des moyens de son ambition, et à LOGIX de poursuivre son développement au sein d'un groupe pérenne et spécialisé ;
- Une Offre Publique d'Achat était lancée sur les minoritaires de TEAMLOG fin 2007. Détenteur avant cette opération de 60% du capital de la société, GROUPE OPEN procédait au retrait de la cote de la société, détenant en fin d'année 2008, 100% du capital.

Ces deux opérations, réalisées dans des conditions financières extrêmement favorables, transformaient le business model de GROUPE OPEN et en faisaient un « pure player » des services informatiques.

Restait à répondre au défi de la taille. GROUPE OPEN, afin de résister aux nouvelles exigences de son marché, devait devenir un acteur incontournable de son marché en atteignant une taille critique.

En juillet, GROUPE OPEN lançait une Offre Publique d'Achat sur SYLIS et acquérait la totalité de son capital deux mois plus tard. Par son envergure, la complémentarité des offres et de la couverture géographique en France, cette acquisition marquait une étape décisive du plan stratégique de l'entreprise : GROUPE OPEN est entrée de plain-pied dans le top 10 des SSII françaises.

Ces opérations ont été suivies d'une simplification des structures de la société : d'une part avec les retraits de cote de TEAMLOG et de SYLIS, GROUPE OPEN restant le seul véhicule coté ; d'autre part avec la fusion de TEAMLOG et OPEN IT, opérée sereinement grâce au succès obtenu dans le redressement de cette dernière.

2008 aura donc été une année riche en événements.

En parallèle, la société a poursuivi le développement de son offre industrielle, dans un contexte de marché difficile. L'année écoulée aura, en effet, vu éclore une crise économique et financière sans précédent. Comme prévu, elle a eu des conséquences notables dans le marché des services informatiques.

Lorsqu'en 2007, nous avons mis en œuvre notre plan stratégique, nous n'étions pas en mesure d'évaluer l'intensité de la crise que nous allions vivre. En revanche, nous avons anticipé d'abord le retournement de notre marché mais surtout la transformation de la demande de nos clients vers des offres plus complexes intégrant davantage d'engagements et de contrats d'externalisation et moins d'assistance technique basique.

GROUPE OPEN s'est ainsi structurée en conséquence : l'entreprise s'est réorganisée autour de trois métiers (le Conseil, l'Intégration de Systèmes et l'Infogérance) et a développé une offre industrielle décloisonnée associant une prestation de proximité à des services nearshore en Province et en Espagne, et offshore en Ukraine.

Couplé à la taille critique atteinte grâce aux opérations de croissance externe, le déploiement de notre offre industrielle TEAMshore a offert à GROUPE OPEN les structures à même de répondre à la tension que va vivre notre marché en 2009. Dans ce cadre, l'ouverture d'une structure en Chine est une première étape.

De plus, le processus de rapprochement opérationnel entre TEAMLOG et SYLIS est, chaque jour, stimulé par la pro activité des managements et la proximité culturelle et métiers des deux entreprises.

Au total, GROUPE OPEN a réalisé sur l'année 2008 un chiffre d'affaires de 227 M€ et a enregistré une croissance organique de 3% sur l'exercice (+24% de croissance consolidée).

Le Résultat Opérationnel Courant sur l'exercice 2008 a été de 8,9 M€ contre 13,7 M€ en 2007.

Ces éléments, alliés à une situation financière solide (81 M€ de trésorerie brute) sont rassurants dans un environnement qui ne manquera pas d'être hostile au cours de l'année 2009. Nous avons eu à cœur de structurer l'entreprise pour affronter cette période avec la préoccupation permanente de se concentrer sur la rentabilité et la génération de cash.

Avec un chiffre d'affaires proforma (intégrant celui de SYLIS sur 2008) de 330 M€ et plus de 4 000 personnes en 2008, nous sommes aujourd'hui un des acteurs majeurs de notre industrie en France.

Dans un environnement économique perturbé par la crise économique, l'ambition de GROUPE OPEN est de consolider sa place parmi l'élite des SSII françaises avec un objectif de chiffre d'affaires de 450 M€ d'ici 2010.

Nous souhaitons enfin remercier les actionnaires de GROUPE OPEN pour leur fidélité. Nous disposons à ce jour de plus de 4 100 actionnaires individuels et d'une cinquantaine de fonds d'investissement.

A la période de crise actuelle succèdera une reprise inéluctable de notre secteur qui consacrera, nous l'espérons, le bien fondé des choix stratégiques

Guy MAMOU-MANI et Frédéric SEBAG, Co-Présidents de GROUPE OPEN

GROUPE OPEN EN BOURSE

Les références

Cotation : Euronext Paris Compartiment C

Code ISIN : FR 0004050300

Segment NextEconomy – 972, Services Informatiques

Groupe OPEN fait partie des indices IT CAC, CAC Small 90 et SBF 250

La vie du titre

Au 31 décembre	2008	2007	2006	2005	2004
Cours	4,15	8,58	13,67	12,24	9,36
Nb d'actions (en M)	10,92	10,92	10,73	9,84	9,74
Capitalisation boursière (en M€)	45,3	93,7	146,6	120,5	91,2

Le capital

Le capital de la société était composé au 31 décembre 2008 de 10 917 617 actions.

Suite à l'annulation des 1 074 444 actions auto détenues, décidée en date du 16 mars 2009 par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN, le capital social de la société s'élève à 1 640 529 €, composé de 9 843 173 actions.

La part de capital détenue par le public est de 56%, répartie entre une cinquantaine d'investisseurs institutionnels et 4 100 actionnaires individuels. 44% du capital est détenu par les dirigeants de GROUPE OPEN.

Les instruments financiers

	Nombre d'actions	Cours d'exercice (en €)	Période d'exercice	
			du	au
Capital	10 917 617			
Stock options	146 650	11,62	4-janv.-08	3-janv.-10
OBSAR - Juillet 2004	1 164 826	14,00	4-août-04	4-août-09
OBSAAR Actionnaires et managers - Septembre 2007	2 319 478	14,50	20-oct.-09	20-oct.-14
OBSAAR Opération de marché - Septembre 2007	1 200 000	15,54	8-oct.-07	30-sept.-14

Capital potentiel total au 31 décembre 2008	15 748 571
--	-------------------

L'information des actionnaires et la politique de communication

Fidèle à sa tradition de transparence et à sa stratégie de communication active, GROUPE OPEN informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de ses activités par des communiqués relayés via un diffuseur officiel, par la presse économique et financière ainsi que sur les sites Internet généralistes et boursiers.

La société s'est dotée en 2008 d'un nouveau site Internet accessible à l'adresse suivante : www.groupe-open.com Plus interactif et attractif, il fournit une information complète et détaillée sur l'entreprise et l'action GROUPE OPEN. Régulièrement mis à jour, il met à disposition des actionnaires et investisseurs les communiqués de presse, rapports annuels et toute publication le jour même de leur parution. Les visiteurs peuvent également accéder aux archives sur plusieurs années. L'arborescence permet au visiteur d'accéder facilement aux informations basiques

ou concernant les opérations en cours, en français et en anglais. Le site GROUPE OPEN est un des premiers à adopter les recommandations récemment publiées par Middlednext en matière de communication financière.

Un document de référence est établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires et leur est remis ainsi qu'à tout investisseur sur simple demande.

Les 21 et 22 novembre 2008 GROUPE OPEN était également présent au salon ACTIONARIA au Palais des Congrès de Paris à la rencontre de ses actionnaires individuels.

Enfin, GROUPE OPEN participe régulièrement à de nombreux roadshows destinés aux analystes, investisseurs et actionnaires en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne et en Angleterre.

L'ACTIVITE

TEAMLOG

TEAMLOG est une Société de Services Informatiques et d'Ingénierie qui compte plus de 2 400 collaborateurs et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 168 M€. La société s'est développée rapidement, notamment par croissance externe, pour devenir une entreprise de premier plan sur son marché. Empreinte d'une culture d'excellence dans le domaine des systèmes d'information des grandes entreprises et partenaire de nombreux grands comptes, TEAMLOG propose à ses clients un large panel d'expertises dans trois métiers : le Conseil, l'Intégration de Systèmes et l'Infogérance.

L'organisation

TEAMLOG est organisée, dans chacun de ses métiers (Conseil, Intégration de Systèmes, Infogérance) en Business Units de taille variable qui interviennent sur des segments industriels pour décliner leurs compétences au plus près de la connaissance fonctionnelle de ses clients.

Elle s'appuie sur une plateforme de production variée géographiquement, techniquement et économiquement, permettant un décloisonnement de ses projets. Solidement implantée en France et en Espagne, l'entreprise dispose également d'implantations au Canada et en Ukraine.

Son expertise technique est orientée vers les nouvelles technologies dans la réalisation de Systèmes d'information pour la gestion des entreprises tout en disposant d'une très forte maîtrise des activités de support des infrastructures distribuées et des applications critiques.

Répartition du chiffre d'affaires 2008

- Conseil : 3%
- Intégration de Systèmes : 73%
- Infogérance : 24%

Les indicateurs

L'ensemble des effectifs productifs remplit mensuellement des feuilles individuelles de temps permettant d'imputer leurs temps passés entre leurs différentes missions et/ou activités. Au 31 décembre 2008, TEAMLOG comptait 2 431 collaborateurs dont 2 165 productifs et 256 coopérants.

L'entreprise suit notamment mensuellement l'évolution de son taux d'activité.

Le taux retenu est le taux d'activité congés exclus en intégrant le recours à la sous-traitance externe. Ce taux permet d'effacer l'effet de la saisonnalité due à la prise des congés. Le taux d'activité est donc le rapport entre le nombre de jours facturés et le nombre de jours potentiels (y compris sous-traitance externe) diminué des jours de congés pris sur une période donnée.

La définition du taux d'activité est identique depuis le début de l'année 2000.

Le taux d'activité des consultants atteint 88,3% en 2008 contre 90,3% en moyenne sur 2007 et 89,4% en 2006.

Le taux de turn-over s'élève à 22% en 2008 et la croissance des effectifs atteint 11% sur l'exercice.

L'année 2008

L'année 2007 a été celle de l'élaboration d'un plan stratégique 2010 qui devait mener TEAMLOG à répondre au double défi de la taille et de l'attractivité. L'entreprise s'est donc attachée à renforcer ses structures et à développer l'ensemble de ses activités. Lors de l'exercice 2008, la société a accéléré le développement de son projet d'entreprise et le processus d'industrialisation engagé.

TEAMLOG a, en outre, remporté de nombreux succès commerciaux qui lui ont permis de consolider la présence de la société auprès des clients existants, pour la plupart de grands comptes mais également d'obtenir de nouveaux référencements. Par ailleurs, de grands projets ont été réalisés grâce à la multiplication des synergies et de l'échange de savoir-faire entre collaborateurs et agences, renforçant ainsi l'offre proposée et optimisant également la présence géographique de l'entreprise ainsi que sa compétitivité. Symbole des synergies mises en œuvre, OPEN IT, filiale de GROUPE OPEN a fusionné avec TEAMLOG début 2009.

Suite à l'acquisition de SYLIS par GROUPE OPEN en octobre 2008, les équipes ont d'ores et déjà procédé à des échanges de compétences qui vont s'intensifier tout au long de l'année 2009.

2008 a également vu TEAMLOG consolider son appareil de production.

L'amélioration du service clients de TEAMLOG ainsi que des dispositifs d'optimisation de Front et Back office de l'entreprise, chantiers des années précédentes, se sont poursuivis dans d'excellentes conditions.

Chaque direction opérationnelle a renforcé ses process industriels :

- L'Intégration de Systèmes, avec notamment la mise en œuvre de QualiTEAM, le Système de Management Qualité (SMQ) de TEAMLOG conforme aux recommandations de la norme ISO 9000 et du standard CMMI et la création de la direction industrielle, fer de lance de la transformation du mode de delivery des offres à engagement de résultat ;
- L'infogérance, avec le déploiement de la politique « Qualité », le renouvellement de la certification ISO 9001 et la mise en place d'un « service desk » à Barcelone ;
- Le Conseil, avec la nomination d'une nouvelle Direction.

En phase avec le marché des SSII, TEAMLOG a mené une politique de Ressources Humaines proactive et efficace. La société a en effet mis en œuvre un dispositif de recrutement original, une politique de suivi et d'évolution des collaborateurs attractive et une stratégie de formation active, incarnés par le « Deal TEAMLOG » (cf. chapitre « Ressources Humaines page 15 du présent document). Elaboré en 2007, il s'est déployé dans l'entreprise en 2008.

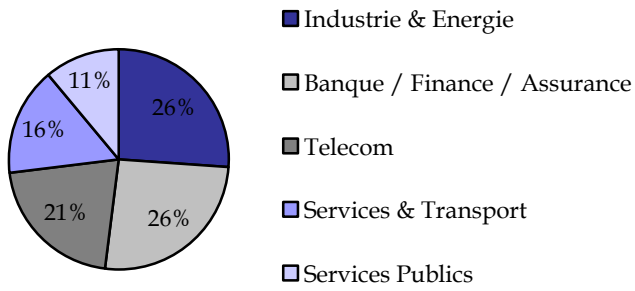
TEAMLOG entend donc s'imposer comme un partenaire majeur à l'écoute de ses clients, réactif et créatif qui les accompagnera dans la prise en compte de leurs enjeux fondamentaux.

Pour ce faire, elle dispose d'atouts différenciateurs qui la rendent attractive à de nombreux égards :

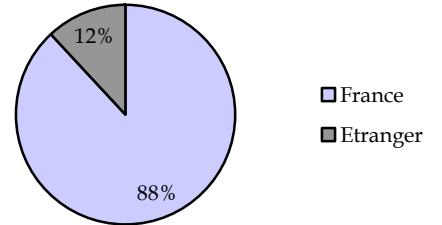
- **Son positionnement** de multi-spécialiste permettant de gérer et de faire évoluer les systèmes d'informations de l'entreprise confrontée à une dynamique de vitesse de plus en plus présente
- **Sa taille** intermédiaire qui permet de faire face aux grands donneurs d'ordre (référencements) comme aux moyennes entreprises et **son organisation** décloisonnée qui procure aux sociétés flexibilité, adaptabilité et proximité
- **Ses processus** de Production et d'Industrialisation, au bénéfice de ses clients et mutualisant des opérations via des centres de services spécialisés ou des équipes de projets structurées
- **Sa politique de formation** tournée vers une approche « valeur » (analyse et création) orientée vers ses clients

- **Une veille technologique** organisée et efficace, ayant pour origine les laboratoires ou centres de recherches les plus prestigieux

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques



TEAMshore

GROUPE OPEN a mis en œuvre un ensemble de services et de moyens de référence répartis géographiquement (méthodologie, capacités d'audit, infrastructures et plateformes matériels et logiciels) : TEAMshore.

Cette organisation de production originale met en avant la spécialisation, tout en préservant le caractère industriel. Cette orientation très structurante vise une meilleure performance de production aussi bien pour le développement d'applications, que pour l'intégration de systèmes ou pour l'infogérance.



Il est constitué de :

- centres de services dédiés au développement respectant la démarche CMMI ;
- centres de services dédiés au support pour le support et la gestion des infrastructures distribuées et respectant la démarche ITIL ;
- centres d'hébergement nationaux permettant de répondre aux demandes d'externalisation d'infrastructures et d'applications ;
- centres de testing ;
- centres de compétences réunissant des collaborateurs garants de notre expertise ;
- centres de ressources.

Ces plateformes permettent ainsi la recherche de l'excellence technique, la mutualisation des moyens, l'élargissement des possibilités pour répondre aux spécificités comme à l'amélioration de la productivité.

En 2008, TEAMshore a largement étendu son réseau grâce à l'ouverture de TEAMLOG Ukraine, dont l'activité est d'ores et déjà notable, et l'étude d'implantation en Chine.

SYLIS

En octobre 2008, GROUPE OPEN a acquis SYLIS, SSII généraliste créée en 1984 et cotée sur Euronext depuis 1997. Suite à son acquisition, SYLIS a été retirée de la cote.

SYLIS est implantée en France et au Benelux et a pour vocation d'offrir à ses clients européens une gamme complète de solutions informatiques. L'entreprise combine expertise haut de gamme, proximité géographique et culturelle de ses clients, ainsi que qualité de service et technologie de pointe.

Ses métiers sont les suivants :

- Conseil et expertise
- Gestion des systèmes d'information
- Exploitation des systèmes d'information
- Gestion des infrastructures

SYLIS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 138,6 M€, en très légère augmentation par rapport à 2007 (138 M€). SYLIS a réalisé un Résultat Opérationnel Courant de 4,1 M€.

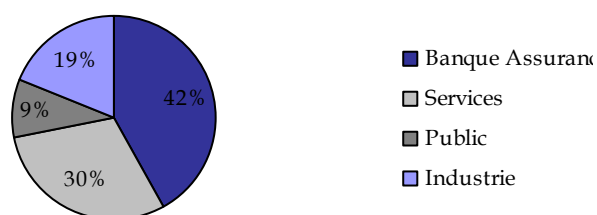
Elle comptait, au 31 décembre 2008, 1 426 collaborateurs.

Le groupe a déployé, au cours de l'année, son offre commerciale avec engagement de résultat incluant à la fois la mise en œuvre de centres de services dédiés à certaines technologies ainsi qu'un suivi méthodologique spécifique, progressivement mis en place et présentant un avantage concurrentiel certain.

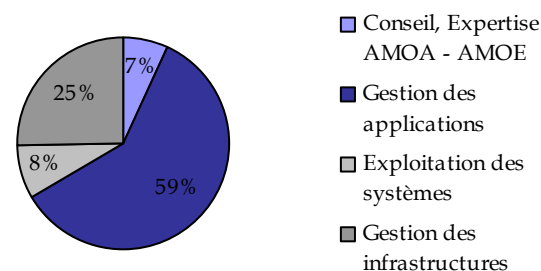
L'année a également été marquée par la signature de plusieurs projets dans le cadre des centres de services et la montée en puissance progressive du carnet de commandes relatif à cette offre.

Suite à l'acquisition par GROUPE OPEN, de nombreux échanges de compétence se mettent en place avec TEAMLOG. Les synergies s'intensifieront tout au long de l'année 2009.

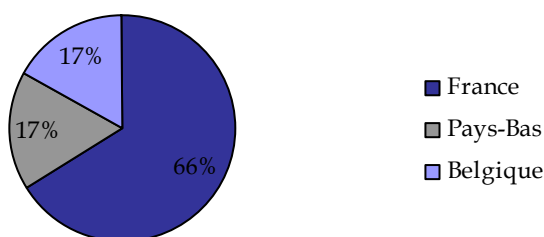
Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Répartition du chiffre d'affaires par métiers



Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques



RESSOURCES HUMAINES

Symbole de son dynamisme et de sa pérennité, les ressources humaines d'une société informatique sont aujourd'hui une préoccupation de premier plan. GROUPE OPEN en a fait un élément-clé de sa stratégie globale en mettant en œuvre des dispositifs, process et outils propres à répondre aux nouveaux enjeux de son secteur.

TEAMLOG

LE DEAL TEAMLOG

Partie intégrante de la stratégie 2010, le DEAL TEAMLOG repose sur un accord moral et explicite entre le collaborateur et l'entreprise avec comme fil rouge un intérêt commun et comme finalité une réussite mutuelle.

L'entreprise s'engage à donner les moyens de développer l'employabilité de chaque collaborateur à travers différentes actions et suivis personnalisés tant managériaux qu'RH : cibler les compétences de chacun et offrir des perspectives attrayantes, favoriser sa mobilité interne, nationale et internationale, proposer des formations permettant une évolution de carrière attractive...

De son côté, le collaborateur s'engage à s'impliquer davantage au quotidien dans ses missions et sur une période plus longue au sein de TEAMLOG et à partager ainsi les enjeux/objectifs de l'entreprise.

L'objectif est double : révéler le potentiel de chacun et créer de la valeur.

Le DEAL s'est déployé progressivement au cours de l'année 2008. La majorité des collaborateurs pourra en bénéficier dans le courant de l'année 2009.

Recrutement

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN comptait plus de 4 000 collaborateurs.

Plus de 800 collaborateurs ont rejoint TEAMLOG en 2008, pour une croissance globale des effectifs de plus de 10%.

En 2008, la répartition des recrutements a été particulièrement bien équilibrée, concernant aussi bien des jeunes diplômés que des collaborateurs plus expérimentés.

Dans un contexte de marché de plus en plus concurrentiel, TEAMLOG a mis en place en 2008 de nombreuses actions de communication destinées à attirer les jeunes talents, via les nouvelles technologies.

Outre un blog très prisé accessible à l'adresse suivante : <http://teamlog.blog.regionsjob.com>, TEAMLOG est présent sur les Chats (organisé avec ses équipes RH), SecondLife (troisième édition de Neo Job-Meeting, le grand rendez-vous du recrutement dans l'univers virtuel de Second Life) et les Tech Meetings.

La société a également investi le réseau social facebook grâce à deux applications : « Work With Me » pour favoriser la cooptation qui concerne en 2008, plus de 20% de ses recrutements et « Pimp My Geek » pour toucher une cible plus large et développer l'image de son entreprise en utilisant tous les outils de Buzz offerts par le réseau social.

En outre, TEAMLOG a exposé virtuellement au « Monster eDays », salon virtuel dédié aux professionnels IT et était présent sur divers salons professionnels.

Enfin, la société a renforcé ses relations privilégiées avec les écoles d'ingénieurs, notamment en lançant la seconde édition du « Challenge Développement » qui met en compétition une sélection d'établissements autour du

développement d'une application Web de partage de contenu pour l'ONG PassWorld dont la vocation est d'apporter un soutien humanitaire à des projets de développement durable dans les pays du Sud.

Une politique de suivi et d'évolution des collaborateurs

TEAMLOG a mené en 2008 une politique active de suivi des collaborateurs, encourageant leur évolution et leur mobilité.

Les dispositifs de gestion managériale des équipes et d'évolution des rémunérations ont été largement renforcés en 2008 dans le cadre du DEAL TEAMLOG.

Par ailleurs, l'entretien professionnel annuel, facultatif jusqu'alors, est devenu obligatoire. Le DEAL prévoit un entretien supplémentaire en milieu d'année en présence d'un professionnel des RH qui donne la possibilité au collaborateur de mieux exprimer ses souhaits et de cibler ses perspectives de carrière.

Une politique de formation active

Le dispositif de formation de GROUPE OPEN vise à maintenir et à développer l'employabilité des collaborateurs tout en contribuant à leur évolution personnelle et professionnelle. Il est mis en œuvre par l'Institut TEAMLOG.

L'année 2008 a été marquée par une politique de formation dynamique.

En France, près de 700 collaborateurs ont suivi une formation. Les formations réalisées sont en majorité techniques et métiers mais également linguistiques. Toutes les formations sont évaluées "à froid" par les participants et ont ainsi fait l'objet d'un taux de satisfaction moyen de 86%.

SYLIS

La création et la mise en place progressive de Phénix, projet phare de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Qualité de SYLIS, ont commencé en 2007 dans le cadre de la politique de valorisation et d'optimisation des ressources humaines de SYLIS.

Recrutement, communication, formation et motivation sont les quatre axes prioritaires du projet qui repose sur une démarche stratégique visant à accroître l'attractivité de l'entreprise et une démarche d'écoute des collaborateurs pour être capable de répondre en permanence à leurs attentes, de les motiver et de les fédérer autour des valeurs de l'entreprise.

Pour conforter ses actions de recrutement, SYLIS a mis en place un dispositif d'intégration des nouveaux embauchés fondé sur le tutorat, l'élaboration d'un parcours et d'outils spécifiques d'accueil et d'accompagnement pendant six mois.

Par ailleurs, dans l'objectif d'attirer mais aussi de fidéliser ses collaborateurs, SYLIS a élaboré un référentiel métiers, objectif et transparent, qui met en évidence les compétences requises par filière, les besoins de formation, les possibilités de mobilité et de promotion. Sous le nom de Projet Repères, il crée une chaîne de valeur entre la gestion des Ressources Humaines, le commercial et la production.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que le développement durable constitue de nos jours un enjeu essentiel pour l'entreprise, GROUPE OPEN met en œuvre une série d'initiatives qui prend en compte aussi bien la dimension écologique que sociale de cette problématique.

GROUPE OPEN a adhéré début 2009 au Global Compact par lequel l'entreprise marque son soutien aux dix principes du Pacte des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. GROUPE OPEN s'engage ainsi à mettre en œuvre les plans d'action destinés à atteindre les objectifs du Pacte, auquel ont adhéré les plus grandes entreprises mondiales et françaises.

Plusieurs initiatives locales ont été engagées. Ainsi, à Lyon et Grenoble, GROUPE OPEN a lancé un Plan de Déplacement Entreprise en juin 2008 destiné à promouvoir les modes de déplacement « verts » et inciter les collaborateurs à mener des actions collectives qui sensibilisent sur la pollution, la conduite...

SYLIS mène également de nombreuses actions afin de limiter l'impact environnemental de ses activités : réduction de la consommation d'énergie et d'eau, recyclage des cartouches d'imprimantes, recyclage des matériels informatiques obsolètes et usagés... En 2009, ces procédures s'étendront sur l'ensemble des implantations.

Par ailleurs, connaissant déjà une diversité parmi les compétences et les origines des collaborateurs, GROUPE OPEN a fait de la responsabilité sociale de l'entreprise une préoccupation de premier plan. Un chef de projet dédié a ainsi été nommé en novembre 2008 afin de mettre en œuvre un programme sur la diversité et plus particulièrement sur le sujet du handicap.

En 2009, à l'instar de SYLIS qui pratique des achats « solidaires » (service de mise sous pli, routage, façonnage, impression... et service de recyclage du matériel informatique), GROUPE OPEN intensifiera sa collaboration avec les sociétés dites du « secteur protégé » qui emploient des travailleurs handicapés.

RAPPORT FINANCIER

I.	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	19
II.	FACTEURS DE RISQUE	20
III.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	24
IV.	ORGANIGRAMME	29
V.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	30
VI.	TRESORERIE ET CAPITAUX	30
VII.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	30
VIII.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	30
IX.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	32
X.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	33
XI.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	39
XII.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	43
XIII.	SALARIES	43
XIV.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	44
XV.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	63
XVI.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	64
XVII.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	117
XVIII.	CONTRATS IMPORTANTS	117
XIX.	INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	117
XX.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	117
XXI.	DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION	117
XXII.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	119
XXIII.	PERSONNES RESPONSABLES	120
XXIV.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	121
XXV.	RAPPORTS ET ATTESTATIONS	122

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le schéma de gouvernance d'entreprise de GROUPE OPEN se décline autour de deux enjeux :

Un conseil d'administration équilibré, diversifié et complémentaire

Pour répondre à cet enjeu, le Conseil d'Administration a nommé, en 2008, un administrateur indépendant ayant une expérience éprouvée et reconnue dans son domaine.

Dans un esprit de transparence, tous les administrateurs ont un devoir de vigilance égal, avec une liberté de jugement propre et respectant la collégialité des décisions prises.

En matière de déontologie, les mesures que le conseil s'applique sont conformes aux mesures en application dans la société, évitant par la même que des informations initiées soient divulguées abusivement, et permettant des transactions sécurisées au niveau des actions de la société.

Dans le respect de l'intérêt de la société et des actionnaires, les membres du conseil ont l'obligation de faire part de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel et de s'abstenir de participer aux votes correspondants.

Des comités actifs

Les comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Le comité stratégique

Il éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations en cours. Il veille au maintien des grands équilibres financiers. Dans ce cadre, sont examinés les options ou projets stratégiques présentés par les directions générales, avec leurs conséquences, les opportunités d'acquisitions, les axes de développement.

Le comité d'audit

Il a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de s'assurer :

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

La Société dispose déjà d'un organe, le Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du comité. Par conséquent, et conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, la Société n'a pas institué de Comité d'Audit distinct.

Le comité des rémunérations

Il assiste le conseil sur les rémunérations des directions générales, les attributions de stock options, l'évolution des membres du conseil.

Le comité de direction

Le comité est composé des directeurs et responsables d'activité. Instance opérationnelle de pilotage et de performance de l'activité, de coordination et de suivi de projets, il se réunit mensuellement selon les lieux d'implantation géographique. Il constitue une force de proposition dans la conduite de la stratégie du Groupe.

Ces enjeux sont retranscrits au niveau de chacune des directions des activités du groupe afin de garantir l'uniformité des modes de fonctionnement et des reportings.

II. FACTEURS DE RISQUE

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent rapport ainsi que ceux mentionnés dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés, susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les perspectives de la société.

II.1. Risques industriels, commerciaux et environnementaux

Risque lié aux collaborateurs clés

Les sociétés du Groupe sont dépendantes à l'égard de ses principaux dirigeants, de ses consultants et de ses commerciaux dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats du Groupe.

Une politique active de fidélisation et de management des collaborateurs à fort potentiel permet au Groupe de réduire ce risque, notamment par la mise en place d'outils de gestion des connaissances et de bases de données afin de conserver le savoir-faire en cas de départ d'un collaborateur clé.

Depuis sa création, GROUPE OPEN n'a enregistré qu'un faible nombre de départs de ses collaborateurs clés, ce qui traduit un management efficace et une forte adhésion au projet d'entreprise.

Risque lié à la compétitivité technique et aux évolutions technologiques

La valeur ajoutée et la différenciation portées par l'ensemble des activités du Groupe reposent sur la très forte technicité et complexité de ses métiers.

La politique de recrutement et de management des effectifs repose donc sur la mise en œuvre d'outils de capitalisation des connaissances et des compétences.

Les consultants et ingénieurs de GROUPE OPEN maîtrisent les technologies les plus récentes et ne sont pas dépendants d'une technologie spécifique, ce qui limite le risque technologique.

De plus, les relations privilégiées qu'entretient GROUPE OPEN avec ses partenaires technologiques, son niveau de certification sur les technologies, ainsi que ses outils de capitalisation de ses savoir-faire et de ses connaissances, lui permettent d'envisager avec confiance ces évolutions.

Risque lié aux prestations au forfait

Les sociétés comprises dans l'activité de prestations de services réalisent des prestations au forfait. Ce type de prestations estompe le risque d'intercontrat au jour le jour mais génère un risque de fin de projet et d'occupation des équipes entre deux projets.

Les processus mis en place de suivi de l'avancement des projets, de contrôle des taux d'occupation des consultants, l'amélioration des indicateurs de gestion, ainsi que l'importance du carnet de commandes donnent une capacité de réalisation sans risques majeurs.

Les outils méthodologiques ainsi que la revue systématique des contrats d'un point de vue juridique et technique, permettent de réduire le risque associé à ce type de prestations.

Pour les périodes présentées, le chiffre d'affaires réalisé au forfait est le suivant :

- Chiffre d'affaires 2006 réalisé au forfait: 13 %
- Chiffre d'affaires 2007 réalisé au forfait : 10%
- Chiffre d'affaires 2008 réalisé au forfait : 13%

Le risque de dérive des forfaits est appréhendé au fur et à mesure de l'avancement des projets avec la réévaluation systématique des restes à faire afin de disposer en amont de toute la réactivité nécessaire afin de limiter les dérives sur les projets.

Risque lié aux clients

Compte tenu de son positionnement grand comptes, le risque d'insolvabilité ou de disparition d'un client est faible. Le risque de contrepartie clients est cependant suivi et analysé par la Direction Financière qui porte une attention particulière aux conditions de facturation et de règlement des principaux contrats.

Au titre de 2008, le Groupe a réalisé plus de 29 % de son chiffre d'affaires consolidé avec les cinq premiers clients (société mère et filiales) contre 40 % en 2007 et plus de 40% de son chiffre d'affaires consolidé avec les dix premiers clients (société mère et filiales) contre 55% en 2007.

GROUPE OPEN, pour les deux années précédant la publication du présent rapport, n'est partie d'aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Risque lié à la concurrence

L'évolution des marchés peut entraîner l'émergence de nouveaux acteurs, susceptibles de représenter une concurrence pour le Groupe. Néanmoins, le positionnement actuel de GROUPE OPEN comme acteur incontournable dans la réalisation des systèmes d'information ebusiness, en fait un interlocuteur privilégié qui a su développer avec ses clients des prestations de haut niveau et des relations privilégiées.

L'activité de GROUPE OPEN est notamment en concurrence avec les SSII STERIA (Chiffre d'affaires 2008 : 1 766 M€), SOPRA (Chiffre d'affaires 2008 : 1 129 M€), GFI (Chiffre d'affaires 2008 : 768 M€) ou DEVOTEAM (Chiffre d'affaires 2008 : 460 M€).

Ces éléments constituent de fortes barrières à l'entrée de nature à limiter le niveau de la concurrence.

Risque lié aux aléas de marché

Le marché informatique est en constante évolution et peut connaître des périodes de retournement d'activité liées à l'évolution des technologies et à l'investissement des entreprises. Afin de limiter ce risque, le Groupe a adopté une politique d'investissements prudente et une gestion de proximité quant aux facteurs discriminants que sont la compétitivité technique et la capacité d'anticipation des besoins, via la recherche de compréhension en amont des problématiques et des évolutions des politiques d'achat de ses clients.

Risque pays

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la zone euro. Les actifs et les passifs des filiales implantées hors de la zone euro devant donner lieu à un paiement ou à une recette future sont non significatifs.

Risque lié aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe n'est pas dépendant de fournisseurs spécifiques. En 2008, le recours à la sous-traitance s'établit à 14% du chiffre d'affaires contre 10% en 2007.

Risque lié à l'intégration de nouvelles sociétés

L'intégration de nouvelles sociétés génère un risque financier inhérent à la mise en conformité de la société acquise avec les normes du Groupe. Celui-ci a néanmoins montré par le passé, par une approche financière extrêmement prudente, qu'il ne procédait à des acquisitions que lorsque deux conditions primordiales étaient réunies : une équipe de management solide et une capacité de recovery avérée industriellement, dans des conditions de prix et de garanties raisonnables.

Risques industriels et environnementaux

En qualité de prestataire de services dans le secteur des technologies de l'information, le Groupe n'est exposé à aucun risque particulier en matière industrielle et environnementale.

II.2. Risques de marché

Risque de liquidité

Les dettes financières font l'objet de clauses de défaut exposées dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 8.4 paragraphe XVI.1 du présent document). Par ailleurs, les covenants applicables aux OBSAAR sont décrits dans les notes d'opération afférentes.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de GROUPE OPEN au risque de taux est limitée à son endettement. L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'EURIBOR. Le Groupe a mis en œuvre des mécanismes de couverture de taux exposés dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 8.2 du paragraphe XVI.1 du présent document) : ces garanties n'étant pas qualifiées de couverture parfaite au sens d'IAS 39, les variations sont enregistrées au compte de résultat.

L'incidence d'une variation de taux de 1% appliquée à la totalité de l'endettement net à taux variable au 31 décembre 2008 entraînerait une variation des frais financiers de + / - 0,4 M€ en l'absence de couverture de taux.

Risque de change

Les opérations des filiales étrangères sont effectuées en monnaie locale.

Les opérations effectuées hors UE représentent moins de 2% du chiffre d'affaires consolidé global.

Risque sur actions

Le prix du marché des actions de sociétés informatiques est particulièrement volatile et peut être sujet à des variations sans mesure avec les performances financières de la société.

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détenait 1 090 953 actions propres représentant 10% du capital de la société. Des éléments détaillés figurent au paragraphe XXV.I, notes 2.2 et 6.3 du présent document.

Risque de dilution

La société a procédé à l'émission d'instruments potentiellement dilutifs tels que des BSAR (Bons de Souscription d'Actions) et BSAAR (Bons de Souscription et/ou d'Achat d'Actions).

La dilution potentielle liée à ces instruments est détaillée en annexe des comptes consolidés (cf. note 6.9 paragraphe XVI.1 du présent document).

II.3. Risques juridiques

Dépendance

L'activité des sociétés de GROUPE OPEN ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédure d'homologation. L'ensemble des marques appartient à la société mère GROUPE OPEN SA.

Risques fiscaux

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux.

Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables sont provisionnées au niveau de chaque société.

Risques prud'homaux

Les sociétés du Groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

Risques sociaux

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008, TEAMLOG a reçu l'assignation au fond déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a engagé une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements. Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre 2008.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de TEAMLOG SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre 2008) ;
- imparti à TEAMLOG SA un délai de 21 jours pour répliquer (8 décembre 2008) ;

- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier 2009 pour communiquer toutes les pièces ;
- imparti un délai supplémentaire (16 février 2009) pour communiquer les “witness statements” .

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

II.4. Assurances et couvertures de risques

Les sociétés du Groupe ont souscrit des polices d'assurance en vue de couvrir les risques suivants :

- risques industriels, dégâts des eaux, incendie, foudre et explosion ;
- responsabilité civile pour les dommages pouvant résulter des prestations effectuées par le Groupe;
- risques liés aux sinistres dommages (mobilier ; parc informatique ; stockage ; sites) sur valeurs déclarées ;
- bris de machine pour l'ensemble des équipements ;
- risques liés au transport des machines (valeur maximale de 305 K€ par expédition) ;
- perte d'exploitation.

Couverture de la responsabilité civile exploitation et professionnelle

Le schéma d'assurance du Groupe est bâti sur deux lignes d'assurance successives, dont la deuxième ligne est souscrite par Syntec Informatique Assurances (une association loi 1901, émanation de Syntec informatique), dans le cadre de la mutualité du Syntec Informatique, pour le compte de l'ensemble de ses membres.

Dans ce cadre, le Groupe bénéficie d'une garantie à hauteur de 5 000 000 euros par sinistre et de 30 000 000 euros par année d'assurance dans le cadre de la mutualité Syntec informatique. Le Groupe est ainsi garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle, quasi délictuelle, contractuelle, pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non qu'il pourrait causer.

Couverture de la responsabilité des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont couverts par une police de responsabilité civile.

Autres polices d'assurance

Une police d'assurance Multifaces garantit les biens meubles ou immeubles, y compris le matériel informatique, incluant pour ce dernier les pertes indirectes et les frais financiers. Elle est accordée sous la forme « tous risques sauf » (i.e. : les biens sont couverts dès lors que ces biens ou les événements qui les affectent ne sont pas exclus). Cette garantie couvre l'ensemble des implantations géographiques du Groupe en France.

Les polices « Tous Risques Informatiques » et « Marchandises Transportées », sont également souscrites par le Groupe.

Par ailleurs, la société a souscrit une police de couverture des risques liés aux dommages aux biens et aux véhicules appartenant à la société ainsi qu'une police couvrant les collaborateurs utilisant leur véhicule personnel lors de déplacements professionnels.

III. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

III.1. Historique et évolution de la société

L'historique de la société figure en page 5 du présent document.

III.1.1. Dénomination et siège social

GROUPE OPEN
97, Boulevard Pereire
75 017 PARIS
Tel : 01-40-53-35-00

III.1.2. Forme juridique et législation

La société GROUPE OPEN est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que par toutes les autres dispositions légales et réglementaires en vigueur.

III.1.3. Date de constitution et date d'expiration

La société GROUPE OPEN a été constituée le 22 décembre 1988 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2087, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

III.1.4. Objet social

La société continue d'avoir pour objet principalement la création et l'exploitation du fonds de commerce de :

- Recherche, étude, coordination, conception, réalisation, fabrication, fourniture, installation, maintenance, commercialisation de :
 - tous systèmes automatiques de traitement, de transmission de l'information,
 - tous matériels informatiques, électroniques et accessoires,
 - tous logiciels, travaux de programmation, de recherches opérationnelles,
- Conseil et analyse de toutes prestations de services,
- Toute activité se rapportant directement ou indirectement à cet objet par tout moyen susceptible de favoriser son extension ou son développement.

III.1.5. Registre du commerce et code NAF

La société GROUPE OPEN est Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348 975 087 RCS PARIS.
Son code d'activité est : 7010Z.

III.1.6. Consultation des documents

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la société.

III.1.7. Exercice social

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

III.1.8. Clauses statutaires particulières

III.1.8.1. Fixation, affectation et répartition des bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les

prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tout fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

III.1.8.2. Paiement des dividendes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

III.1.8.3. Assemblées Générales – Convocation et lieu de réunion

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

III.1.8.4. Assemblées Générales – Admissions – pouvoirs (Article 26 des statuts)

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, à l'un des lieux indiqués dans l'avis de convocation, cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, soit leurs titres, soit les certificats de dépôt délivrés par la Banque, l'établissement financier ou la Société de Bourse dépositaire desdites actions.

Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par

la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

III.1.8.5. Forme des actions

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué aux termes de la dix neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 20 mars 1998.

Cette décision est entrée en vigueur à cette date du 20 mars 1998.

III.1.8.6. Franchissements de seuils statutaires

Les statuts ne prévoient pas d'obligation supplémentaire à celles prévues par les dispositions des articles L233-7 et suivants du code du commerce.

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi : 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital ou des droits de vote doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de la Société ainsi qu'auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur.

III.1.8.7. Titres au porteur identifiables

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

III.2. Evolution du capital

Année	Capital (en Euros)	Commentaires
2009	1 640 529	Annulation de 1 074 444 actions auto détenues le 16 mars 2009
2008	1 819 603	Néant
2007	1 819 603	Augmentation de capital suite à la levée de: - 854 bons de souscription d'actions remboursables - 101 400 stock options
2006	1 802 560	Augmentation de capital suite à la levée de: - 2 900 390 bons de souscription d'actions - 101 070 stock options
2005	1 640 696	Augmentation de capital suite à la levée de: - 33 600 bons de souscription d'actions - 69 090 stock options
2004	1 623 581	Augmentation de capital suite à la levée de 41 845 stock options
2003	1 616 607	Augmentation de capital suite à la levée de 13 326 stock options
2002	1 609 944	Augmentation de capital suite à: - L'opération avec maintien du DPS du 29 avril 2002 - La levée de 320 stock options
2001	1 279 146,5	Augmentation de capital suite à la levée de 98 stock options
2000	1 279 104	Néant
1999	1 279 104	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en euros
1998	974 991	Augmentation de capital suite à l'introduction au second marché de la Bourse de Paris

III.3. Informations financières sélectionnées

(en M€)	2008	2007 retraité (1)	2006 retraité (1)
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	226,9	185,9	143,5
Résultat opérationnel courant	8,9	13,7	10,0
Résultat net	81,6	7,3	5,7
Résultat net part du Groupe	81,6	3,7	3,9
Bilan			
Capitaux propres totaux	116,7	52,4	43,9
Dettes financières	76,8	78,0	40,5

(1) En application d'IFRS 5, les états financiers comparatifs sont présentés de manière à intégrer les retraitements induits par les cessions d'activité réalisées ou en cours (cf. section XVI.1 note 3. 2.3 du présent document).

III.4. Investissements

III.4.1. Principaux investissements réalisés

Au cours de l'exercice 2008, GROUPE OPEN a procédé à :

- l'acquisition de 100% des actions de la société SYLIS (cf. notes 3. 1.3 et 3. 2.1 – section XVI.1 du présent document) ;
- des opérations sur le capital de TEAMLOG. Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détenait 100% du capital de TEAMLOG (cf. note 3. 1.2 – section XVI.1 du présent document).

Les investissements d'immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont inhérents à des acquisitions de matériel informatique et de logiciels et à des aménagements de locaux. En 2008, les investissements d'immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe se sont élevés à 2,5 M€ contre 1,6 M€ en 2007 et 4,3 M€ en 2006.

III.4.2. Principaux investissements en cours

Depuis le 1^{er} janvier 2009, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

III.4.3. Investissements de recherche et développement

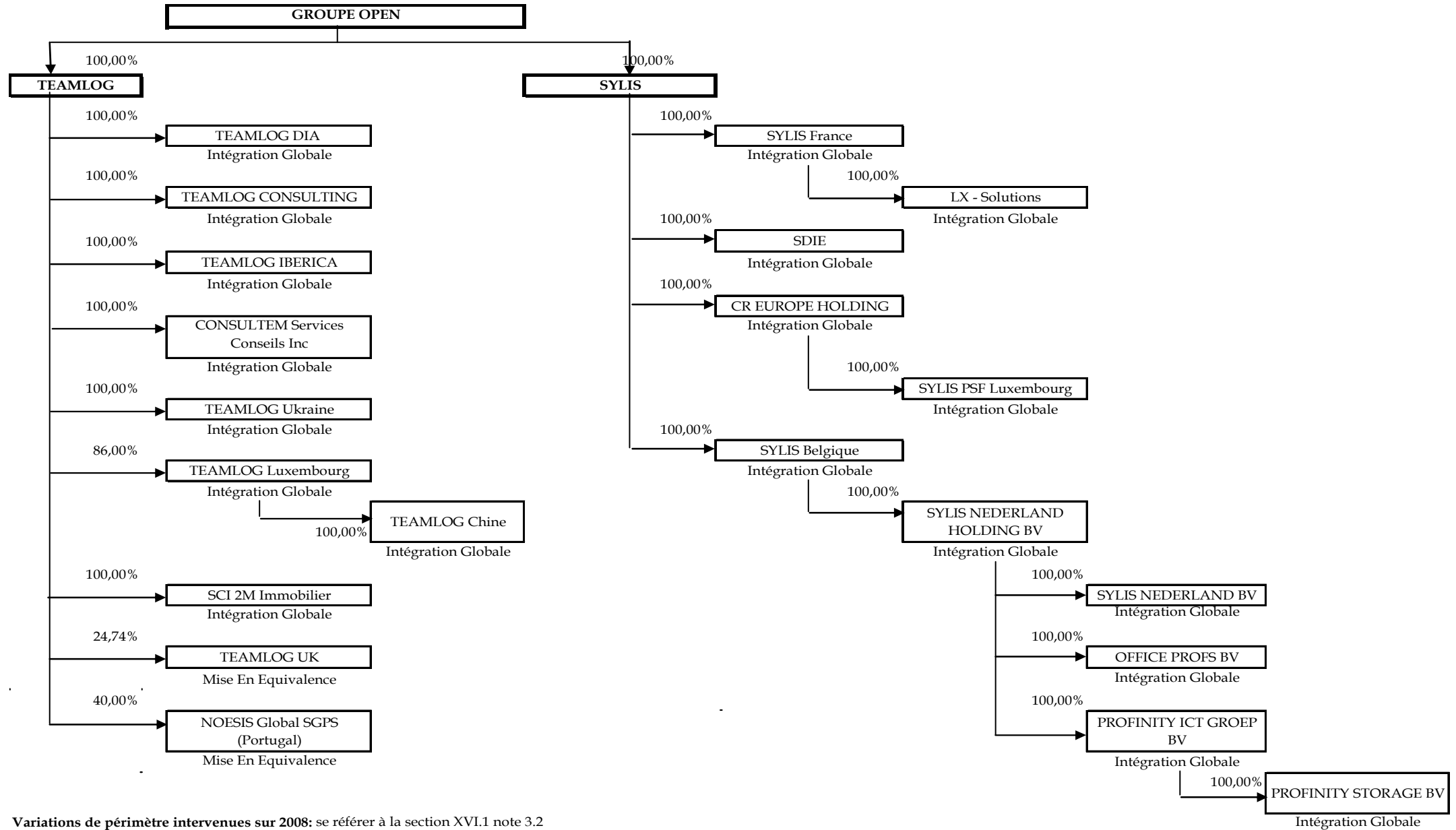
Les investissements de recherche et développement sont inhérents au développement en interne d'outils de gestion et de pilotage des activités qui répondent aux problématiques spécifiques des métiers du Groupe.

Les activités liées aux segments verticaux que sont la promotion immobilière, la gestion de production et la logistique nécessitent également un investissement préalable à la commercialisation de nouvelles versions ou briques applicatives.

Sur l'exercice 2008, le Groupe a activé 0,2 M€ de frais de développement, ces derniers remplissant les critères d'activation d'immobilisations incorporelles (cf. section XVI.1 - note 2.4.1).

Aucun engagement significatif ferme d'investissement n'a été conclu par les organes de direction de la société.

IV. ORGANIGRAMME



Variations de périmètre intervenues sur 2008: se référer à la section XVI.1 note 3.2

Variations de périmètre intervenues depuis le 1er janvier 2009

- Transfert universel de patrimoine de la société OPEN IT, détenue à 100% par GROUPE OPEN, à la société TEAMLOG
- Création de la société TEAMLOG Chine

V. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

La situation financière et le résultat du Groupe font l'objet d'une analyse détaillée en section XV1 « Informations financières concernant le patrimoine et les résultats de l'émetteur » du présent document.

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie de nature gouvernementale, économique, budgétaire, politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur (cf. section II du présent document).

VI. TRESORERIE ET CAPITAUX

VI.1. Information sur les capitaux propres de l'émetteur

Une information détaillée figure aux paragraphes III.2, XVI.1 note 5.7 et à la section XIV du présent document.

VI.2. Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur

Se référer au paragraphe XVI.1 « Tableau consolidé des flux de trésorerie » du présent document.

VI.3. Analyse sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Se référer au paragraphe XVI.1, notes 5.8 et 8.7 du présent document.

VI.4. Information sur toute restriction à l'utilisation des capitaux propres

Se référer à la section XIV, paragraphe 6.3 du présent document.

VI.5. Politique de gestion des risques financiers

Se référer au paragraphe XVI.1, note 8 « Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

VI.6. Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement

Néant à la date de dépôt du présent document.

VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Se référer au paragraphe III.4.2 du présent document.

VIII. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans le guide de référence des valeurs moyennes et petites, ne sont repris dans ce paragraphe que les éléments relatifs à l'activité et aux événements significatifs intervenus depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Informations contenues dans le communiqué de presse du 29 janvier 2009 relatif au chiffre d'affaires 2008

GROUPE OPEN a réalisé au 4^{ème} trimestre 2008 un chiffre d'affaires de 86,2 M€ contre 48,6 M€ pour le 4^{ème} trimestre 2007. La croissance sur la période s'élève à 77,4 % dont 4,2% de croissance organique.

Le chiffre d'affaires cumulé annuel s'élève à 227 M€, contre 183 M€ sur 2007, soit une croissance de 24,2%, dont 3,3 % organique.

Le chiffre d'affaires de Syllis sur ce trimestre est de 35,6M€, stable par rapport à l'an dernier.

Le taux d'occupation à périmètre constant du 4^{ème} trimestre s'élève à 87,7% (contre 90,6% au 4^{ème} trimestre 2007) et à 88,3 % sur l'année (contre 90,3 % lors de l'exercice 2007).

Faits marquants

Le 4^{ème} trimestre 2008 a vu se confirmer la dégradation du contexte économique qui a entraîné une rationalisation des dépenses informatiques et un ralentissement du marché. La conséquence pour GROUPE OPEN en est une diminution significative de ses taux d'occupation.

Ces éléments auront nécessairement un impact négatif sur les résultats opérationnels de l'année 2008 qui seront sensiblement inférieurs à ceux de 2007.

Toutefois en 2008, l'acquisition de SYLLIS et le rachat de la totalité du capital de TEAMLOG ont permis à GROUPE OPEN de changer de dimension et d'intégrer le top 10 des SSII françaises, avec un chiffre d'affaires combiné de 330 M€ et plus de 4000 collaborateurs.

GROUPE OPEN a poursuivi avec succès le déploiement de son plan stratégique et l'optimisation de ses structures de coûts pour tenir compte de son nouvel environnement.

Industriellement, l'année a été marquée par :

- De nombreux succès commerciaux et le gain de contrats et référencements stratégiques
- La mise en place d'une organisation de production industrielle (TEAMshore) avec notamment l'ouverture d'une agence à Kiev
- La prise de connaissance de SYLIS suivie de l'accélération de la mise en œuvre de synergies opérationnelles avec TEAMLOG permettant d'augurer un impact positif rapide.

Par ailleurs, dans l'objectif de simplifier ses structures, GROUPE OPEN a retiré de la cote TEAMLOG et SYLIS en fin d'année.

Perspectives

Au cours des 18 derniers mois, GROUPE OPEN a réalisé une transformation radicale de son business model conformément à son plan stratégique : l'entreprise est à présent entièrement centrée sur les services informatiques. La société dispose aujourd'hui d'une taille critique (10^{ème} SSII française), d'un appareil industriel adapté à la transformation de la demande et d'une structure financière solide (81 M€ de trésorerie brute).

Ces caractéristiques donnent maintenant à GROUPE OPEN les armes nécessaires pour affronter une année 2009 qui sera forcément impactée par la crise économique.

Les signaux du ralentissement se confirmant, la société se concentre sur :

- La réussite de l'intégration de SYLIS,
- La diminution de ses frais de structure,
- Son niveau de rentabilité,
- La génération de cash.

Et ainsi se retrouvera en position de force dans un contexte de reprise de marché à moyen terme.

De plus, la société étudie les différents scénarios possibles intégrant l'annulation des titres détenus en autocontrôle par GROUPE OPEN (10% de son capital), dans l'objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Communiqué de presse du 16 mars 2009 relatif à l'annulation des actions auto détenues

Le 16 mars 2009, et conformément à la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN a décidé l'annulation de ses 1 074 444 actions auto détenues. A l'issue du délai légal d'opposition des créanciers (20 jours à compter de la date de dépôt au greffe du procès verbal de la décision du Conseil d'Administration), le capital social de la société s'élèvera à 1 640 529 € et sera composé de 9 843 173 actions.

Informations contenues dans le communiqué de presse du 31 mars 2009 relatif aux résultats 2008

Le chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2008 s'élève à 227 M€, contre 183 M€ sur 2007, soit une croissance de 24,2 %, dont 3,3 % organique. Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est de 8,9 M€, contre 13,7 M€ en 2007. Le ROC s'élève donc à près de 4% du chiffre d'affaires, impacté par une baisse des taux d'occupation (à 88,3% sur l'année 2008, contre 90% en 2007), la stabilité des prix, un taux de turnover à 22% ainsi que par les investissements consacrés à la transformation industrielle.

Le chiffre d'affaires proforma sur l'année 2008 est de 330 M€ et le ROC est de 12 M€.

Au regard de la nouvelle dimension de la société, GROUPE OPEN a lancé une réflexion sur le renouvellement de sa marque. Dans ce cadre, GROUPE OPEN a procédé à l'amortissement de la marque TEAMLOG, immobilisée en actif incorporel lors de l'acquisition cette société, à hauteur de 18,8 M€. Compte tenu d'un impôt différé passif reconnu à l'origine à hauteur de 6,3 M€, l'impact sur le résultat de l'exercice 2008 présente une charge nette de 12,5 M€.

Le résultat financier sur l'année est de <1,0> M€. Il est constitué de frais financiers sur l'endettement à hauteur de <3,7> M€, du profit enregistré sur le rachat des obligations opérées en fin d'année pour +3,6 M€ et du coût engendré pour <1,4> M€ par la juste valeur des instruments de couverture souscrits dans le cadre de l'émission d'OBSAAR en 2007.

Après constatation de l'impôt, le résultat net part du groupe s'élève à 81,6 M€.

Le résultat net part du groupe retraité d'une part de la cession de LOGIX, d'autre part de l'amortissement de la marque se monte à 2,9 M€ contre 1,6 M€ en 2007.

Activité

En 2008, GROUPE OPEN a procédé à une transformation radicale de son business model en devenant un « pure player » des services informatiques et s'est positionné dans le top 10 des SSII en France suite à l'acquisition de

SYLIS et au rachat de la totalité du capital de TEAMLOG, avec un chiffre d'affaires combiné de 330 M€ et plus de 4000 collaborateurs.

En parallèle, la démarche des clients a évolué vers une rationalisation du nombre des prestataires et la demande vers la réduction des contrats en régie et l'initialisation de nouveaux contrats de service ou infogérance.

Cette transformation a amené GROUPE OPEN à investir significativement dans l'industrialisation de ses prestations (création d'une direction industrielle, création de la filiale offshore Ukrainienne...) et à améliorer ainsi ses processus et son organisation.

Le déploiement de cette offre alliée à l'atteinte de la taille critique lui a permis de gagner de nouveaux contrats et d'obtenir des référencements auprès de grands comptes à forts potentiels.

Concernant le rapprochement de TEAMLOG et SYLIS, l'intégration opérationnelle a déjà été réalisée dans les directions métiers et les directions transversales.

Structure

L'année a également été marquée par une nette simplification des structures de l'entreprise, conformément aux annonces. GROUPE OPEN demeure ainsi le seul véhicule coté, TEAMLOG et SYLIS ayant été retiré de la cote en fin d'année. De plus, TEAMLOG et OPEN IT ont récemment fusionné. Enfin, la société a renforcé sa gouvernance avec l'arrivée de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, au sein de son conseil d'administration.

Par ailleurs le 16 mars 2009, la société a procédé à l'annulation de 1 074 444 titres autodétenus représentant 10% du capital. Le nombre d'actions post-opération est donc maintenant de 9 843 173.

Synthèse et Perspectives

GROUPE OPEN a mené, au cours de ces 12 derniers mois, des transformations d'envergure, qui lui ont permis de passer du statut de holding portant 2 activités de taille insuffisante, avec 50 M€ de fonds propres et un gearing de 1 à un « pure player » des services informatiques, dans le top 10 français avec 130 M€ de fonds propres et un gearing de 0,2 (incluant le recours à l'affacturage).

Dividende : Au regard du résultat généré par la cession de LOGIX et de la confiance dans les perspectives de la société, le Conseil d'Administration en sa séance du 30 mars 2009 a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 mai 2009 le versement d'un dividende en numéraire de 0,35 euros par action.

Pour la période 2009-2010, dans un marché anticipé en baisse, la société entend poursuivre le plan industriel engagé. De plus les synergies obtenues entre les entités (estimées de l'ordre de 2 M€) permettront une optimisation des coûts de structure et la création d'une « task force » sur les règlements clients sécurisera une génération de cash significative.

Conformément à la politique d'intégration des acquisitions, TEAMLOG et SYLIS ont vocation à fusionner au cours de cette période, ce qui entraînera la création d'une nouvelle image de marque sur le marché des services informatiques.

Parallèlement se poursuivra le développement à l'international avec l'accompagnement des clients sur les marchés émergents en Chine et dans les pays d'Europe de l'est où GROUPE OPEN dispose maintenant de structures.

Enfin, dans le but de rééquilibrer les activités, GROUPE OPEN mènera des opérations de croissance externe ciblées (conseil, infogérance).

L'ensemble de ces éléments permettra d'établir solidement sa nouvelle position dans le respect des comparables financiers.

IX. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice pour les années 2009 et suivantes.

X. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

X.1. Composition

L'Assemblée Générale du 12 septembre 2008 a procédé aux nominations suivantes:

- Monsieur Dominique MALIGE a été nommé administrateur indépendant de GROUPE OPEN
- Madame Valérie BENVENUTO, Directeur Financier de GROUPE OPEN a été nommée administrateur,
- Monsieur Guy MAMOU-MANI assurera la co-présidence de la société en compagnie de Frédéric SEBAG.

	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées au sein de GROUPE OPEN
Frédéric SEBAG			
Administrateur	CA du 9 août 1991	2009	Néant
Président du Conseil d'Administration	CA du 9 août 1991	2009	
Directeur Général	CA du 9 août 1991	2009	
Guy MAMOU-MANI *			
Administrateur	AG du 26 mai 1999	2011	Néant
Directeur Général	CA du 27 mai 2002	2011	
Laurent SADOUN			
Administrateur	AG du 23 septembre 1998	2010	Néant
Directeur Général Délégué	CA du 27 mai 2002	2010	
Valérie BENVENUTO			
Administrateur	AG du 12 septembre 2008	2014	Directeur Financier
Dominique MALIGE			
Administrateur indépendant	AG du 12 septembre 2008	2014	Néant

* Par décision de l'AG du 12 septembre 2008, Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration en compagnie de Frédéric SEBAG

X.2. Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Frédéric SEBAG

Mandats exercés en France au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	75 - Paris	Administrateur Co-Président du Conseil d'Administration Directeur Général
TEAMLOG	SA	75 - Paris	Président du Directoire
TEAMLOG DIA	SA	75 - Paris	Administrateur Président du Conseil d'Administration
SYLIS	SA	59 - Lambersart	Administrateur Vice-Président
AFLM	SCI	92 - Courbevoie	Gérant
TOURS INVEST	SCI	75 - Paris	Gérant
TFC SASP		37 - Tours	Président

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
TEAMLOG IBERICA	SA	Madrid (Espagne)	Administrador Unico
CONSULTEM Services Inc	SA	Montréal (Canada)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
TEAMLOG LUX	SARL	Luxembourg	Gérant non associé
NOESIS Portugal	SA	Lisbonne (Portugal)	Administrateur
NOESIS Global SGPS	SA	Lisbonne (Portugal)	Administrateur

Monsieur Guy MAMOU-MANI

Mandats exercés en France au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	75 - Paris	Administrateur Co-Président du Conseil d'Administration Directeur Général Délégué
TEAMLOG	SA	75 - Paris	Président du Conseil de Surveillance
SYLIS	SA	59 - Lambersart	Administrateur Vice-Président
TEAMLOG CONSULTING	SAS	75 - Paris	Président
OPEN IT	SAS	75 - Paris	Président Directeur Général
SMS 2006	SCI	92 - Courbevoie	Associé Gérant
MIDDLENEXT	Association	75 - Paris	Président

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2008

Néant

Monsieur Laurent SADOUN

Mandats exercés en France au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	75 - Paris	Administrateur Directeur Général Délégué
TEAMLOG	SA	75 - Paris	Membre du Conseil de Surveillance
LOGIX	SAS	92 - Courbevoie	Président
OPENWAY	SAS	92 - Courbevoie	Président
ASPLENIUM HOSTING SERVICES	SA	92 - Courbevoie	Administrateur Président Directeur Général
IPVISTA	SAS	92 - Courbevoie	Président
FINOVIA	SAS	92 - Courbevoie	Président
SOURCES IT		92 - Courbevoie	Gérant
SCI OCEANA	SCI	75 - Paris	Associé Gérant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
LOGIX BENELUX	SANV	Bruxelles (Belgique)	Administrateur Délégué
LOGIX MAROC	SARL	Casablanca (Maroc)	Gérant
Arrow ECS Nordic	A/S	Viby (Danemark)	Président
LOGIX NEDERLAND	BV	Utrecht (Pays Bas)	Managing Director
REL	Ltd	Tel Aviv (Israël)	Gérant
DNSint.com	AG	Fuerstenfeldbruck (Allemagne)	Membre du Supervisory Board
Arrow ECS Danmark	A/S	Copenhague (Danemark)	Président
Arrow ECS Finland	A/S	Espoo (Finlande)	Président
Arrow ECS Norway	AS	Oslo (Norvege)	Président
DNS Sweden	AB	Stockholm (Suede)	Président

Madame Valérie BENVENUTO

Mandats exercés en France au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	75 - Paris	Administrateur Directeur Financier
TEAMLOG	SA	75 - Paris	Membre du Directoire Directeur Général Administration & Finances Directeur Administratif et Financier
SYLIS	SA	59 - Lambersart	Administrateur
TFC SASP		37 - Tours	Administrateur

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2008

Néant

Monsieur Dominique MALIGE

Mandats exercés en France au 31 décembre 2008

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
GROUPE OPEN	SA	75 - Paris	Administrateur indépendant
TEAMLOG	SA	75 - Paris	Membre du Conseil de Surveillance
RIQUET BUILDING	SCI	75 - Paris	Gérant
EGIDE	SCI	75 - Paris	Gérant

Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger au 31 décembre 2008

Néant

X.3. Mandats exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux

Mandats exercés par Frédéric SEBAG dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années
en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
CLEARSY	SAS	13 - Aix en Provence	Administrateur
TEAMLOG Entreprise Solutions	SA	69 - Ecully	Administrateur et Président
CAP ALTAIR	SA	31 - Toulouse	Administrateur
CONSULTEM France	SAS	75 - Paris	Administrateur
2IC	SAS	75 - Paris	Administrateur
TEAMLOG.Net	SA	75 - Paris	Administrateur
INNETIS	SA	75 - Paris	Administrateur
INSTITUT TEAMLOG	SARL	75 - Paris	Gérant non associé
LOGIX	SA	92 - Courbevoie	Administrateur
OTIA	SA	75 - Paris	Administrateur et Président du Conseil d'Administration

à l'étranger.

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
FOUR LEAF TECHNOLOGIES	A/S	Aarhus (Danemark)	Administrateur

Mandats exercés par Guy MAMOU-MANI dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années
en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
CLEARSY	SAS	13 - Aix en Provence	Administrateur
INNETIS	SA	75 - Paris	Administrateur et Président
OTIA	SA	75 - Paris	Administrateur Directeur Général
LOGIX	SA	92 - Courbevoie	Administrateur

à l'étranger.

Néant

Mandats exercés par Laurent SADOUD dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années
en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
INNETIS	SA	75 - Paris	Administrateur

à l'étranger.

Néant

Mandats exercés par **Valérie BENVENUTO** dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
CLEARSY	SAS	13 - Aix en Provence	Administrateur

à l'étranger.
Néant

Mandats exercés par **Dominique MALIGE** dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années en France (Métropolitaine, DOM & TOM/Mayotte/St Pierre&Miquelon)

Caractéristiques des Sociétés			Mandats & Fonctions
Dénomination sociale	Forme	Ville et pays du siège social	
RIQUINVESTOUR	EURL	75 - Paris	Gérant

à l'étranger.
Néant

X.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur.

X.4.1. Expertise et expérience des membres des organes d'administration, de direction et fondateurs

Frédéric SEBAG, diplômé d'une licence de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur d'affaires dans une Société de Services Informatiques en 1985. En 1987, il devient Directeur Commercial de cette même société. En 1989, il fonde GROUPE OPEN dont il est le Président Directeur Général. Après l'acquisition de TEAMLOG en 2005, il se consacre avec succès au redressement de cette société. Il met en œuvre une stratégie de développement ambitieuse qui en quelques années a amené la société à devenir un des leaders français de son secteur. Près de vingt ans après avoir créé GROUPE OPEN, Frédéric SEBAG assure aujourd'hui la co-Présidence d'un groupe de plus de 4000 collaborateurs. Il est par ailleurs Président du Football Club de Tours.

Guy MAMOU-MANI, diplômé d'une licence de Mathématiques et ancien professeur, a débuté sa carrière chez CSC-GO INTERNATIONAL où sa dernière fonction était Président-Directeur Général et Directeur du pôle solutions de CSC France. En 1995, il crée la filiale française de MANUGISTICS, leader dans le domaine du Supply Chain Management et numéro un en Europe. Il y assure la Direction Générale et y exerce par ailleurs la fonction de Directeur Européen des Services et du Marketing jusqu'en 1998. À cette date, il rejoint GROUPE OPEN, en tant que Directeur Général associé. Il accompagne le groupe dans le top 10 des sociétés de services informatiques françaises, grâce notamment aux acquisitions de TEAMLOG et SYLIS. Il assure depuis 2008 la co-présidence de GROUPE OPEN avec Frédéric SEBAG. Enfin, il a été élu en octobre 2006 à la présidence de MiddleNext, association de valeurs moyennes cotées.

Laurent SADOUN, diplômé d'un DEA de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur Commercial chez BORLAND, puis est entré chez INFORMIX France comme Directeur Commercial. En 1991, il intègre GROUPE OPEN et crée LOGIX dont il est le Président-directeur général. Suite à la cession de LOGIX au groupe international ARROW coté au NASDAQ, il devient Président EMEA d'ARROW ECS.

Valérie BENVENUTO, diplômée de l'ESC Marseille, a débuté sa carrière chez GROUPE OPEN en 1997. Elle occupe les fonctions de Directeur financier de GROUPE OPEN.

Dominique MALIGE, ancien Directeur des Services Informatiques de LAFARGE, est administrateur indépendant de GROUPE OPEN.

X.4.2. Nature de tout lien familial entre membres des organes d'administration, fondateurs et tout directeur général

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

X.5. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

XI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentés conformément aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF formulées le 6 octobre 2008.

Les rémunérations versées en 2008 aux mandataires sociaux ont été approuvées par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN. La part variable de la rémunération des mandataires sociaux est déterminée annuellement par le Conseil d'Administration en fonction des performances du Groupe. En 2008, les mandataires sociaux ont reçu une prime exceptionnelle dans le cadre de la cession de LOGIX.

Note : les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées brutes avant impôts

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Frédéric SEBAG - Co-Président / Directeur Général de GROUPE OPEN et Président du Directoire de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	272 453	386 285
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	272 453	386 285

Guy MAMOU-MANI - Co-Président / Directeur Général Délégué de GROUPE OPEN et Président du Conseil de Surveillance de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	237 426	427 426
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	237 426	427 426

Laurent SADOUN - Administrateur / Directeur Général Délégué de GROUPE OPEN et membre du Conseil de Surveillance de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	225 137	140 807
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	225 137	140 807

Valérie BENVENUTO - Administrateur de GROUPE OPEN et membre du Directoire / Directeur Général de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007	Exercice 2008 *
Rémunérations dues au titre de l'exercice	N/A	40 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Total	N/A	40 500

* Valérie BENVENUTO étant administrateur de GROUPE OPEN et membre du Directoire / Directeur Général de TEAMLOG depuis septembre 2008, la rémunération présentée couvre la période octobre 2008 - décembre 2008

2. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Frédéric SEBAG - Co-Président / Directeur Général de GROUPE OPEN et Président du Directoire de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007		Exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	210 375	210 375	203 885	203 885
Rémunération variable	67 270	40 210	22 900	60 470
Rémunération exceptionnelle	-	-	150 000	150 000
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	(5 192)	(5 192)	9 500	9 500
Total	272 453	245 393	386 285	423 855

Guy MAMOU-MANI - Co-Président / Directeur Général Délégué de GROUPE OPEN et Président du Conseil de Surveillance de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007		Exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	208 500	208 500	208 500	208 500
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	190 000	190 000
Jetons de présence	24 000	24 000	24 000	24 000
Avantages en nature (véhicule)	4 926	4 926	4 926	4 926
Total	237 426	237 426	427 426	427 426

Laurent SADOUN - Administrateur / Directeur Général Délégué de GROUPE OPEN et membre du Conseil de Surveillance de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007		Exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	208 500	208 500	86 875	86 875
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	40 000	40 000
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000
Avantages en nature (véhicule)	4 637	4 637	1 932	1 932
Total	225 137	225 137	140 807	140 807

Valérie BENVENUTO - Administrateur de GROUPE OPEN et membre du Directoire / Directeur Général de TEAMLOG

(en €)	Exercice 2007		Exercice 2008 *	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	37 500	37 500
Rémunération variable	N/A	N/A	-	-
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	-	-
Jetons de présence	N/A	N/A	3 000	3 000
Avantages en nature (véhicule)	N/A	N/A	-	-
Total	N/A	N/A	40 500	40 500

* Valérie BENVENUTO étant administrateur de GROUPE OPEN et membre du Directoire / Directeur Général de TEAMLOG depuis septembre 2008, la rémunération présentée couvre la période octobre 2008 - décembre 2008

3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

(en €)	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Valérie BENVENUTO *	N/A	3 000
Dominique MALIGE *	N/A	3 000
Total	N/A	6 000

* Valérie BENVENUTO et Dominique MALIGE étant administrateurs de GROUPE OPEN depuis le 12 septembre 2008, seuls les jetons de présence perçus sur la période 1er octobre - 31 décembre 2008 sont présentés.

4. Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

5. Options de souscriptions ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

7. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

8. Attributions d'instruments financiers donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

	Plan n°8
Date de l'assemblée	10-oct-05
Date du conseil d'administration	04-janv-06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	489 901
Nombre total d'actions attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataire sociaux:</i>	
<i>Guy MAMOU-MANI</i>	10 000
<i>Valérie BENVENUTO</i>	50 000
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription ou d'achat	11,62 €
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'action annulées ou caduques	-
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être souscrites	146 650

BSAR / BSAAR

	OBSAR juillet 2004	OBSAAR septembre 2007 - Actionnaires et managers
Date de l'assemblée	11-juin-04	12-sept-07
Date du conseil d'administration	12-juil-04	12-sept-07
Nombre de BSAR / BSAAR émis	1 165 680	2 319 418
Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680	2 319 418
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataire sociaux:</i>		
<i>Frédéric SEBAG</i>	297 162	799 248
<i>Guy MAMOU-MANI</i>	300 000	249 896
<i>Kaurent SADOON</i>	301 989	390 856
<i>Valérie BENVENUTO</i>	-	170 000
Date de départ d'exercice des BSAR / BSAAR	04-août-04	20-oct-09
Date d'expiration des BSAR / BSAAR	04-août-09	20-oct-14
Prix de souscription	14,00 €	14,50 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	854	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 164 826	2 319 418

9. Instruments financiers donnant accès au capital attribués aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers durant l'exercice

Néant

10. Informations requises dans le cadre des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Frédéric SEBAG Co-président du Conseil d'Administration Directeur Général Début de mandat: 1991, renouvelé en 1997 et 2003 Fin de mandat: 2009	Non	Oui (1)	Non	Non
Guy MAMOU-MANI Co-président du Conseil d'Administration Directeur Général Début de mandat: 1999, renouvelé en 2005 Fin de mandat: 2010	Non	Non	Non	Non
Laurent SADOON Administrateur Directeur Général Début de mandat: 1998, renouvelé en 2004 Fin de mandat: 2010	Non	Non	Non	Non

(1) Régime de retraite supplémentaire au titre de l'article 83 (12 K€ versés au titre de 2008)

XII. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XII.1. Date et durée des mandats des administrateurs

Les informations requises au titre du présent paragraphe sont détaillées en section X.

XII.2. Contrats de services liant les membres des organes sociaux et la Société et ses filiales

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé à l'un des membres du Conseil d'Administration.

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre la Société et / ou ses filiales et l'un des quelconques membres des organes sociaux de la Société.

XII.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Groupe applique le Code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr). Par ailleurs, lors de sa réunion du 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la société GROUPE OPEN a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société GROUPE OPEN pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours. Le rapport du Président sur le contrôle interne, ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes figurent aux paragraphes XXV.3 et XXV.6.2 du présent document.

XIII. SALARIES

XIII.1. Participation des salariés dans le capital

XIII.1.1. Quotité de capital détenue à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2008, la participation des salariés de GROUPE OPEN telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce est inférieure à 0,1%.

XIII.1.2. Actionnaires salariés en qualité d'administrateurs

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce étant inférieure à 3%, cette mesure ne trouve pas à s'appliquer.

XIII.2. Options de souscriptions d'actions

Se référer aux paragraphes XIV.9.1 et XI - notes 4, 5, 8 et 9 du présent document.

XIII.3. Participation des salariés et intéressement au résultat

Dans les sociétés françaises, les salariés bénéficient d'une participation sur les résultats dans les conditions de la loi en vigueur.

XIII.4. Information sociales

XIII.4.1. Données sociales

L'information est détaillée dans les chapitres « Ressources Humaines » et « Développement durable » en pages 15 à 17 et au paragraphe XVI.1 note 7.3 - 7.4 du présent document.

XIII.4.2. Politique salariale

Une information détaillée figure au paragraphe 4.1 de la section XXV.1 du présent document.

XIV. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

XIV.1. Capital social et droits de vote

XIV.1.1. Capital souscrit

Le capital souscrit s'élève au 31 décembre 2008 à 1 819 603 € divisé en 10 917 617 actions. Aucune action n'a été émise sur 2008.

Suite à l'annulation de 1 074 444 actions auto détenues, décidée en date du 16 mars 2009 par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN, le capital social de la société s'élève à 1 640 529 €, composé de 9 843 173 actions.

XIV.1.2. Evolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

	Situation au 31 décembre 2008				Situation au 31 décembre 2007			Situation au 31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote *	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Frédéric SEBAG	2 980 819	27,3%	5 837 615	41,2%	2 980 819	27,3%	39,1%	2 980 819	27,6%	39,2%
Laurent SADOON	1 055 177	9,7%	1 986 085	14,0%	1 020 177	9,3%	12,9%	1 020 177	9,4%	12,9%
Guy MAMOU-MANI	369 449	3,4%	631 103	4,5%	343 449	3,1%	3,9%	343 449	3,2%	4,3%
FIDELITY	1 061 016	9,7%	1 061 016	7,5%	1 061 016	9,7%	7,0%	557 404	5,2%	3,7%
CM - CIC SECURITIES	588 541	5,4%	588 541	4,2%	-	-	-	-	-	-
Public	3 788 171	34,7%	4 056 980	28,6%	5 406 257	49,6%	37,1%	5 895 837	54,4%	39,9%
Autocontrôle	1 074 444	9,8%	-	-	105 899	1,0%	-	17 677	0,2%	-
Total	10 917 617	100%	14 161 340	100,0%	10 917 617	100%	100%	10 815 363	100%	100%

* un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. note XIV.3).

Franchissements de seuil intervenus en 2008

- CM-CIC Asset Management : franchissement à la hausse des 5% du capital de GROUPE OPEN le 29 janvier 2008 ;

- FIL : franchissement à la baisse des 5 % du capital et des droits de vote le 24 avril 2008 suite à la décision de FIL et FMR LLC de ne plus agréger leurs participations respectives dans les sociétés françaises cotées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

XIV.2. Participations détenues par les mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2008

	Mandats / Fonctions	Nombre d'actions
Frédéric SEBAG	Co-Président / Directeur Général	2 980 819
Guy MAMOU-MANI	Co-Président / Directeur Général	369 449
Laurent SADOON	Directeur Général Délégué	1 055 177
Valérie BENVENUTO	Administrateur / Directeur Financier	17 146
Dominique MALIGE	Administrateur indépendant	500

Opérations sur les titres de la société réalisées par les administrateurs et les personnes ayant des liens avec la société depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de dépôt du présent document

	Flux bruts		Positions ouvertes			
	Achat	Vente	Positions à l'achat		Positions à la vente	
Nombre de mandataires sociaux concernés	4	-				
Nombre de titres	64 417	-	Call achetés	Néant	Call vendus	Néant
			Puts vendus	Néant	Put achetés	Néant
			Achats à terme	Néant	Ventes à terme	Néant
Prix moyen pondéré	5,63 €	N/A				

XIV.3. Droits de vote différents

Conformément à l'article 29 des statuts un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

XIV.4. Actions de préférence

Il n'existe aucune action de préférence et il n'est pas prévu, à ce jour, d'en mettre en place.

XIV.5. Capital autorisé et non émis

XIV.5.1. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 septembre 2008 a, conformément à l'article L. 225-129-2 ainsi qu'aux articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- Décidé que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 500 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- Décidé que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 15 000 000 € ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant :

- * Ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu,
- * Est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit
- * Mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

- Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles :

- * Limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée,
 - * Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non),
 - * Ou offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits.
- L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
 - L'Assemblée Générale a décidé que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de la date de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle a pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, celui-ci rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 12 septembre 2008. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2007 sous sa première résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.2. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 septembre 2008 a, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135 ainsi qu'aux articles, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission à titre onéreux ou gratuit, d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- L'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 500 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 15 000 000 € ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que :

- * Ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu,
- * Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède
- * Mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de Commerce un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

1. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
2. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa 1 ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle a pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, celui-ci rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 12 septembre 2008. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2007 sous sa deuxième résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.3. Délégation au Conseil d'Administration en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce,

- Autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la deuxième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la deuxième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

1. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des vingt derniers cours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 10 % au plus
2. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa 1 ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la deuxième résolution qui précède.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.4. Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce autorisé, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'Administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des première et deuxième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, délégué au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission, sur le fondement et dans les conditions prévues par la dix septième résolution qui précède, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée).

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration disposera de tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toute formalité et déclaration et requérir toute autorisation qui s'avérerait nécessaire à la réalisation de ces apports.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de la date de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation susvisée.

XIV.5.6. Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par voie d'émission d'actions destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 septembre 2008 a, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1, L.225-148 et L.228-92 du Code de Commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration, le pouvoir de procéder, dans les conditions visées aux articles L.225-129 à L.225-129-6 du Code de commerce, l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé conformément à l'article L.225-148 du Code de Commerce ;

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu par la deuxième résolution.

- Pris acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises, le cas échéant, sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- Décidé que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :
 - * De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - * De constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
 - * De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles ou le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
 - * De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
 - * D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, correspondant à la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
 - * De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
 - * De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts ;
- Pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de cette délégation, un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'Administration et par les commissaires aux comptes sur l'opération envisagée et communiqué aux actionnaires dans les conditions réglementaires ;

- Décidé de fixer à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.7. Limitation globale des autorisations

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décidé :

- De fixer à 500 000 €, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- De fixer à 15 000 000 € le montant nominal des titres de créance pouvant être émis.

XIV.5.8. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 15 000 000 €, étant précisé que ce plafond est fixé:

- * Compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires
- * Et de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les première à cinquième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale a pris acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.9. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a autorisé, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en une ou plusieurs fois dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1) de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée.

Le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de l'attribution.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. En cas de décès des bénéficiaires durant cette période de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès.

Pendant cette période, en cas de licenciement pour motif personnel ou de démission, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Toutefois, pendant cette période, en cas de licenciement économique, de départ à la retraite ou d'invalidité, les bénéficiaires pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter de l'événement.

Le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-208 ou de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale a pris acte, par ailleurs et en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit aux réserves et/ou primes qui seraient incorporées au capital dans le cadre de l'émission d'actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale a donné tout pouvoir au Conseil d'Administration dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- * Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- * Fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- * Déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires ;
- * Décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- * Décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté; et, plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités, notamment demander l'admission à la cotation des actions ordinaires nouvellement émises, le cas échéant et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de trente huit mois à compter du 12 septembre 2008. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2005 sous sa dixième résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.10. Autorisation pour le Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'action

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. Autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des bénéficiaires indiqués ci-après ;
2. Décidé que les bénéficiaires de ces options seront les membres du personnel salarié ou certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
3. Décidé que cette autorisation est consentie au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour ;
4. Décidé que le nombre total des options qui seront ainsi offertes par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social à ce jour, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.

Ainsi, si la société réalise l'une des opérations prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du nombre et/ou du prix des actions faisant l'objet des options consenties en appliquant les règles d'ajustement fixées par les dispositions réglementaires en vigueur. D'autres ajustements pourront être opérés en cas de dissolution ou liquidation de la société, fusion, scission ou cession des actifs. Il prendra de même toutes mesures pour assurer la préservation des droits des titulaires d'options, en réservant leurs droits ou en procédant à ajustement dans les conditions susvisées, en cas d'émission réservée aux actionnaires de certificats d'investissement, de valeurs mobilières composées ou de bons de souscription d'actions ;

5. Pris acte que le Conseil d'Administration arrêtera le règlement du plan d'option de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions, lequel contiendra notamment, les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'indisponibilité et/ou des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, ainsi que les critères permettant de bénéficier du ou des plan(s) ;
6. Décidé que le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour fixer le délai maximum de levée des options qui ne saurait excéder 8 années à compter de l'attribution, ainsi que les délais de blocage et de conservation des actions qui sera imposé aux bénéficiaires à compter de la levée d'option ;
7. Décidé que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires des options sera déterminé par le Conseil d'Administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires, sans pouvoir être :
 - * Concernant les options de souscription : inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour de chaque réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle seraient consenties des options de souscription,
 - * Concernant les options d'achat : inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

En tout état de cause, aucune option ne pourra être consentie (i) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou après une augmentation de capital, ainsi que (ii) dans les cas fixés par l'article L. 225-177 alinéa 5 du Code de commerce ;

8. Pris acte et décidé en tant que de besoin, que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;
9. Pris acte et décidé que l'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levées desdites options accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation avec des créances, de la somme correspondante ;

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration aux fins d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation du capital résultant de l'exercice des options consenties, modifier en conséquence les statuts et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin, avec effet immédiat, le cas échéant, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2005 dans sa neuvième résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation susvisée.

XIV.5.11. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, a conformément, aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital actuel, par la création d'actions nouvelles de 0,16 € de pair chacune à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) établi en commun par la société et éventuellement les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 444-3 du Code du travail et de l'article L 233-16 du Code de commerce et qui remplissent en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 du Code du travail.

L'Assemblée Générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration avec le cas échéant faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions de l'article L 443-1 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, par émissions d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé ;
2. Fixer le prix d'émission des actions nouvelles par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext d'Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
3. Fixer le cas échéant dans les limites légales les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;

4. Dans la limite du montant maximum de 1% du montant du capital au jour de la présente assemblée, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions ;
6. Fixer dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription étant précisé que conformément aux dispositions légales les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
8. Déterminer sur les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation ;
10. Le cas échéant imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi ;
11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation du capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale a fixé à dix huit mois la durée de la validité de la présente délégation.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin, avec effet immédiat, le cas échéant, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2007 dans sa huitième résolution.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.12. Autorisation au Conseil d'Administration aux fins de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de délégation à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période vingt quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation susvisée.

XIV.5.13. Délégation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de réduire le capital social par voie d'offre publique de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 a :

- autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, à réduire le capital social d'un montant nominal maximal de 545 833 euros, par voie d'achat par la société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 3 275 000 actions sans valeur nominale, pour un prix d'achat unitaire maximum de 18 euros par action et un prix global maximum de 58 950 000 euros,
- délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de Commerce, pour une période expirant, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le pouvoir d'arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital et le nombre d'actions à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées et de procéder en une ou plusieurs fois à sa réalisation.

L'offre d'achat des actions prendra la forme d'une offre publique de rachat d'actions réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les actions achetées seront annulées conformément à la loi et à la réglementation en vigueur et ne donneront pas droit aux dividendes et acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à leur acquisition par la société.

La différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le compte « prime d'émission », sur les réserves disponibles et, le cas échéant, sur le report à nouveau bénéficiaire.

En outre l'Assemblée Générale a conféré tout pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, en vue de :

- Réaliser la réduction de capital autorisée dans le cadre de la présente résolution ;
- En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- Au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, arrêter le montant définitif de la réduction de capital à due concurrence de la valeur nominale des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de Commerce ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Et, d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de la présente autorisation.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation susvisée.

XIV.5.14. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, dans certaines limites, à des émissions d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire Réunie le 12 Septembre 2007 statuant conformément articles L 225-129 et suivants, L 225-138 et L 228-92 et suivants du code de commerce a :

- Délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;
- Décidé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ladite délégation ne pourra excéder le plafond de 750.000 euros visé à la première résolution sur lequel il viendra s'imputer, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Décidé conformément à l'article L 225-138 du code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux OBSAAR et de réserver le droit de les souscrire à des établissements de crédit, notamment à ceux appartenant à des groupes ayant participé aux financements de GROUPE OPEN et de sociétés françaises ou étrangères qu'elle contrôle (au sens de l'article L 233-3 du code de

commerce); Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues par l'article L 225-138 du code de commerce ;

- A pris acte que les établissements de crédit souscripteurs des OBSAAR proposeront à certaines catégories déterminées par le Conseil d'Administration de mandataires sociaux et salariés de la Société ou de toute filiale française ou étrangère au sens de l'article L 233-3 du code de commerce d'acquérir les BSAAR. Le Conseil d'Administration arrêtera également le nombre maximum de BSAAR pouvant ainsi être proposés à l'acquisition par lesdits établissements de crédit souscripteurs à chacun des mandataires sociaux et/ou salariés, selon la catégorie dont il relèvera, et conviendra avec lesdits établissements de crédit du prix de cession unitaire des BSAAR par ces derniers.
- Pris acte également que dans l'éventualité où la totalité des BSAAR n'auraient pas été cédés par les établissements de crédit souscripteurs dans les conditions précitées, la société aura la faculté de les acquérir pour les annuler à un prix arrêté lors de la fixation des conditions et modalités des OBSAAR ;
- Décidé que le Conseil d'Administration fixera la valeur nominale unitaire d'émission des OBSAAR ainsi que le prix de souscription ou d'acquisition des actions obtenues par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société à un prix au minimum égal à 120 % de la moyenne des cours de clôture de l'action GROUPE OPEN sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA sur les 20 séances de bourse qui précéderont la réunion du Conseil d'Administration lors de laquelle ledit conseil arrêtera les modalités de l'émission des OBSAAR.
- Constaté que la décision d'émission des OBSAAR emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAAR au profit des titulaires de ces BSAAR conformément à l'article L. 225-132, dernier alinéa, du Code de commerce ;
- Décidé que le Conseil d'Administration :
 - Fixera la liste précise des établissements de crédit bénéficiaires, au sein de la catégorie des établissements de crédit bénéficiaires mentionnés au troisième paragraphe ci-dessus au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé ;
 - Arrêtera les modalités et caractéristiques des OBSAAR. Notamment, il déterminera le nombre de titres à émettre au profit de chaque établissement de crédit bénéficiaire et fixera la date de jouissance et, le cas échéant, le prix de remboursement anticipé unitaire des obligations et des BSAAR par la société et à son initiative, les périodes au cours desquelles ces remboursements anticipés seront possibles et la durée des BSAAR qui ne sera pas supérieure à 10 ans ;
- Délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de déterminer si les valeurs mobilières émises en vertu de ladite autorisation, en ce compris les BSAAR, seront ou non admises aux négociations d'un ou de plusieurs marchés réglementés, organisés, libres ou assimilés de l'Union européenne, de déterminer la ou les plateformes de négociation correspondantes et les périodes pendant lesquelles ces valeurs mobilières seront admises aux négociations de ces marchés, ou librement négociées de gré à gré ou à un prix prédéfini par le conseil ;
- Décidé que le Conseil d'Administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour arrêter les autres caractéristiques des OBSAAR et des BSAAR et les autres conditions des émissions, notamment :
 - Pour mandater tout expert afin d'exprimer toute opinion indépendante sur toute évaluation ;
 - Pour passer toutes conventions et contrats avec tous établissements de crédit et prestataires de services d'investissement, avec tous syndicats bancaires et avec tous tiers, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à ces émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;
 - Pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts et modifier à l'avenir, le cas échéant et sous réserve de l'accord des titulaires des OBSAAR et des BSAAR, le contrat d'émission y afférent.
- Décidé de fixer à dix-huit mois à compter du 12 septembre 2007 la validité de ladite délégation de compétence.

Par délibération en date du 12 septembre 2007, le Conseil d'Administration agissant en vertu de la délégation de compétence ci-dessus rappelée, a décidé deux émissions d'OBSAAR :

EMISSION OBSAAR - Opération actionnaires & managers

Dans le cadre de cette opération, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation sont attachés 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

EMISSION OBSAAR – Opération de marché

Dans le cadre de cette seconde opération, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €.

A chaque obligation sont attachés 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

Il n'y a pas eu d'émission d'OBSAAR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La présente délégation a pris fin le 12 mars 2009.

XIV.6. Changement de contrôle

XIV.6.1. Promesses de vente d'actions

Néant

XIV.6.2. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte de quelque nature en vigueur au sein de la société.

XIV.6.3. Nantissements d'actions de l'émetteur

Néant

XIV.6.4. Action de concert

Il n'existe pas d'action de concert des actionnaires du GROUPE OPEN. Les dirigeants mandataires sociaux de la société détiennent ensemble 40,4 % du capital et 59,7 % des droits de vote de la société, deux d'entre eux exerçant par ailleurs des fonctions de direction opérationnelle.

XIV.6.5. Autres

L'émetteur n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

XIV.6.6. Contrôle

Pour plus d'informations concernant la nature du contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive, se référer au paragraphe XXV.3 du présent document.

XIV.7. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 septembre 2008 a autorisé la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

Aux termes de cette autorisation, les acquisitions de titres peuvent être effectuées par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action réalisée par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conformes aux principes énoncés dans la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'AMF ;

- De leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation donnée dans la douzième résolution présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour.

L'Assemblée Générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 40 €, et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10% du capital de la société arrêté au 31 décembre 2007, ce qui correspond à 1 091 761 actions.

Sur la base d'un cours maximum de 40 €, l'investissement théorique maximum ressort à 43 670 440 €.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du 12 septembre 2008. Elle prendra donc fin le 11 mars 2010. Cette autorisation met donc fin à l'autorisation antérieure consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007

Les informations relatives aux achats, aux transferts ou aux cessions d'actions réalisés dans le cadre des autorisations susmentionnées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent dans le rapport prévu à l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 27 mai 2009.

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2008 représentent 9,84 % du capital. Ces dernières ont été annulées par décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2009 (Cf. note XIV.1.1).

XIV.8. Récapitulatif des autorisations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques	Part utilisée dans l'exercice	Part restant à utiliser au 1 ^{er} janvier 2009
12.09.2008	<p>Autorisation d'augmentation du capital :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par émission d'actions; • Par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, • Montant maximum: 500 000 € de nominal avec suppression du DPS et 500 000 € de nominal avec maintien du DPS, 15 000 € de nominal quand incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, 10 % du montant du capital social en cas de rémunération d'apports en nature • Montant nominal maximum des titres de créances : 15 000 000 € • Durée de l'autorisation : 26 mois 	Néant	Totalité
12.09.2008	<p>Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de souscription ou d'achat : ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ; • % maximum du capital : 1% du capital au jour de l'Assemblée Générale ; • Durée de l'autorisation : 26 mois 	Néant	Totalité
12.09.2008	<p>Autorisation d'attribution d'actions gratuites</p> <ul style="list-style-type: none"> • % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 10% du capital au jour de l'Assemblée Générale ; • Durée des options : minimum 2 ans; • Durée de l'autorisation : 38 mois 	Néant	Totalité
12.09.2008	<p>Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la décision du conseil d'administration ; • % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 5% du capital au jour de l'Assemblée Générale ; • Durée des options : maximum 8 ans ; • Durée de l'autorisation : 38 mois 	Néant	Totalité
12.09.2008	<p>Autorisation de rachat d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix d'achat maximum : 40€ • % maximum du capital pouvant faire l'objet de rachat : 10% du capital au 31 décembre 2007 soit 1 091 761 actions; • Durée de l'autorisation : 18 mois 	228 028 actions	863 733 actions

Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques	Part utilisée dans l'exercice	Part restant à utiliser au 1 ^{er} janvier 2009
12.09.2008	Annulation des actions auto détenues <ul style="list-style-type: none"> • % maximum du capital pouvant faire l'objet de l'annulation : 10 % • Durée de l'autorisation : 24 mois 	Néant	Totalité
30.06.2008	Réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions <ul style="list-style-type: none"> • Montant nominal maximal de réduction : 545 833 € • Nombre maximum d'actions pouvant être annulées : 3 275 000 • Prix d'achat unitaire maximum : 18 € par action • Prix global maximum : 58 950 000 € • Durée de l'autorisation : issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 	Néant	Totalité
12.09.2007	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'Obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) <ul style="list-style-type: none"> • Montant : 750 000 € de nominal avec suppression du DPS • Durée de l'autorisation : 18 mois A pris fin le 12 mars 2009	Néant	163 421 €
28.06.2007	Autorisation de rachat d'actions <ul style="list-style-type: none"> • Prix d'achat maximum : 40€ • % maximum du capital pouvant faire l'objet de rachat : 10% du capital au 31 décembre 2006 soit 1 081 536 actions; Durée de l'autorisation : 18 mois	741 236 actions	Néant

Il n'y a pas d'autres autorisations en cours de validité que celles énoncées ci-dessus.

XIV.9. Titres donnant accès au capital

XIV.9.1. Stock options

	Plan n°8
Date de l'Assemblée	10-oct-05
Date du Conseil d'Administration	04-janv-06
Nombre d'actions pouvant être souscrites	489 901
Nombre total d'options attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction</i>	<i>91 000</i>
<i>Nombre de dirigeants concernés</i>	<i>1</i>
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription	11,62 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	146 650

La dilution potentielle liée à l'exercice des stock options en cours de validité représente 146 650 actions, soit 1.3%.

XIV.9.2. Bons de souscriptions d'actions remboursables

	OBSAR juillet 2004	OBSAAR septembre 2007 - Actionnaires et managers	OBSAAR septembre 2007 - Opération de marché
Date de l'Assemblée	11-juin-04	12-sept-07	12-sept-07
Date du Conseil d'Administration	12-juil-04	12-sept-07	12-sept-07
Nombre de BSAR émis	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Date de départ d'exercice des BSAR	04-août-04	20-oct-09	08-oct-07
Date d'expiration des BSAR	04-août-09	20-oct-14	30-sept-14
Prix de souscription	14,00 €	14,50 €	15,54 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	854	-	-
Nombre total d'options annulées au 31 décembre 2008			
Nombre total de BSAR pouvant être souscrits au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 164 826	2 319 418	1 200 000

OBSAR Juillet 2004

Monsieur Frédéric SEBAG, agissant ès-qualité de Président et Directeur Général de la société GROUPE OPEN, agissant en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 juillet 2004, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 juin 2004 (5^{ème} et 6^{ème} résolutions), a décidé d'émettre 15 709 obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables (ensemble les OBSAR), d'une valeur unitaire de 700 € représentant un montant total de 10 996 300 €.

Monsieur Frédéric SEBAG agissant ès-qualité et en vertu de la même délégation, a, par décision en date du 2 août 2004, décidé l'émission de 481 OBSAR supplémentaires de 700 € de nominal chacune, représentant un montant total de 336 700 €.

Le montant total de l'emprunt s'élève donc à la somme globale de 11 333 000 € après l'émission d'un nombre total de 16 190 OBSAR.

A chaque obligation sont attachés 72 BSAR. Le nombre total de BSAR ainsi émis ressort à 1 165 680.

Un BSAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14 €.

Les BSAR peuvent être exercés à tout moment du 4 août 2004 au 4 août 2009, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 194 280 € et un produit d'émission global de 16,3 M€.

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables en cours de validité représente 1 164 826 actions, soit 9,6%.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération actionnaires & managers

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscriptions d'actions remboursables en cours de validité représente 2 319 478 actions, soit 17.5%.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération de marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €. Le nominal de l'OBSAR réduit à 19,6 M€ en novembre 2008 (cf. section XVI.I - note 5. 8 du présent document) est sans incidence sur le nombre de BSAAR potentiellement exerçables.

A chaque obligation sont attachés 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscriptions d'actions remboursables en cours de validité représente 1 200 000 actions, soit 9.9%.

XIV.9.3. Dilution potentielle totale

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital autres que ceux présentés dans les notes XIV.9.1 et XIV.9.2 du présent document.

Un actionnaire de la société détenant actuellement 1% du capital social, soit 109 176 actions verrait sa part de capital évoluer de la façon suivante si l'ensemble des instruments dilutifs étaient exercés dans leur intégralité :

	% du capital
Avant opération	1,00%
Après opération - souscription de l'intégralité des BSAR, BSAAR et stock options *	0,69%

* L'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs sont hors de la monnaie

XV. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les opérations avec les apparentés et les filiales sont détaillées paragraphe XVI.1 - note 7. 2 et paragraphe XVI.2 - note 3.4. Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés est présenté en note XXV.6.4.

Le dispositif légal des conventions réglementées prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du conseil, rapport spécial des commissaires aux comptes, approbation de l'Assemblée Générale) et vise les conventions conclues avec tout mandataire social et/ou tout actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

XVI. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent aux pages 54 à 93 et 134-135 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juillet 2008 sous le numéro D.08-0533.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent aux pages 64 à 107 et 136 du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Juin 2007 sous le numéro D.07-0651.

XVI.1. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

1.	Informations générales.....	71
2.	Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation.....	71
2.1.	Règles de consolidation et périmètre.....	71
2.2.	Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères.....	72
2.3.	Présentation.....	72
2.4.	Méthodes d'évaluation.....	72
2.5.	Impôts différés.....	74
2.6.	Stocks.....	75
2.7.	Actifs financiers.....	75
2.8.	Créances clients et comptes rattachés.....	75
2.9.	Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	75
2.10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	76
2.11.	Actions propres.....	76
2.12.	Passifs financiers.....	76
2.13.	Provisions.....	76
2.14.	Paiement en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel.....	77
2.15.	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	77
2.16.	Contrats de location simple.....	78
2.17.	Résultat opérationnel.....	78
2.18.	Résultat des activités cédées ou abandonnées.....	78
2.19.	Résultat par action.....	78
3.	Faits caractéristiques et périmètre de consolidation.....	79
3.1.	Evénements significatifs de l'exercice.....	79
3.2.	Variations du périmètre de consolidation et restructurations juridiques.....	80
4.	Information sectorielle.....	84
5.	Notes sur le bilan.....	86
5.1.	Ecart d'acquisition.....	86
5.2.	Immobilisations incorporelles.....	87
5.3.	Immobilisations corporelles.....	88
5.4.	Autres actifs financiers non courants.....	88
5.5.	Actifs courants.....	88
5.6.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	89
5.7.	Capitaux propres consolidés.....	89
5.8.	Passifs financiers non courant et courant.....	91
5.9.	Provisions non courantes.....	93
5.10.	Autres dettes et passifs financiers courants.....	94
5.11.	Autres passifs financiers courants.....	94
6.	Notes sur le compte de résultat.....	95
6.1.	Chiffre d'affaires.....	95
6.2.	Autres produits et charges opérationnels courants.....	95
6.3.	Dotations nettes des reprises.....	95
6.4.	Autres produits et charges opérationnels.....	95
6.5.	Coût de l'endettement financier net.....	95
6.6.	Autres produits et charges financiers.....	96
6.7.	Impôts sur les résultats.....	96
6.8.	Résultat net des activités cédées, abandonnées ou en cours de cession.....	97
6.9.	Résultats par action.....	97
7.	Informations complémentaires.....	99
7.1.	Engagements hors bilan.....	99
7.2.	Informations relatives aux parties liées.....	100
7.3.	Effectifs.....	101
7.4.	Droit Individuel à la Formation (DIF).....	101
8.	Objectifs et politique de gestion des risques financiers.....	101
8.1.	Instruments financiers.....	102

8. 2.	Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.....	103
8. 3.	Risque de crédit	103
8. 4.	Risque de liquidité.....	104
8. 5.	Risque de taux de change	104
8. 6.	Risque sur actions	104
8. 7.	Information sur le capital et sa gestion.....	104
9.	Retraitements liés aux applications du référentiel IAS / IFRS	105
10.	Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.....	105
11.	Evènements postérieurs	106
11. 1.	Fusion OPEN IT / TEAMLOG	106
11. 2.	Création de TEAMLOG Chine.....	106
11. 3.	Annulation des actions auto détenues.....	106

BILAN CONSOLIDE

(en M€)	Note	31-déc-08	31-déc-07
		Net	Net
Écarts d'acquisition	5.1	117,8	30,2
Immobilisations incorporelles	5.2	4,3	23,1
Immobilisations corporelles	5.3	6,9	4,0
Actifs financiers non courants	5.4	1,3	2,6
Actif d'impôts différés	6.7	1,3	2,4
Actif non courant		131,6	62,3
Stocks et en-cours		0,1	-
Clients et comptes rattachés	5.5	71,9	36,2
Actif d'impôts exigibles		1,6	0,3
Autres actifs courants	5.5	38,6	35,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6	81,2	61,9
Actif courant		193,4	134,3
Actifs détenus en vue d'être cédés	6.8	-	267,0
Total Actif		325,0	463,6
(en M€)	Note	31-déc-08	31-déc-07
Capital		1,8	1,8
Primes		24,3	25,1
Réserves consolidées		9,0	16,2
Résultat net part du Groupe		81,6	3,7
Capitaux propres part du Groupe		116,7	46,8
Intérêts minoritaires		-	5,6
Capitaux propres	5.7	116,7	52,4
Emprunts et dettes financières - part à + d'un an	5.8	36,6	71,1
Passif d'impôts différés	6.7	2,1	9,0
Provisions non courantes	5.9	5,0	3,6
Autres passifs non courants		0,1	0,4
Passif non courant		43,8	84,1
Emprunts et dettes financières - part à - d'un an	5.8	40,2	6,9
Provisions courantes		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		21,9	6,7
Passif d'impôts exigibles		0,8	1,2
Dettes fiscales et sociales		64,4	42,0
Autres dettes	5.10	9,7	6,6
Autres passifs financiers courants	5.11	27,5	23,9
Passif courant		164,5	87,3
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	6.8		239,8
Total passif		325,0	463,6

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en M€)	Note	31-déc-08 12 mois	31-déc-07 12 mois
Chiffre d'affaires		226,9	185,9
Autres produits de l'activité		-	-
Produits des activités ordinaires	6.1	226,9	185,9
Achats consommés		(5,0)	(1,8)
Charges de personnel		(157,7)	(129,2)
Impôts, taxes et versements assimilés		(6,0)	(4,7)
Dotations aux amortissements		(2,0)	(1,4)
Autres produits et charges opérationnels courants	6.2	(47,3)	(35,1)
Résultat opérationnel courant		8,9	13,7
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(1,7)	(1,0)
Dépréciation de la marque TEAMLOG	5.2	(18,8)	
Charge liée aux stock options		-	(0,4)
Résultat opérationnel		(11,6)	12,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		7,3	1,2
Coût de l'endettement financier brut		(8,3)	(4,5)
Coût de l'endettement financier net	6.5	(1,0)	(3,3)
Autres produits et charges financiers	6.6	-	(0,4)
Charge d'impôt	6.7	3,4	(3,3)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	(0,1)
Résultat net des activités poursuivies		(9,2)	5,2
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	6.8	90,8	2,1
Résultat net		81,6	7,3
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère		81,6	3,7
Intérêts minoritaires		-	3,6
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	6.9	8,29	0,34
Résultat net des activités poursuivies par action - avant dilution (en Euros)	6.9	(0,93)	0,24
		-	-
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	6.9	8,29	0,34
Résultat net des activités poursuivies par action - après dilution (en Euros)	6.9	(0,93)	0,24

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net des activités poursuivies consolidé (y compris intérêts minoritaires)	(9,2)	5,3
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20,4	0,7
Autres produits et charges calculés	(3,4)	0,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	7,8	6,8
Coût de l'endettement financier net	1,0	3,3
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(3,4)	3,6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	5,4	13,7
Impôt versé (B)	(3,1)	(0,1)
Variation du B.F.R lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages du personnel) (C)	2,6	(8,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	4,9	5,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2,6)	(1,6)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	(0,2)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	0,7	0,7
Incidence des variations de périmètre	38,9	(10,9)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	37,0	(12,0)
Augmentation de capital en numéraire	-	0,7
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	-	0,2
Rachats et reventes d'actions propres	(10,0)	(0,7)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(2,2)	-
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	70,7
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(17,6)	(24,2)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	1,0	(3,7)
Autres flux liés aux opérations de financement	(2,0)	5,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	(30,8)	48,3
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-
Incidence des activités cédées ou en cours de cession (H)	-	(18,3)
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+H)	11,1	23,1
Incidences des variations des cours des devises (G)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	61,8	38,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	72,9	61,8
Variation de trésorerie constatée	11,1	23,1

(1) Incidences des variations de périmètre :

- Cession de LOGIX : flux positif de 119,7 M€
- Opérations sur le capital de TEAMLOG : flux négatif de 29,7 M€
- Acquisition de SYLIS : flux négatif de 51,1 M€

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Rapprochement tableau de flux / bilan

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Trésorerie	81,2	61,9
Découverts bancaires	(8,3)	(0,1)
Total	72,9	61,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en M€)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1,8	23,6	12,6	3,9	41,9	2,0	43,9
Affectation du résultat	-	-	3,9	(3,9)	-	-	-
Opération sur capital	-	0,4	1,8	-	2,2	0,3	2,5
Instruments financiers	-	1,1	-	-	1,1	-	1,1
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(0,7)	-	(0,7)	-	(0,7)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	3,7	3,7	3,6	7,3
Variation de périmètre	-	-	(1,4)	-	(1,4)	(0,3)	(1,7)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1,8	25,1	16,2	3,7	46,8	5,6	52,4
Affectation du résultat	-	(0,8)	4,5	(3,7)	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(9,9)	-	(9,9)	-	(9,9)
Dividendes	-	-	(2,2)	-	(2,2)	-	(2,2)
Résultat net de la période	-	-	-	81,6	81,6	0,1	81,7
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	(5,7)	(5,7)
Autres mouvements	-	-	0,4	-	0,4	-	0,4
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1,8	24,3	9,0	81,6	116,7	-	116,7

1. Informations générales

GROUPE OPEN S.A., société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, faisant appel public à l'épargne, domiciliée 97, Boulevard Pereire - 75 017 Paris.

Les comptes consolidés présentent les opérations de la société **GROUPE OPEN** et de ses filiales (« GROUPE OPEN » ou « le Groupe »). Les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS et présentés en millions d'euros au 31 décembre 2008, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés lors de sa réunion du 30 mars 2009.

2. Principales règles et méthodes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe : le Groupe a opté pour l'application des dispositions particulières du règlement CE n° 611-2007 qui autorise le report de l'adoption d'IFRIC 11 au 1^{er} janvier 2009
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du groupe:

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, GROUPE OPEN a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle (Non applicable chez Groupe Open)
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations des IFRS

Le processus de détermination par GROUPE OPEN des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le Groupe Open estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2. 1. Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés sur lesquelles la société GROUPE OPEN exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantages de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la perte de contrôle. En intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées, à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

2. 2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et les passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits sous la rubrique "Ecart de conversion" des capitaux propres consolidés.

2. 3. Présentation et estimation

Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Estimation

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations et appréciations retenues sont inhérentes à :

- L'évaluation et la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose la détermination de flux de trésorerie futurs résultant de l'utilisation de ces actifs. Il peut donc s'avérer que les flux effectivement dégagés par ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales ;
- La détermination des provisions pour risques et charges compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et les coûts des événements constituant le sous-jacent de la provision.

2. 4. Méthodes d'évaluation

2. 4.1. Ecart d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés comme des acquisitions. Selon cette méthode, les actifs et les passifs acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, correspondant à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et des passifs éventuels identifiables.

L'écart résiduel est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement sont analysés par la société afin de savoir si les critères d'activation sont réunis. Cette analyse vise à déterminer le contrôle que l'entreprise peut exercer sur les bénéfices économiques futurs des développements portés à l'actif et la probabilité qu'elle en bénéficie.

En outre, pour être capitalisées, les dépenses de développement doivent répondre aux critères suivants :

- démonstration de la faisabilité technique du projet ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- existence d'un marché ou de son utilité en interne ;
- capacité de l'entreprise de mesurer de façon fiable les dépenses liées à l'actif incorporel.

Marques et relations clientèle

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque. Dans le cas où la marque constitue une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie, celle-ci n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Les relations clientèle acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (licences et logiciels) acquises en pleine propriété font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation, lorsqu'elles satisfont les critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques futurs associés aux actifs corporels iront au Groupe ;
- évaluation fiable du coût total des actifs.

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe :

- Agencements des constructions 4 à 10 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Autres immobilisations 2 à 6 ans

Les contrats de crédit-bail immobiliers et mobiliers dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet des retraitements suivants dans les comptes consolidés :

- Enregistrement des biens concernés en immobilisations à l'actif ;
- Comptabilisation en contrepartie des emprunts correspondants au passif ;
- Annulation des redevances enregistrées en charges d'exploitation et comptabilisation des charges financières afférentes aux emprunts ;
- Constatation des amortissements des immobilisations conformément aux méthodes du Groupe.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les trois années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital sectoriel ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Immeubles de placement

IAS 40 définit un immeuble de placement comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie de bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués après leur comptabilisation initiale :

- soit à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat ;
- soit au coût amorti, selon les modalités d'IAS 16.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient un immeuble de placement situé à Pommeret. Ce dernier est comptabilisé selon la méthode du « coût amorti » sur une durée de 20 ans.

2. 4.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporaire entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où les changements de taux deviennent effectifs.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les impôts différés actifs sont le cas échéant diminués des impôts différés passifs. En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2. 4.3. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. La valeur d'inventaire des biens en stocks est appréciée par référence à leur valeur nette de réalisation. Si celle-ci s'avère inférieure à la valeur comptable des biens en stock, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les coûts d'emprunt sont exclus de la valorisation des stocks.

2. 4.4. Actifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur enregistrées en résultat.

2. 4.5. Créances clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à l'origine à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Affacturation des créances

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturation) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers. Afin d'évaluer les risques transférés et non transférés, une analyse quantitative est effectuée régulièrement.

Si les risques et avantages ne sont ni transférés ni conservés substantiellement, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en autres créances jusqu'à leur paiement par les clients au factor, avec en contrepartie un passif courant financier pour la quote-part qui est financée par le factor au Groupe.

2. 4.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne

répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- **couverture de juste valeur** : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat.
- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation, seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris en résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

2. 4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés intègrent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie repris dans le tableau de flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2. 4.8. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle sont imputés directement en augmentation des capitaux propres de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2. 4.9. Passifs financiers

Instruments de capitaux propres (OBSAR)

Lors de la comptabilisation initiale, les composantes dérivées sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. L'option de conversion et l'emprunt obligataire support sont comptabilisés séparément, respectivement en capitaux propres et en dettes financières. Les frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Autres passifs financiers

Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, tout écart entre les sommes reçues (nettes des coûts de transaction envisagés) et le montant de remboursement étant comptabilisé en « résultat financier » sur la durée de la dette financière.

2. 4.10. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat. Si l'effet valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction des conditions d'acquisition des droits, en répartissant de manière linéaire la charge générée lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service restant à effectuer jusqu'au départ en retraite.

Les montants des paiements futurs tiennent compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisation un taux financier en rapport avec la durée prévisible de reversement.

Les écarts actuariels constatés à la clôture d'un exercice sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des participants aux régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- Juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les modifications des prestations des régimes survenant au cours de la période d'acquisition des droits font l'objet d'un étalement sur la durée de vie active résiduelle moyenne des participants au régime.

Lors des opérations d'acquisition d'une filiale, ces engagements font l'objet d'une évaluation et d'une inscription au passif sur la base de l'évaluation à la date d'acquisition.

Les variations ultérieures de la charge affectent le compte de résultat.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de GROUPE OPEN et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

2. 4.11. Paiement en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle Black & Scholes, est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2004 font l'objet d'un retraitement.

2. 4.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les **prestations d'assistance technique, de conseil et d'intégration de systèmes en régie et régie forfaitée** sont comptabilisées lorsque le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsqu'il existe un décalage entre la facturation et les prestations rendues.

Les prestations **faisant l'objet d'un contrat au forfait** et dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

- le montant du contrat peut-être évalué de façon fiable ;
- le pourcentage d'avancement du projet (déterminé en fonction du nombre de jours réalisés par rapport au nombre de jours prévus) peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes ;
- les temps d'étude et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Les produits correspondants au contrat sont pris en compte en fonction du pourcentage estimé d'avancement du projet à la date de clôture des comptes. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsqu'il existe un décalage entre la facturation et les prestations rendues.

Tant que le résultat du contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

Les **prestations fournies dans le cadre de l'intégration de systèmes associée à de la maintenance et à des ventes de licences ou de matériels** comprennent :

- du matériel et des licences ;
- des services associés : développement, installation, paramétrage, adaptation ;
- de la maintenance.

Les différents éléments constitutifs des contrats sont comptabilisés de la façon suivante :

- les ventes de licence sont comptabilisées à la livraison, lorsque toutes les obligations contractuelles relatives à la licence ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations demeurant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est enregistrée au prorata temporis ;
- les services associés sont reconnus soit en fonction du temps passé soit selon la méthode à l'avancement.

Les produits des ventes **liées à la distribution de matériels et logiciels** sont comptabilisées à la livraison, lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable.

2. 4.13. Contrats de location simple

Les contrats de location simple sont traités conformément à IAS 17. Les paiements effectués au titre des locations simples sont comptabilisés en charge sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2. 4.14. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels » qui comprennent :

- le résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges qui affectent la comparabilité de la performance financière du groupe.

2. 4.15. Résultat des activités cédées ou abandonnées

Les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

2. 4.16. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de l'impact des instruments de dilution en circulation au cours de l'exercice (stock options, BSAAR, BSAR) sous réserve qu'elles soient inférieures au cours de bourse.

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif de ces instruments est la méthode du rachat d'actions. Cette méthode consiste à déterminer le nombre théorique d'actions qui seraient rachetées au prix de marché à partir du prix d'exercice des instruments augmenté de la quote-part de juste valeur restant à reconnaître en charge. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions qui résulterait de l'exercice des instruments en circulation pour former le nombre d'actions complémentaires à retenir pour le calcul du résultat net dilué par action.

3. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

3.1. Evénements significatifs de l'exercice

3.1.1. Cession de LOGIX

Le 2 juin 2008, GROUPE OPEN a cédé 100% des titres de sa filiale de distribution LOGIX à la société ARROW Electronics. Le prix de cession de 120 M€ a permis de réaliser une plus value consolidée de 90,7 M€ comptabilisée en « résultat des activités cédées ».

Cette opération s'inscrit dans le plan de recentrage stratégique de GROUPE OPEN dans le domaine des services informatiques.

3.1.2. Opérations sur le capital de TEAMLOG

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de TEAMLOG. Cette détention résulte des opérations suivantes réalisées sur le capital de TEAMLOG au cours de l'exercice 2008 :

- Offre publique d'achat initiée par GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG du 18 décembre 2007 au 24 janvier 2008, puis réouverte du 5 au 18 février 2008, à l'issue de laquelle GROUPE OPEN détenait 16 093 555 actions TEAMLOG représentant à cette date 89,52 % du capital et 83,25% des droits de vote de la société;
- Acquisition sur le marché, entre le 19 février 2008 et le 2 avril 2008, de 24 028 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,70 € et 4,25 € ;
- Souscription de 4 348 421 actions TEAMLOG nouvelles, au prix unitaire de 4,25 €, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par TEAMLOG en mars 2008;
- Conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005,
 - Conversion en avril 2008 de 3 000 000 obligations convertibles en actions de TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de conversion de 1,50 € et d'une parité d'une action pour une obligation convertible ;
 - Remboursement par TEAMLOG, en avril 2008, des 2 500 000 obligations remboursables en actions TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de remboursement de 1,20 € et d'une parité d'une action pour une obligation remboursable ;
- Acquisition sur le marché, entre le 17 avril et le 30 juin 2008, de 65 387 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,80 € et 4,10 € ;
- Conformément aux promesses de cessions et d'achats d'actions du 8 février 2006 consenties entre TEAMGROUP et GROUPE OPEN, acquisition hors marché, le 1^{er} août 2008, auprès de TEAMGROUP de 1 000 000 actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action et de 347 826 actions TEAMLOG au prix de 5,75 € par action, du fait de l'exercice par TEAMGROUP d'une promesse d'achat consentie par GROUPE OPEN en février 2006, exerçable par TEAMGROUP du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2010.
- Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société TEAMLOG déposé le 27 octobre 2008 par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société GROUPE OPEN. GROUPE OPEN a acquis au prix unitaire de 4,25 euros la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, soit 488 262 actions représentant 1,75% du capital et des droits de vote de la société, ainsi que 218 500 actions susceptibles d'être émises par la levée des options de souscriptions existantes. Le retrait obligatoire de TEAMLOG de la cote est intervenu le 12 décembre 2008.

3.1.3. Offre Publique sur la société SYLIS

La société GROUPE OPEN a déposé une Offre Publique d'Achat le 7 juillet 2008 sur les titres de la société Syllis S.A., société de services informatiques dont le maillage géographique complète celui de GROUPE OPEN, dans le cadre de sa stratégie de déploiement.

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat visant les actions SYLIS suivie d'un projet de surenchère sur son Offre publique d'Achat et d'Echange déposé le 28 août 2008, achevée le 24 octobre 2008, GROUPE OPEN détenait 98,14% du capital et au moins 97,55% des droits de vote de la société.

Post clôture de l'OPA, GROUPE OPEN a procédé à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire portant sur le solde des actions non apportées à l'Offre Publique d'Achat de GROUPE OPEN sur les titres de la

société SYLIS. Cette procédure s'est effectuée en numéraire au prix de l'Offre, soit 4,60 € par action, en application des articles 237-14 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Conformément à l'avis n° 208C1991 de l'Autorité des Marchés Financiers du 4 novembre 2008, le retrait obligatoire est intervenu le 7 novembre 2008. Post opération, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de SYLIS.

SYLIS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 139 M€.

3. 1.4. Rachat par GROUPE OPEN de 10,4 M€ dans le cadre de son OBSAAR de marché

En novembre 2008, GROUPE OPEN a racheté une partie des Obligations émises dans le cadre de l'OBSAAR de marché (dont les caractéristiques sont décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 07-329 en date du 25 septembre 2007). 20 943 obligations ont été rachetées, sur les 60 000 en circulation. Les obligations ont été rachetées pour un montant de 10,4 M€, à 65% de leur valeur nominale. Ce rachat a généré une contribution positive de 3,6 M€ (avant impôt) au résultat consolidé 2008 de GROUPE OPEN.

Cette opération s'inscrit dans le programme d'optimisation de la trésorerie de GROUPE OPEN.

3. 1.5. Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a engagé une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements. Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre 2008.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de TEAMLOG SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre 2008) ;
- imparti à TEAMLOG SA un délai de 21 jours pour répliquer (8 décembre 2008) ;
- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier 2009 pour communiquer toutes les pièces ;
- imparti un délai supplémentaire (16 février 2009) pour communiquer les "witness statements".

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

3. 1.6. Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008, TEAMLOG a reçu l'assignation au fond déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le différend n'ayant pas évolué au 31 décembre 2008, aucune provision n'a été comptabilisée.

3. 2. Variations du périmètre de consolidation et restructurations juridiques

3. 2.1. Acquisition du groupe SYLIS

Informations générales

Se référer à la note 3. 1.3 de la présente annexe.

Le groupe SYLIS est intégré dans les comptes consolidés de GROUPE OPEN à compter du 1^{er} octobre 2008.

Impact de l'acquisition

(en M€)	SYLIS
Prix d'acquisition de la société	45,7
Frais directs liés à l'acquisition	1,3
Coût de l'acquisition	47,0
Actif net acquis	(13,7)
Ecart d'acquisition	60,7

Conformément à IFRS 3, la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à l'acquisition de SYLIS est en cours d'analyse. Elle sera finalisée dans le délai d'affectation.

Financement de l'acquisition

L'acquisition de 100% de capital de SYLIS a été financée en totalité par la trésorerie excédentaire de GROUPE OPEN.

Informations proforma

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, les agrégats présentés dans le tableau ci-dessous sont établis en simulant l'acquisition de SYLIS au 1^{er} janvier 2008.

L'acquisition ayant eu lieu au 1^{er} octobre 2008, les comptes consolidés sont retraités de compléments de coûts et de produits encourus ou estimés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 :

- prise en compte des produits et charges des sociétés du groupe SYLIS sur cette période,
- neutralisation des éventuelles opérations intragroupes sur la période.

(en M€)	Comptes consolidés GROUPE OPEN 31/12/2008	SYLIS du 01/01/2008 au 30/09/2008 *	Ajustements **	Proforma 2008
Chiffre d'affaires	226,9	103,0	-	329,9
Résultat opérationnel courant	8,9	3,1	-	12,0
Résultat opérationnel	(11,6)	1,4	-	(10,2)
Résultat financier	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(3,0)
Charge d'impôt	3,4	(0,2)	-	3,2
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	90,8	-	-	90,8
Résultat net	81,6	0,2	(1,0)	80,8

* Les informations historiques n'ont fait l'objet d'aucun retraitement, les ajustements étant non significatifs.

** Ajustement des produits financiers de GROUPE OPEN pour tenir compte d'un financement de l'acquisition au 1^{er} janvier 2008.

3. 2.2. Créations

La société TEAMLOG Ukraine, créée le 1^{er} janvier 2008, détenue à 100% par TEAMLOG S.A. est incluse dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

La société TEAMLOG Luxembourg, créée le 7 juillet 2008, détenue à 86 % par TEAMLOG S.A. est incluse dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

3. 2.3. Cession

La cession de la société LOGIX en date du 2 juin 2008 a induit l'exclusion de cette société du périmètre de consolidation au 30 juin 2008. En application d'IFRS 5, les états financiers comparatifs sont présentés de manière à intégrer les retraitements induits par les cessions et les abandons d'activités réalisés ou en cours au 31 décembre 2008.

3. 2.4. Autres opérations juridiques

Afin de rationaliser l'organigramme du Groupe, le Directoire de TEAMLOG a approuvé

- Le 27 novembre 2007 la dissolution sans liquidation de la société Institut TEAMLOG dans les conditions de l'article 1 844-5 alinéa 3 du Code Civil. La dissolution a entraîné le 1^{er} janvier la transmission universelle de patrimoine de la société Institut TEAMLOG à la société TEAMLOG S.A. ;
- le 27 mai 2008 la dissolution sans liquidation de la société OTIA dans les conditions de l'article 1 844-5 alinéa 3 du Code Civil. La dissolution a entraîné le 1^{er} juillet 2008 la transmission universelle de patrimoine de la société OTIA à la société TEAMLOG S.A..

Ces opérations sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

3. 2.5. Changement de méthode d'intégration

Au 31 décembre 2008, le litige opposant TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK (cf. note 3. 1.5) « Participations dans les entreprises associées » selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle était intégrée globalement au 31 décembre 2007. Le résultat de dilution présente une perte de 0,1 M€ au 31 décembre 2008.

En fonction de l'évolution du litige d'ici le 31 décembre 2009, la direction de TEAMLOG pourrait décider de consolider à nouveau la société TEAMLOG UK selon la méthode de l'intégration globale à la clôture de l'exercice.

3. 2.6. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Sociétés	Adresses	Pourcentage		SIREN	Date de clôture	Méthode d'intégration
		de détention	d'intérêt			
Groupe OPEN	97, Boulevard Péreire 75017 PARIS			348 975 087	31 déc.	Société mère
TEAMLOG	97, Boulevard Péreire 75017 PARIS	100%	100%	381 031 285	31 déc.	IG
TEAMLOG DIA	97, Boulevard Péreire 75017 PARIS	100,00%	100,00%	384 097 200	31 déc.	IG
TEAMLOG Consulting	97, Boulevard Péreire 75017 PARIS	100,00%	100,00%	482 940 525	31 déc.	IG
TEAMLOG Iberica	Castellana, 40 - 2a Planta 28046 MADRID - Espagne	100,00%	100,00%	A82836131	31 déc.	IG
CONSULTEM Services Conseils Inc	759 Square Victoria Montréal H2Y2J7 - QUEBEC	100,00%	100,00%		31 déc.	IG
TEAMLOG Ukraine	28-A , Rue P.Myrnogo 01011 KIEV	100,00%	100,00%	1 074 102 0000 028094	31 déc.	IG
TEAMLOG Luxembourg	121, Avenue de la Faiënerie L - 1511 Luxembourg	86,00%	86,00%	B 140476	31 déc.	IG
SCI 2M Immobilier	Z.A. de Pommeret 22120 YFFINIAC	100,00%	100,00%	326 751 450	31 déc.	IG
TEAMLOG UK	35 New Broad Street LONDRES	24,74%	24,74%		31 déc.	MEQ
NOESIS GLOBAL SGPS SA	Av.Prof.Dr.Anibal Cavaco Silva 2740- 120 PORTO SALVO Portugal	40,00%	40,00%	62640	31 déc.	MEQ
OPEN IT	97, Boulevard Péreire 75017 PARIS	100,00%	100,00%	349 149 815	31 déc.	IG
SYLIS	251, Avenue du Bois 59831 LAMBERSART	100,00%	100,00%	347 687 352	31 déc.	IG
SYLIS France	21, Rue Leblanc 75015 PARIS	100,00%	100,00%	385 181 490	31 déc.	IG
SDIE	251, Avenue du Bois 59831 LAMBERSART	100,00%	100,00%	453 601 452	31 déc.	IG
LX-Solutions	140, Rue de Belfort 68 100 MULHOUSE	100,00%	100,00%	431 374 263	31 déc.	IG
SYLIS Belgique	255, Rue de Hermée 4040 HERSTAL -Belgique	100,00%	100,00%	0424.305.021	31 déc.	IG
CR Europe Holding	255, Rue de Hermée 4040 HERSTAL - Belgique	100,00%	100,00%	0463.414.134	31 déc.	IG
SYLIS PSF Luxembourg	66 Boulevard de la Liberté LUXEMBOURG	100,00%	100,00%	B 69399	31 déc.	IG
SYLIS Global Services	66 Boulevard de la Liberté LUXEMBOURG	100,00%	100,00%	B 91555	31 déc.	IG
SYLIS Nederland Holding	BVBAHALAAN 500 3065 WC ROTTERDAM	100,00%	100,00%		31 déc.	IG
SYLIS Nederland	BVBAHALAAN 500 3065 WC ROTTERDAM	100,00%	100,00%		31 déc.	IG
OFFICE PROFS	BVBAHALAAN 500 3065 WC ROTTERDAM	100,00%	100,00%		31 déc.	IG
PROFINITY ICT Groep	BVBAHALAAN 500 3065 WC ROTTERDAM	100,00%	100,00%		31 déc.	IG
PROFINITY Storage	BVBAHALAAN 500 3065 WC ROTTERDAM	100,00%	100,00%		31 déc.	IG

IG: Intégration Globale

MEQ: Mise en équivalence

Au 31 décembre 2008, aucune société détenue directement ou indirectement, majoritairement ou minoritairement par GROUPE OPEN n'est exclue du périmètre de consolidation.

4. Information sectorielle

Le premier niveau d'information sectorielle pour le Groupe est organisé par secteur d'activité, le second par zone géographique.

Le Groupe découpe son activité en deux secteurs reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- La distribution à valeur ajoutée, cédée au cours du premier semestre 2008 ;
- Les services informatiques

Ces activités se déclinent géographiquement en deux zones :

- France
- Etranger

La ventilation du revenu par secteur selon la localisation des actifs est identique à celle issue de la localisation des marchés.

Les résultats, les actifs et les passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

Le Groupe étant organisé autour d'une activité principale qui est la prestation de services informatiques essentiellement dédiée à des clients grands comptes, le secteur secondaire correspond à un unique secteur d'activité.

4.1. Informations sectorielles de premier niveau

Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Compte de résultat

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Chiffre d'affaires	226,9	-	226,9
Résultat opérationnel courant	8,9	-	8,9
Résultat opérationnel	(11,6)	-	(11,6)
Résultat financier	(1,0)	-	(1,0)
Impôts	3,4	-	3,4
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	90,8	90,8
Résultat net	(9,2)	90,8	81,6

Bilan

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Actifs non courant	131,6	-	131,6
Actif courant	193,4	-	193,4
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-
Passif non courant	43,8	-	43,8
Passif courant	164,5	-	164,5
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-

Investissements

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2,6)	-	(2,6)
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-
Cessions d'immobilisations	0,7	-	0,7

Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Compte de résultat

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Chiffre d'affaires	185,9	-	185,9
Résultat opérationnel courant	13,7	-	13,7
Résultat opérationnel	12,3	-	12,3
Résultat financier	(3,7)	-	(3,7)
Impôts	(3,3)	-	(3,3)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(0,4)	2,5	2,1
Résultat net	4,8	2,5	7,3

Bilan

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Actifs non courant	62,3	-	62,3
Actif courant	134,3	-	134,3
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	267,0	267,0
Passif non courant	84,1	-	84,1
Passif courant	87,3	-	87,3
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	-	239,8	239,8

Investissements

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Données consolidées
(en M€)			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1,6)	-	(1,6)
Acquisitions d'immobilisations financières	(0,2)	-	(0,2)
Cessions d'immobilisations	0,7	-	0,7

4. 2. Informations sectorielles de second niveau

(en M€)	2008*	2007
France	194,9	165,6
Etranger	32,0	20,3
Chiffre d'affaires consolidé	226,9	185,9

* Incluant le chiffre d'affaires SYLIS sur le quatrième trimestre 2008

5. Notes sur le bilan

5.1. Ecarts d'acquisition

(en M€)	Valeurs nettes	Valeur brute				Provisions pour dépréciation				Valeurs nettes
		Début	Variation	Variation	Fin	Début	Provisions	Variations	Total	
	31-déc-07	Exercice	Périmètre	de l'exercice	Exercice	Exercice	de l'exercice	de périmètre	provisions	31-déc-08
Ecarts d'acquisition	30,2	30,2	60,7	26,9	117,8	-	-	-	-	117,8

Les écarts d'acquisition sont affectés aux plus petites Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), à savoir les entités juridiques ou sous-groupe générant des flux de trésorerie indépendants :

(en M€)	Valeurs nettes	Valeurs nettes
	31-déc-08	31-déc-07
TEAMLOG	52,4	25,8
SYLIS	60,7	-
OPEN IT	4,7	4,4
Total	117,8	30,2

Les variations de périmètre constatées en 2008 sont principalement inhérentes :

- A l'acquisition de SYLIS (cf. note 3. 2.1)
- Au rachat d'actions TEAMLOG (cf. note 0)

L'hypothèse de taux de croissance à l'infini retenue pour calculer la valeur terminale s'élève à 2 %. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur recouvrable a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation après impôt de 10,5%.

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans. Les prévisions sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte d'une évolution de l'ordre de 2 à 3% de l'activité. Ces prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macro-économiques et financières extérieures.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2008 n'ayant pas mis en évidence d'un indice de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée.

Pour chaque UGT, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette à 4,3 M€ au 31 décembre 2008.

(en M€)	Valeurs nettes 31-déc-07	Valeur brute				Dépréciation / Amortissements				Valeurs nettes 31-déc-08
		Début	Variation	Variation	Fin	Début	Variations	Variation	Fin	
		Exercice	de Périètre	de l'exercice	Exercice	Exercice	de période	de l'exercice	Exercice	
Marque & relation clients TEAMLOG	22,4	23,8	-	-	23,8	1,4	-	19,3	20,7	3,1
Autres actifs incorporels	0,7	4,1	1,0	0,8	5,9	3,4	0,7	0,6	4,7	1,2
Total	23,1	27,9	1,0	0,8	29,7	4,8	0,7	19,9	25,4	4,3

Le Groupe a procédé lors de l'intégration des comptes de la société TEAMLOG S.A. à une revue des juste valeurs des actifs et passifs de la société. Le Groupe a identifié et évalué deux actifs incorporels à affecter à l'actif du bilan de la société acquise :

- une marque à hauteur de 18,8 M€. Afin de concrétiser son plan stratégique avec la constitution d'une société de services informatiques faisant partie du top ten des SSII françaises, GROUPE OPEN a décidé de lancer le renouvellement de la marque de l'activité Services, et ainsi d'abandonner la marque TEAMLOG à horizon 2010. La décision d'abandonner la marque a été actée par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN, du 31 décembre 2008. La société a décidé en conséquence de déprécier la marque en totalité soit à hauteur de 18,8 M€ au 31 décembre 2008. Compte tenu d'un impôt différé passif reconnu à l'origine à hauteur de 6,3 M€, l'impact sur le résultat de l'exercice 2008 présente une charge nette de 12,5 M€.
- une relation clients à hauteur de 5 M€. La relation clients a été valorisée à partir des flux de trésorerie générés sur 10 ans par les contrats clients référencés et non référencés existants au moment de l'acquisition auxquels un taux de non renouvellement a été appliqué chaque année pour aboutir à des flux de zéro après la 10ème année. Ces flux ont ensuite été minorés d'une charge capitalistique représentative de la main d'œuvre clé identifiée, de la marque et des capitaux nécessaires à l'exploitation et majorés du « tax amortization benefit » représentatif de l'économie d'impôt future liée à l'amortissement déductible de la relation clients. Enfin, ces flux ont été actualisés à un taux de 12%. La relation clients est quant à elle amortie sur 10 ans linéairement.

5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette à 6,9 M€ au 31 décembre 2008.

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Solde brut à l'ouverture	13,0	12,4
Mouvements de périmètre	7,3	0,2
Acquisitions	1,9	1,3
Cessions	(0,2)	(0,9)
Crédit-bail	0,9	-
Autres mouvements	(0,2)	-
Amortissements cumulés	(15,8)	(9,0)
Solde net à la clôture	6,9	4,0

Sur 2008, les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles s'établissent à 1,3 M€.

5.4. Actifs financiers non courants

(en M€)	31-déc-08			31-déc-07
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêt TEAMGROUP (1)	-	-	-	1,6
Prêts à la construction	0,3	0,1	0,2	0,3
Dépôts et cautionnements	1,0	-	1,0	0,7
Autres actifs financiers	0,4	0,3	0,1	-
Total	1,7	0,4	1,3	2,6

(1) En date du 1^{er} août 2008, par suite de la levée de l'option accordée au titre de la promesse signée entre TEAMGROUP et GROUPE OPEN, TEAMGROUP a cédé à GROUPE OPEN la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de TEAMLOG soit 1 347 826 actions pour un montant total de 2,7 millions d'euros, déduction faite des montants dus par TEAMGROUP et PROGICIEL International à Groupe OPEN et ses filiales.

5.5. Actifs courants

5.5.1. Créances clients et comptes rattachés

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Créances clients	75,6	39,3
Provisions pour dépréciation des créances clients	(3,7)	(3,1)
Total	71,9	36,2

Une analyse des créances échues et non réglées est réalisée régulièrement. Les créances clients échues sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ce montant est déterminé en fonction de la revue individuelle des soldes et de la nature des clients.

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les mouvements des provisions pour dépréciation des créances clients :

(en M€)	Créances dépréciées
Au 1er janvier 2007	1,9
Mouvements de périmètre	0,4
Dotations de l'année	0,8
Reprises utilisées	-
Reprises non utilisées	-
Au 31 décembre 2007	3,1
Mouvements de périmètre	0,3
Dotations de l'année	0,9
Reprises utilisées	-
Reprises non utilisées	(0,6)
Au 31 décembre 2008	3,7

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les créances clients par échéances :

(en M€)	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> à 120 jours
31-déc-08	99,6	75,3	17,8	2,1	0,9	0,6	2,9
31-déc-07	60,1	49,1	7,6	1,0	0,5	0,6	1,3

* Total des créances clients incluant les créances cédées aux factor, inscrites en « autres actifs courants » (cf. note 5. 5.2).

5. 5.2. Autres actifs courants

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Compte courant factor - Factures financées	27,5	23,9
Compte courant factor	3,2	3,5
Créances fiscales	5,2	3,6
Charges constatées d'avance	1,6	1,7
Créances sociales	0,4	0,2
Avances et acomptes	0,4	0,6
Autres	0,9	2,6
Valeur brute des autres actifs courants	39,2	36,1
Provisions sur comptes autres actifs courants	(0,6)	(0,2)
Valeur nette des autres actifs courants	38,6	35,9

Le poste inclut la totalité des créances clients cédées à une société d'affacturage. Au 31 décembre 2008, les créances cédées s'établissent à 27,5 M€ contre 23,9 M€ au 31 décembre 2007. La dette afférente aux créances cédées est comptabilisée en « autres dettes et passifs financiers » (Cf. note 5. 11).

5. 6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Créances financières et placements à court terme	60,9	42,3
Disponible en banque	20,3	19,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81,2	61,9

Les créances financières et placements à court terme comprennent uniquement des titres de créances considérés comme des titres comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat. Au 31 décembre 2008, les créances financières et placements à court terme incluent un placement de 10 M€ à échéance juillet 2010 pour lequel la société bénéficie d'une possibilité de sortie à tout moment.

5. 7. Capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 70 du présent rapport.

Evolution du capital

Au 31 décembre 2008 le capital souscrit s'élève à 1 819 603 € divisé en 10 917 617 actions ordinaires. Aucune action n'a été créée sur l'exercice 2008.

Capital potentiel

OBSAR & OBSAAR

	OBSAR juillet 2004	OBSAAR septembre 2007 - Actionnaires et managers	OBSAAR septembre 2007 - Opération de marché
Date de l'assemblée	11-juin-04	12-sept-07	12-sept-07
Date du conseil d'administration	12-juil-04	12-sept-07	12-sept-07
Nombre de BSAR / BSAAR émis	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Date de départ d'exercice des BSAR / BSAAR	04-août-04	20-oct-09	08-oct-07
Date d'expiration des BSAR / BSAAR	04-août-09	20-oct-14	30-sept-14
Prix de souscription	14,00 €	14,50 €	15,54 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	854	-	-
Nombre total d'options annulées au 31 décembre 2008			
Nombre total de BSAR / BSAAR pouvant être souscrits au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 164 826	2 319 418	1 200 000

OBSAR Juillet 2004

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 juillet 2004, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires précitée en date du 11 juin 2004, a décidé le 23 juillet 2004, d'émettre 15 709 obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables (ensemble les OBSAR), d'une valeur unitaire de 700 € représentant un montant total de 10 996 300 €. Le Conseil d'Administration a, par décision en date du 2 août 2004, décidé l'émission de 481 OBSAR supplémentaires de 700 € de nominal chacune, représentant un montant total de 336 700 €.

Le montant total de l'emprunt s'élève donc à la somme globale de 11 333 000 € après l'émission d'un nombre total de 16 190 OBSAR.

A chaque obligation sont attachés 72 BSAR. Le nombre total de BSAR ainsi émis ressort à 1 165 680.

Un BSAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14 €.

Les BSAR peuvent être exercés à tout moment du 4 août 2004 au 4 août 2009, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 194 280 € et un produit d'émission global de 16,3 M€.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération actionnaires & managers

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation sont attachés 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14,5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33,6 M€.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération de marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007 a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €. Le nominal de l'OBSAAR réduit à 19,6 M€ en novembre 2008 (cf. note 5. 8) est sans incidence sur le nombre de BSAAR potentiellement exerçables.

A chaque obligation sont attachés 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

Plan d'options de souscription d'actions

	Plan n°8
Date de l'assemblée	10-oct-05
Date du conseil d'administration	04-janv-06
Nombre d'actions pouvant être souscrites	489 901
Nombre total d'options attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction</i>	<i>91 000</i>
<i>Nombre de dirigeants concernés</i>	<i>1</i>
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription	11,62 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	146 650

Actions propres

	31-déc-08	31-déc-07
Nombre d'actions propres	1 074 444	105 899
Actions propres - en Euros	10 860 270	996 138

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2008 représentent 9,84 % du capital.

Dividendes

La société a procédé en 2008 à une distribution de dividendes de 2,2 M€, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008.

5. 8. Passifs financiers non courants et courants

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes dont la durée est inférieure à un an.

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Obligations	32,4	71,1
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,1	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,6	-
Autres passifs financiers	-	-
Instruments dérivés	1,5	-
Passifs financiers non courants	36,6	71,1
Obligations	29,6	6,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,3	0,1
Découverts bancaires	8,3	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,4	-
Autres passifs financiers	0,6	0,4
Passifs financiers courants	40,2	6,9
Total	76,8	78,0

Les obligations émises dans le cadre de la double OBSAAR de septembre 2007 ont fait l'objet d'un classement en passifs financiers courants à hauteur de 24 M€ pour tenir compte de la possibilité d'activation de la clause de cession d'actifs détaillée dans les notes d'opération 07-0329 et 07-0328 liées à cette double émission.

Les dettes financières s'élevant à 76,8 M€ au 31 décembre 2008 sont principalement inhérentes à l'émission d'OBSAR en juillet 2004 et à la double émission d'OBSAAR effectuée en 2007.

(en M€)	Nominal	Rémunération	Échéances
OBSAR - 1er juillet 2004	5,7	Euribor 3 mois	50% en 2009
OBSAAR 2 - Actionnaires & managers Septembre 2007	40	Euribor 3 mois + 0,015%	20% en oct. 2010 40% en oct. 2011 & en oct. 2012
OBSAAR 3 - Opération de marché Septembre 2007	19,6	Taux fixe 6%	100% en sept. 2014 Remboursement à 112% à échéance

Le montant nominal de l'OBSAR 1 est de 11,3 M€. 50% des obligations ont été remboursées en juillet 2008, le solde étant de 5,7 M€ au 31 décembre 2009. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,4 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAAR 2 est de 40 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,8 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal initial de l'OBSAAR 3 de 30 M€ a été réduit à 19,6 M€ suite au rachat par GROUPE OPEN de 10,4 M€ de son OBSAAR de marché en novembre 2008. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,3 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Pour chacune de ces émissions, les frais liés à l'opération ont été imputés nets d'impôt sur le montant nominal de l'emprunt tout comme l'impôt différé passif lié à l'opération.

Les autres dettes financières n'appellent pas de commentaire spécifique.

Les principales caractéristiques des emprunts et dettes financières sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	31-déc.-08	Taux fixe	Taux variable
Obligations	62,0	18,6	43,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	3,4	1,0	2,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	1,0	1,0	-
Découverts bancaires	8,3	-	8,3
Autres passifs financiers	0,6	-	0,6
Instruments dérivés	1,5	-	1,5
Endettement financier brut	76,8	20,6	56,2

5.9. Provisions non courantes

(en M€)	31-déc-07	Mouvements de périmètre	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Dotations	31-déc-08
Provision pour indemnités de fin de carrière	1,4	1,3	(0,3)	-	0,7	3,1
Provision pour pénalités	1,2	-	(1,0)	(0,2)	-	-
Provision pour risques prud'homaux	0,9	0,8	(0,2)	(0,6)	0,7	1,6
Provisions pour litiges commerciaux	0,1	-	-	-	-	0,1
Provisions diverses	-	0,3	-	(0,1)	-	0,2
Total provisions non courantes	3,6	2,4	(1,5)	(0,9)	1,4	5,0

5.9.1. Provision pour pénalités

Suite à la décision de l'administration fiscale du 28 novembre 2008 mettant fin à l'échelonnement des dettes fiscales et sociales, la provision pour pénalités a été reprise en totalité soit à hauteur de 1,2 M€, TEAMLOG ayant acquitté pour solde de tout compte des intérêts de retard de recouvrement à hauteur de 0,2 M€.

5.9.2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière tient compte d'une évolution des salaires de 2,5% en 2008 contre 3% en 2007 et d'un taux d'actualisation financière de 5,30% (taux de rendement actuariel des entreprises de première catégorie).

Depuis 2008, les engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100% des cas versus une hypothèse de départ à l'initiative de l'employeur retenue sur les exercices précédents. Ce changement d'hypothèse est neutre, le montant de l'indemnité de départ prévu par la convention SYNTEC étant identique que le départ soit à l'initiative de l'employeur ou du salarié (i.e. un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté).

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008, étendu par arrêté du 23 juillet 2008, n'a pas d'impact sur l'engagement du Groupe en matière de retraite.

Le rapprochement entre la valeur de l'engagement et la provision pour engagements de retraite est détaillé ci-dessous :

Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2006	1,2
Entrées de périmètre	0,1
Coût des services rendus au cours de la période	0,1
Coût financier	0,1
Effet de toute réduction ou liquidation	(0,1)
Amortissement des pertes / gains actuariels	-
Variation des écarts actuariels	-
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2007	1,4
Entrées de périmètre	1,3
Coût des services rendus au cours de la période	0,4
Coût financier	0,1
Effet de toute réduction ou liquidation	(0,2)
Amortissement des pertes / gains actuariels	0,1
Variation des écarts actuariels	-
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2008	3,1

Sur 2008, les charges encourues par le Groupe au titre des régimes à cotisations définies s'établissent à 47,1 M€.

5. 9.3. Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux et sociaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions nécessaires sont constituées pour les dettes d'impôts estimées qui pourraient éventuellement en résulter.

5. 10. Autres dettes et passifs financiers courants

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Dettes diverses	2,9	2,1
Engagement de rachat	1,8	-
Produits constatés d'avance	5,0	4,5
Autres dettes et passifs financiers courants	9,7	6,6

5. 11. Autres passifs financiers courants

Les autres passifs financiers courants à hauteur de 27,5 M€ au 31 décembre 2008 sont liés aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage et non éligibles à la décomptabilisation.

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe par zone géographique est présenté dans la partie relative à l'information sectorielle en note 4.

6.2. Autres produits et charges opérationnels courants

Les charges externes sont principalement inhérentes à la sous-traitance et achats de prestations, aux frais de location immobilière et aux frais de déplacement.

6.3. Dotations nettes des reprises

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Incluses dans les charges de personnel	(0,4)	0,2
Incluses dans les autres produits et charges d'exploitation opérationnels courants	(0,2)	0,1
Incluses dans les autres produits et charges opérationnels	1,2	(0,9)

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Frais de restructuration	(2,0)	(0,3)
Amortissement de la relation clientèle TEAMLOG	(0,5)	(0,5)
Autres produits et charges	0,8	(0,2)
Total autres produits et charges opérationnels	(1,7)	(1,0)

6.5. Coût de l'endettement financier net

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Coût de l'endettement financier brut	(8,3)	(4,5)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7,3	1,2
Coût de l'endettement financier net	(1,0)	(3,3)

Coût de l'endettement financier brut

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Intérêts des emprunts obligataires	(5,4)	(2,7)
Intérêts sur autres emprunts	(0,2)	(0,3)
Commission de financement	(1,1)	(1,2)
Charge sur swap de taux	(1,4)	(0,2)
Intérêts divers	(0,2)	(0,1)
Coût de l'endettement financier brut	(8,3)	(4,5)

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Cession des OBSAAR	3,6	-
Autres produits de participation	0,2	0,4
Produits de cession des valeurs mobilières de placement	3,3	0,4
Autres produits de trésorerie	0,2	0,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7,3	1,2

6. 6. Autres produits et charges financiers

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Pertes de change nettes des gains de change	0,4	(0,2)
Produits et charges financiers divers	(0,4)	(0,2)
Autres produits et charges financiers	-	(0,4)

6. 7. Impôts sur les résultats

La société mère du Groupe, GROUPE OPEN S.A., dont le siège social est à PARIS, applique la loi fiscale française qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% au 31 décembre 2008. Les actifs et passifs d'impôts différés pour les entités sont calculés en utilisant les taux anticipés pour 2008 et 2009. Les entités étrangères appliquent le taux d'imposition applicable dans leur pays d'établissement.

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Impôt exigible	(1,1)	(2,4)
Impôt différé	4,5	(0,9)
Total impôt	3,4	(3,3)

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôts théorique en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au 31 décembre 2008 et la charge d'impôt comptabilisée.

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Résultat avant impôts, intérêts minoritaires, sociétés mise en équivalence et activités cédées	(12,6)	8,7
Taux théorique d'impôts sur les sociétés	33,33%	33,33%
Impôt théorique fiscale	4,2	(2,9)
Divers	-	-
Réintégrations / déductions permanentes	-	(0,1)
Economie (charge) d'impôts constatée	(0,8)	(0,3)
	3,4	(3,3)

Intégration fiscale

La société GROUPE OPEN a opté avec effet au 1^{er} janvier 2008, pour le régime d'intégration fiscale avec la société OPEN IT, détenue à plus de 95%. La société GROUPE OPEN est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble.

Pour information, les régimes d'intégration fiscale entre la société TEAMLOG S.A et ses filiales et SYLIS et ses filiales prennent fin au 31 décembre 2008, les deux sociétés étant détenues à 100% par GROUPE OPEN à la clôture 2008.

Impôts différés et déficits fiscaux reportables

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actifs et de passifs entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes.

Le montant des déficits reportables activés résulte de l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement utilisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent le niveau des déficits reportables activés pourra augmenter ou diminuer.

(en M€)	Début exercice		Mvt périmètre		variation		Fin exercice	
	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.
Charges non déductibles	4,3	1,4	1,4	0,5	2,6	0,9	8,3	2,8
Reports déficitaires	3,8	1,3	0,1	0,0	(3,1)	(1,0)	0,8	0,3
Retraitements de consolidation	(0,9)	(0,3)	1,3	0,4	0,8	0,3	1,2	0,4
Impôts différés actif sociaux				-	-	-	1,2	0,4
Total Impôts différés actif	7,2	2,4	2,8	0,9	0,3	0,1	11,5	3,8
Marque TEAMLOG	22,4	7,5		-	(19,3)	(6,4)	3,1	1,0
Retraitements de consolidation	4,7	1,5		-	6,1	2,1	10,8	3,6
Total Impôts différés passif	27,1	9,0	-	-	(13,2)	(4,3)	13,9	4,6

6. 8. Résultat net des activités cédées, abandonnées ou en cours de cession

Les activités abandonnées du Groupe correspondent aux cessions d'activités et aux liquidations en cours ou réalisées suite au désengagement du Groupe de certaines de ses activités.

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités », le résultat de cession de la société LOGIX (cf. note 3. 1.1) est présenté au compte de résultat en « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

6. 9. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	81,6	3,7
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	(9,2)	2,6
Nombre d'actions constituant le capital à la date de clôture	10 917 617	10 917 617
Actions propres	(1 074 444)	(105 899)
Effet dilutif des instruments financiers dans la monnaie		
<i>OBSAR 1 - Juillet 2004</i>	-	-
<i>OBSAAR 2 - Actionnaires & Managers Septembre 2007</i>	-	-
<i>OBSAAR 3 - Opération de marché Septembre 2007</i>	-	-
<i>Options de souscription d'actions</i>	-	-
Dilution potentielle totale pour le résultat dilué par action	9 843 173	10 811 718
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	8,29	0,34
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	(0,93)	0,24
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	8,29	0,34
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action - après dilution (en Euros)	(0,93)	0,24

Dilution potentielle totale (instruments financiers dans et hors de la monnaie)

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	81,6	3,7
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère	(9,2)	2,6
<hr/>		
Nombre d'actions constituant le capital à la date de clôture	10 917 617	10 917 617
Actions propres	(1 074 444)	(105 899)
Effet dilutif des instruments financiers		
<i>OBSAR 1 - Juillet 2004</i>	1 164 826	1 164 826
<i>OBSAAR 2 - Actionnaires & Managers Septembre 2007</i>	2 319 478	2 319 478
<i>OBSAAR 3 - Opération de marché Septembre 2007</i>	1 200 000	1 200 000
<i>Options de souscription d'actions</i>	146 650	146 650
Dilution potentielle totale pour le résultat dilué par action	14 674 127	15 642 672
<hr/>		
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	5,56	0,24
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action - après dilution (en Euros)	(0,63)	0,17

Entre la date de clôture annuelle au 31 décembre 2008 et le 30 mars 2009, suite à l'annulation des 1 074 444 actions auto détenues décidée par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN du 16 mars 2009, le capital social de la société s'élève à 1 640 529 €, composé de 9 843 173 actions.

7. Informations complémentaires

7.1. Engagements hors bilan

Description	Par	Bénéficiaire	Montant (en M€)	
			31-déc.-08	31-déc.-07 *
Engagements donnés				
Caution sur le bail de location des locaux sis Boulevard Péreire Paris 17ème (1)	Banque OBC pour Groupe OPEN	Bailleur	0,5	0,5
Nantissement de l'ensemble des titres TEAMLOG	Groupe OPEN	Pool bancaire	(2)	(2)
Garantie à première demande	TEAMLOG	Caja de Ahorros y Pensionnes de Barcelona	0,5	0,5
Caution en cas de défaut de paiement des loyers des véhicules de TEAMLOG Iberica	TEAMLOG	ARVAL	Ns	Ns
Caution de contre garantie sur marchés et fournisseurs	SYLIS Belgique	Administrations publiques et fournisseurs	1,6	1,7
Caution de contre garantie sur marchés et fournisseurs	SYLIS Luxembourg	Administrations publiques et fournisseurs	Ns	-
Lettre de confort dans le cadre d'une ligne de crédit SYLIS France	SYLIS	Crédit Agricole Nord	0,5	0,5
Lettre de confort dans le cadre d'une ligne de crédit SYLIS Belgique	SYLIS	CNC / ING / Fortis	1,5	1,5
Lettre de confort dans le cadre d'une ligne de crédit SYLIS Nederland	SYLIS	ABN AMRO Nederland	0,5	1
Nantissement des titres de Profinity - Storage BV	Profinity BV	KBC France	0,6	0,8
Nantissement des titres de SYLIS France	SYLIS	KBC France	0,6	0,8
Engagements reçus				
Réserve de propriété	2M Informatique Solutions	TEAMLOG	(3)	(3)
Nantissement des actions SYLIS souscrites par le personnel dans le cadre de l'émission d'octobre 2000	Salariés SYLIS	SYLIS	Ns	0,1
Caution solidaire	FORTIS	SYLIS	Ns	Ns

* La société LOGIX ayant été cédée les engagements hors bilan 2007 ne sont pas présentés.

(1) La société GROUPE OPEN a signé un bail de location de locaux sis Boulevard Péreire à Paris 17ème, au loyer annuel de 1,5 M€, pour une durée ferme de 9ans, avec une franchise de loyer de 12 mois.

(2) Soit 28 millions de titres TEAMLOG au 31 décembre 2008.

(3) A effet du 1er janvier 2007, TEAMLOG S.A. a cédé sa branche d'activité Mid Market dans l'ouest de la France qui comprenait une trentaine de collaborateurs. Conformément à l'article 12 du contrat de cession, TEAMLOG conserve la propriété de la branche cédée pour 0,5 M€ ainsi que des marchandises en stock cédées pour 0,1 M€ hors taxes jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

7. 2. Informations relatives aux parties liées

7. 2.1. Transactions conclues au sein du Groupe

Dans le cadre de la prestation d'assistance et de services entre GROUPE OPEN et ses filiales, GROUPE OPEN facture à ses filiales un montant basé sur le budget annuel de l'ensemble des coûts de ses directions fonctionnelles. Au titre de l'exercice 2008, les montants facturés au titre de cette convention s'établissent à 1,1 M€.

Dans le tableau suivant, sont présentées les transactions conclues entre GROUPE OPEN et ses filiales :

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Créances sur les parties liées	9,4	37,3
Dettes envers les parties liées	0,8	0,6
Ventes aux parties liées	2,9	1,8
Achats auprès des parties liées	0,1	0,1
Dividendes et autres produits de participation	-	-
Autres produits financiers	0,7	1,3
Charges financières	-	-

Hors transactions avec la société LOGIX cédée en juin 2008 (cf. note 3.1.1)

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché.

7. 2.2. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

7. 2.2.1. Rémunération des mandataires sociaux : Président du Directoire, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux de base ont été déterminés en fonction des références du marché. La rémunération versée en 2008 aux mandataires sociaux a été approuvée par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN.

Le montant des rémunérations est présenté brut avant impôt.

Rémunérations 2008

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux par GROUPE OPEN et ses filiales durant l'exercice 2008 et au titre de l'exercice 2008 :

(en €)	Rémunérations					Total	Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable versé en 2008	Exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature			
Frédéric SEBAG (1)	203 885	60 470	150 000	-	9 500	423 855	12 351	Néant
Guy MAMOU-MANI	208 500	-	190 000	24 000	4 926	427 426	Néant	Néant
Laurent SADOON	86 875	-	40 000	12 000	1 932	140 807	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO (2)	37 500	-	-	3 000	-	40 500	Néant	Néant
Dominique MALIGE (3)	-	-	-	3 000	-	3 000	Néant	Néant

(1) Frédéric SEBAG: 60 470 euros de variable dont 42 470 euros au titre de 2007 et 18 000 euros au titre de 2008. Un complément de variable de 4 900 euros du au titre de 2008 sera versé en 2009

(2) Valérie BENVENUTO, Directrice Financière de GROUPE OPEN, a été nommée administrateur de GROUPE OPEN par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008. Elle a, par ailleurs, pris la responsabilité de la Direction Administrative et Financière de TEAMLOG et de ses filiales et a été nommée par le Conseil de Surveillance de TEAMLOG du 17 septembre 2008 membre du Directoire et Directeur Général. Du 1^{er} janvier 2008 au 17 septembre 2008, Valérie BENVENUTO était membre du Conseil de Surveillance de TEAMLOG. Les rémunérations présentées couvrent la période 1^{er} octobre - 31 décembre 2008.

(3) Dominique MALIGE a été nommé administrateur de GROUPE OPEN par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008. Les rémunérations présentées couvrent la période 1^{er} octobre - 31 décembre 2008.

Rémunérations 2007

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux par GROUPE OPEN et ses filiales durant l'exercice 2007 et au titre de l'exercice 2007 :

(en €)	Rémunérations					Total	Régime de retraite supplémentaire - Article 83	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable versé en 2007	Exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature			
Frédéric SEBAG (1)	210 375	40 210	-	-	(5 192)	245 393	11 705	Néant
Guy MAMOU-MANI	208 500	-	-	24 000	4 926	237 426	Néant	Néant
Laurent SADOON	208 500	-	-	12 000	4 637	225 137	Néant	Néant

(1) Frédéric SEBAG: 40 210 euros de variable dont 15 410 euros au titre de 2006 et 24 800 euros au titre de 2007. Un complément de variable de 42 470 euros du au titre de 2007 a été versé en 2008.

7. 2.2.2. Plans d'options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux sur l'exercice 2008

Aucune option de souscription d'action n'a été consentie sur 2008.

Synthèse des options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux

Guy MAMOU-MANI et Valérie BENVENUTO ont respectivement bénéficié de l'attribution de 10 000 et 50 000 options de souscription d'actions dans le cadre du plan du 4 janvier 2006.

Aucune option n'a été exercée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008.

7. 3. Effectifs

A la clôture l'effectif du Groupe des activités poursuivies est le suivant :

	2008 *	2007
Cadres	2 991	1 546
Non cadres	1 055	900
Total	4 046	2 446

* Intègre l'effectif de SYLIS

7. 4. Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est d'environ 152 650 heures au 31 décembre 2008. Le volume de formation prévisionnel sur 2009 s'élève à 17 400 heures.

8. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'obligations, d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place au niveau de chacune des filiales.

8. 1. Instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

(en M€)	31-déc-08	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Juste valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1,3	1,3	-	-	-	-
Créances clients	71,9	-	-	71,9	-	-
Autres actifs courants	40,3	-	-	40,3	-	-
Equivalents de trésorerie	60,9	60,9	-	-	-	-
Trésorerie	20,3	20,3	-	-	-	-
Actifs	194,7	82,5	-	112,2	-	-
Obligations, part à long terme	32,4	-	-	-	32,4	-
Passifs financiers non courants	4,2	-	-	-	2,7	1,5
Obligations, part à court terme	29,6	-	-	-	29,6	-
Passifs financiers courants	10,6	-	-	-	10,6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21,9	-	-	-	21,9	-
Autres dettes et passifs financiers courants	102,4	-	-	-	102,4	-
Passifs	201,1	-	-	-	199,6	1,5

(en M€)	31-déc-07	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Juste valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	2,6	2,6	-	-	-	-
Créances clients	36,2	-	-	36,2	-	-
Autres actifs courants	36,2	-	-	36,1	-	0,1
Equivalents de trésorerie	42,3	42,3	-	-	-	-
Trésorerie	19,6	19,6	-	-	-	-
Actifs	136,9	64,5	-	72,3	-	0,1
Obligations, part à long terme	71,1	-	-	-	71,1	-
Obligations, part à court terme	6,4	-	-	-	6,4	-
Passifs financiers courants	0,5	-	-	-	0,5	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6,7	-	-	-	6,7	-
Autres dettes et passifs financiers courants	73,7	-	-	-	73,7	-
Passifs	158,4	-	-	-	158,4	-

GROUPE OPEN a mis en œuvre plusieurs instruments de couverture de taux d'intérêts en 2007 (cf. note 8. 2). Ces derniers sont toujours en vigueur au 31 décembre 2008.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2008, sur la base des paiements contractuels actualisés.

(en M€)	31-déc.-08	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations	32,4	-	21,8	10,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,1	-	1,7	0,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,6	-	0,6	-
Instruments dérivés	1,5	-	1,5	-
Passifs financiers non courants	36,6	-	25,6	11,0
Obligations	29,6	29,6	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,3	1,3	-	-
Dettes bancaires ou assimilées	8,3	8,3	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,4	0,4	-	-
Autres passifs financiers	0,6	0,6	-	-
Passifs financiers courants	40,2	40,2	-	-

Les paiements contractuels relatifs aux obligations s'établissent en valeur globale à 79,7 M€.

8. 2. Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de Swap sont les principaux instruments utilisés.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

GRUPE OPEN a mis en œuvre plusieurs instruments de couverture de taux d'intérêts détaillés dans le tableau infra:

Nature	Date d'émission / de restructuration	Échéance	En cours initial en M€	A verser	A recevoir	En cours 31 déc. 2008
TUNNEL	4-oct.-05	5-janv.-09	3,6	2% à 2,9%	Euribor 6 mois	0,2
SWAP	4-oct.-05	5-janv.-09	3,6	2,40%	Euribor 6 mois	0,2
SWAP	2-juil.-07	1-juil.-11	5	4,58%	Euribor 3 mois	5
SWAP	28-août-08	29-août-11	5	4,13%	Euribor 3 mois	5
SWAP	12-nov.-07	19-oct.-12	10	4,28%	Euribor 3 mois	10
SWAP	12-nov.-07	19-oct.-12	10	4,29%	Euribor 3 mois	10
SWAP	12-nov.-07	19-oct.-12	8	3,69%	Euribor 3 mois	8
COLLAR participatif à la baisse	12-nov.-07	19-oct.-12	12	(1)	Euribor 3 mois	12

(1) Groupe OPEN verse:

- Si Euribor 3 mois < 3,5%, 4,28 % (taux fixe)
- Si 3,5% < Euribor 3 mois < 4,55%, Euribor 3 mois
- Si Euribor 3 mois > 4,55%, 4,55%

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux au-delà des engagements résultant des financements figurant au passif du bilan.

8. 3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement particulières. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 5. 5.1. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts, l'exposition du Groupe est

liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

8. 4. Risque de liquidité

Position au 31 décembre 2008

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passif financiers	40,2	26,0	10,6	76,8
Actifs financiers	(81,2)	-	-	(81,2)
Position nette d'endettement	(41,0)	26,0	10,6	(4,4)

Position au 31 décembre 2007

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passif financiers	5,6	42,4	30,0	78,0
Actifs financiers	(61,9)	-	-	(61,9)
Position nette d'endettement	(56,3)	42,4	30,0	16,1

Covenants

Sur la base des conventions existantes au 31 décembre 2008, les dettes assorties de covenants dont les termes sont habituels et liés au respect d'un ou plusieurs ratios financiers calculés à partir des comptes consolidés sont détaillées ci après.

OBSAR Juillet 2004

- Endettement financier net / Situation nette consolidée < 0,7
- Endettement financier net / Cash Flow < 3

OBSAAR - Actionnaires et managers - Septembre 2007 :

- Résultat Opérationnel Courant / Frais Financiers Nets Cash > 3,0
- Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 2,5

Tous les covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée sur les emprunts obligataires

Se référer aux notes d'opération suivantes déposées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- OBSAR Juillet 2004 : note d'opération déposée le 24 juillet 2004 et portant le visa AMF 04 - 693 ;
- OBSAAR Septembre 2007 - Actionnaires et managers et Opération de marché : notes d'opération déposées le 25 septembre 2007 et portant les visa AMF 07 - 328 et 07 - 329.

8. 5. Risque de taux de change

Les opérations des filiales étrangères sont effectuées en monnaie locale. Les opérations effectuées hors Union Européenne représentent moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé global. Les actifs et les passifs des filiales hors de la zone euro devant donner lieu à un paiement ou à une recette futurs ne sont pas significatifs.

8. 6. Risque sur actions

Le prix du marché des actions de sociétés informatiques sont particulièrement volatiles et peuvent être sujets à des variations sans mesures avec les performances financières de la société.

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détient 1 074 444 actions propres représentant 9,84% du capital de la société pour un coût d'achat de 10,8 M€.

8. 7. Information sur le capital et sa gestion

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité, maximiser la valeur pour les actionnaires et permettre de réaliser des opérations de croissance externe. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. C'est dans ce cadre que pour financer son activité le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement

net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les dettes financières (en excluant le factoring), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

La trésorerie et les capitaux propres incluent les instruments financiers qui sont très fortement dans la monnaie.

(en M€ - données consolidées)		31-déc-08	31-déc-07
A.	Trésorerie	20,3	19,6
B.	Instruments équivalents	60,9	42,3
C.	Titres de placements	-	-
D.	Liquidités (A+B+C)	81,2	61,9
E.	Créances financières à court terme	-	-
F.	Dettes bancaires à court terme	-	-
G.	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	(31,3)	(6,4)
H.	Autres dettes financières à court terme	(8,9)	-
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	(40,2)	(6,4)
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	41,0	55,5
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	(2,1)	-
L.	Obligations émises	(32,4)	(71,1)
M.	Autres emprunts à plus d'un an	(2,1)	(0,5)
N.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	(36,6)	(71,6)
O.	Endettement financier net (J+N)	4,4	(16,1)
Capitaux propres consolidés		116,7	52,4
Ratio d'endettement net sur fonds propres propres		N/A	31%

9. Retraitements liés aux applications du référentiel IAS / IFRS

La norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » relative à la première application du référentiel international prévoit des options possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition pour le Groupe au 1^{er} janvier 2004. Dans ce cadre, le Groupe a retenu les options suivantes :

- Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » ;
- La norme IAS 39 a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- L'évaluation des avantages accordés aux salariés dans le cadre de rémunération en actions ne prend en compte que les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ;
- Les écarts de conversion ont été soldés à l'ouverture de l'exercice 2004.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'Euros)	Ernst & Young				Auditeurs Conseils et Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés	227 292	130 000	55%	29%	182 266	280 370	44%	63%
- Emetteur	61 192	50 000	15%	11%	60 266	26 134	15%	6%
- Filiales intégrées globalement	166 100	80 000	40%	18%	122 000	254 236	29%	57%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	19 549	15 000	5%	3%	-	14 000	0%	3%
- Emetteur	5 549	15 000	1%	3%	-	14 000	0%	3%
- Filiales intégrées globalement	14 000	-	3%	-	-	-	-	-
Sous total	232 841	145 000	56%	33%	182 266	294 370	44%	67%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	3 000	0%	1%	-	-	-	-
Sous total	-	3 000	0%	1%	-	-	-	-
Total	232 841	148 000	56%	33%	182 266	294 370	44%	67%

11. Evènements postérieurs

11. 1. Fusion OPEN IT / TEAMLOG

La société OPEN IT a été dissoute le 30 janvier 2009 suite à son absorption par la société TEAMLOG, dont le siège social se trouve à PARIS 75017 - 97 à 103 Boulevard Pereire -inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 381 031 285. Cette opération a entraîné le transfert universel du patrimoine de la société OPEN IT à la société TEAMLOG.

11. 2. Création de TEAMLOG Chine

La société TEAMLOG Chine, filiale à 100% de la société TEAMLOG Luxembourg détenue à 86% par GROUPE OPEN, a été créée en janvier 2009.

11. 3. Annulation des actions auto détenues

Le 16 mars 2009, et conformément à la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN a décidé l'annulation de ses 1 074 444 actions auto détenues.

A l'issue du délai légal d'opposition des créanciers, le capital social de la société s'élèvera à 1 640 529 € et sera composé de 9 843 173 actions.

A la connaissance de la société aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

XVI.2. Comptes sociaux

BILAN

Bilan actif

(en K€)	31-déc-08			31-déc-07
	Brut	DAP	Net	Net
Immobilisations incorporelles	137	137	-	11
Immobilisations corporelles	1 775	536	1 239	1 266
Immobilisations financières	124 801	245	124 556	33 929
Actif immobilisé	126 713	918	125 795	35 206
Clients et comptes rattachés	431	-	431	1 447
Autres créances et comptes de régularisation	12 234	-	12 234	42 416
Valeurs mobilières de placement	70 643	6 401	64 242	41 787
Disponibilités	852	-	852	1 566
Actif circulant	84 160	6 401	77 759	87 216
Total Actif	210 873	7 319	203 554	122 422

Bilan passif

(en K€)	31-déc-08	31-déc-07
Capital	1 820	1 820
Primes d'émission, fusion, apport	22 783	23 585
Réserves, report à nouveau et acomptes sur dividendes	10 693	2 835
Résultat de l'exercice	97 828	9 239
Capitaux propres	133 124	37 479
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières	66 044	82 100
Fournisseurs et comptes rattachés	1 825	762
Autres dettes et comptes de régularisation	2 561	2 081
Passif circulant	70 430	84 943
Total passif	203 554	122 422

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)	31-déc-08	31-déc-07
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	3 284	3 607
Autres produits d'exploitation	83	43
Achats consommés	-	-
Autres charges d'exploitation	(6 962)	(3 270)
Impôts et taxes	(191)	(49)
Charges de personnel	(1 686)	(929)
Dotations aux amortissements et provisions	(697)	(200)
Autres charges	(75)	(72)
Résultat d'exploitation	(6 244)	(870)
Charges et produits financiers	(2 450)	583
Résultat courant	(8 694)	(287)
Charges et produits exceptionnels	106 233	9 578
Impôts sur les résultats	289	(52)
Résultat net	97 828	9 239

1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation française en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Règlement sur les actifs :

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

2. Faits majeurs de l'exercice

2.1 Cession de LOGIX

Le 2 juin 2008, GROUPE OPEN a cédé 100% des titres de sa filiale de distribution LOGIX à la société ARROW Electronics. Le prix de cession de 120 M€ a permis de réaliser une plus value comptable de 106,3 M€.

Cette opération s'inscrit dans le plan de recentrage stratégique de GROUPE OPEN dans le domaine des services informatiques.

2.2 Opérations sur le capital de TEAMLOG

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de TEAMLOG. Cette détention résulte des opérations suivantes réalisées sur le capital de TEAMLOG au cours de l'exercice 2008 :

- Offre publique d'achat initiée par GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG du 18 décembre 2007 au 24 janvier 2008, puis réouverte du 5 au 18 février 2008, à l'issue de laquelle GROUPE OPEN détenait 16 093 555 actions TEAMLOG représentant à cette date 89,52 % du capital et 83,25% des droits de vote de la société.
- Acquisition sur le marché, entre le 19 février 2008 et le 2 avril 2008, de 24 028 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,70 € et 4,25 € ;
- Souscription de 4 348 421 actions TEAMLOG nouvelles, au prix unitaire de 4,25 €, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par TEAMLOG en mars 2008;

- Conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005,
 - Conversion en avril 2008 de 3 000 000 obligations convertibles en actions de TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de conversion de 1,50 € et d'une parité d'une action pour une obligation convertible ;
 - Remboursement par TEAMLOG, en avril 2008, des 2 500 000 obligations remboursables en actions TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de remboursement de 1,20 € et d'une parité d'une action pour une obligation remboursable ;
- Acquisition sur le marché, entre le 17 avril et le 30 juin 2008, de 65 387 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,80 € et 4,10 € ;
- Conformément aux promesses de cessions et d'achats d'actions du 8 février 2006 consenties entre TEAMGROUP et GROUPE OPEN, acquisition hors marché, le 1er août 2008, auprès de TEAMGROUP de 1 000 000 actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action et de 347 826 actions TEAMLOG au prix de 5,75 € par action, du fait de l'exercice par TEAMGROUP d'une promesse d'achat consentie par GROUPE OPEN en février 2006, exerçable par TEAMGROUP du 1er janvier 2008 au 31 mars 2010.
- Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société TEAMLOG déposé le 27 octobre 2008 par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société GROUPE OPEN. GROUPE OPEN a acquis au prix unitaire de 4,25 € la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, soit 488 262 actions représentant 1,75% du capital et des droits de vote de la société, ainsi que 218 500 actions susceptibles d'être émises par la levée des options de souscriptions existantes. Le retrait obligatoire de TEAMLOG de la cote est intervenu le 12 décembre 2008.

2.3 Offre Publique sur la société SYLIS

La société GROUPE OPEN a déposé une Offre Publique d'Achat le 7 juillet 2008 sur les titres de la société SYLIS S.A., société de services informatiques dont le maillage géographique complète celui de GROUPE OPEN, dans le cadre de sa stratégie de déploiement.

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat visant les actions SYLIS suivi d'un projet de surenchère sur son Offre Publique d'Achat et d'Echange sur SYLIS déposé le 28 août 2008, achevée le 24 octobre 2008, GROUPE OPEN détenait 98,14% du capital et au moins 97,55% des droits de vote de la société.

Post clôture de l'OPA, GROUPE OPEN a procédé à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire portant sur le solde des actions non apportées à l'Offre Publique d'Achat de GROUPE OPEN sur les titres de la société SYLIS achevée le 24 octobre 2008. Cette procédure s'est effectuée en numéraire au prix de l'Offre, soit 4,60 € par action, en application des articles 237-14 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Conformément à l'avis n° 208C1991 de l'Autorité des Marchés Financiers du 4 novembre 2008, le retrait obligatoire est intervenu le 7 novembre 2008. Post opération, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de SYLIS.

SYLIS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 139 M€.

2.4 Rachat par GROUPE OPEN de 10,4 M€ dans le cadre de son OBSAAR de marché

En novembre 2008, GROUPE OPEN a racheté une partie des Obligations émises dans le cadre de l'OBSAAR de marché (dont les caractéristiques sont décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 07-329 en date du 25 septembre 2007). 20 943 obligations ont été rachetées, sur les 60 000 en circulation. Les obligations ont été achetées pour un montant de 10,4 M€, à 65% de leur valeur nominale. Ce rachat a généré un profit de 3,6 M€ au résultat financier 2008 de GROUPE OPEN.

Cette opération s'inscrit dans le programme d'optimisation de la trésorerie de GROUPE OPEN.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif sont essentiellement composées de logiciels amortis sur 1 à 4 ans.

Valeurs brutes (en K€)	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Concessions et droits	137	-	-	137
Amortissements (en K€)	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Concessions et droits	126	11	-	137
Valeur nette	11			-

3.2 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

	Durée	Mode
- Agencements, installations	10 ans	linéaire
- Matériel de bureau	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Mobilier de bureau	5 ans	linéaire

Valeurs brutes (en K€)	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Agencements et installations	1 447	57	-	1 504
Matériel de transport	-	100	-	100
Matériel de bureau et informatique	116	2	-	118
Mobilier de bureau	53	-	-	53
Total	1 616	159	-	1 775

Amortissements (en K€)	31-déc.-07	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Agencements et installations	232	147		379
Matériel de transport	-	21		21
Matériel de bureau et informatique	107	7		114
Mobilier de bureau	11	11		22
Total	350	186	-	536
Valeur nette	1 266			1 239

3.3 Liste des filiales et participations

GROUPE OPEN est société tête de groupe.

Sociétés (en K€)	Adresse	Capital social	Capitaux propres autre que capital	% Capital détenu	VNC titres (1)	Prêts et avances (2)	Chiffre d'affaires 2008 consolidé	Résultat net 2008 consolidé	Div. versés (3)	Cautions et avals données par GO
TEAMLOG	97 Bd Pereire 75 Paris	28 018	29 526	100%	74 023	8 950	168 005	4 265	-	450
SYLIS	251 Av du Bois 59 Lambersart	1 973	45 733	100%	45 382	-	138 609	232	-	-
OPEN IT	97 Bd Pereire 75 Paris	100	2 111	100%	5 111	-	28 985	566	-	-
Freelance.com SA			nc	0,21%	37	-	nc	nc	-	-
Freelance.com Inc			nc	0,42%	-	-	nc	nc	-	-

(1) Valeur Nette comptable des titres détenus

(2) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés

(3) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, de souscription ou d'apport à la société. En fin d'exercice, la valeur comptable des titres est comparée avec leur valeur probable de réalisation afin d'apprécier d'éventuelles dépréciations à opérer. Au 31 décembre 2008, seuls les titres de la société Freelance.com sont dépréciés à 87 %.

3.4 Filiales et participations

(en K€)	Montant concernant les entreprises liées	
	Filiales	avec lesquelles GROUPE OPEN a un lien de participation
Participations: valeur comptable des titres détenus	124 517	282
Dépréciation des titres	-	245
Créances clients et comptes rattachés	430	-
Autres créances	8 950	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	-
Autres dettes	341	-
Produits financiers	834	-
Charges financières	1	-

3.5 Titres d'autocontrôle

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, la société GROUPE OPEN a procédé au rachat de ses propres actions sur le marché :

- Les titres acquis par un Prestataire de Services d'Investissements en vue de l'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité ont été portés en valeurs mobilières de placement pour leur valeur d'achat de 69 k€ équivalente à la valeur de marché au 31 décembre 2008.
- Les titres acquis en vue de leur attribution à des salariés et mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achats d'actions, de celui d'attribution gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne entreprise, ont été portés pour leur valeur d'achat de 1 260 k€ en valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation de ces titres a par ailleurs été constituée au 31 décembre 2008 pour un montant de 683 K€.
- Les titres acquis en vue d'être utilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe, ont été portés pour leur valeur d'achat de 9 600 k€ en valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation de ces titres a par ailleurs été constituée au 31 décembre 2008 pour un montant de 5 718 K€.

Conformément au règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, dans la mesure où les actions dédiées à la mise en place de plans d'options d'achat ou d'attribution d'actions gratuites aux employés ne sont pas spécifiquement attribuées à des plans définis elles ne font l'objet d'aucun retraitement ni provision spécifique.

3.6 Autres créances

Les autres créances se décomposent comme suit :

(en K€)	31-déc-08
Compte courant TEAMLOG	8 950
Charges à étaler (cf. note 13)	1 825
Créance carry back	533
Acompte IS 2008	341
Créance de TVA	387
Dégrèvement taxe professionnelle	50
Charges constatées d'avance	143
Autres	5
Total autres créances	12 234

3.7 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an à l'exception de l'avance en compte courant faite à la société TEAMLOG d'un montant de 8 950 K€ et des charges à étaler (cf. note 3.9).

(en K€)	Solde 2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Clients et comptes rattachés	431	431	-	-
Autres créances	12 234	2 325	9 594	315
Total	12 665	2 756	9 594	315

3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (hors actions propres) sont inscrites à leur valeur d'acquisition. A la clôture, le cours de ces valeurs révélait une plus value latente d'un montant de 270 k€ qui se décompose comme suit :

(en K€)	31-déc-08
Plus value latente sur SICAV monétaires évaluées selon la méthode PEPS	33
Plus value latente sur placements structurés sur la base de leur évaluation au 31/12/2008 (1)	237
Total	270

(1) La société GROUPE OPEN a placé 10 M€ sur des supports de maturité courte (2 ans) à capital garanti à échéance qui permettent d'indexer la performance à des indices multi-actifs. La société bénéficie d'une possibilité de sortie à tout moment.

3.9 Charges à étaler

Les charges à étaler comprennent les coûts engagés et non encore amortis dans le cadre de :

- L'émission des OBSAR 2004 (218 K€ à amortir en 2009).
- L'émission des OBSAAR 2007 (1 607 K€ à amortir d'ici 2014)

En 2008, le remboursement d'une partie des OBSAR 2004 et le rachat d'une partie des OBSAAR 2007 ont donné lieu à un amortissement de la charge à étaler pour respectivement 218 K€ et 283 K€.

3.10 Capital

Le capital est composé de 10 917 617 actions d'une valeur nominale de 1/6 d'euros.

Les instruments dilutifs du capital encore au cours au 31 décembre 2008 sont les suivants :

Plan d'options

	Plan N°8
- Date d'assemblée	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	04/01/2006
- Nombre d'actions pouvant être souscrites (2)	489 901
- Nombre d'options attribuées	146 650
- Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction	91 000
- Nombres de Dirigeants concernés	1
- Point de départ d'exercice des options	04/01/08
- Date d'expiration	03/01/2010
- Prix de souscription (1)	11,62
- Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	0
- Nombre d'options pouvant être souscrites au 31/12/2008	146 650

(1) - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

(2) - Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les options précédemment attribuées, devenues disponibles par suite du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

La dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options de souscription est de 1.3 %.

Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

1) Le Conseil d'Administration du 12 juillet 2004 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription d'actions remboursables dans le cadre de l'émission d'OBSAR.

- Date d'assemblée	11/06/2004
- Date du Conseil d'Administration	12/07/2004
- Nombre d'options attribuées	1 165 680
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680
- Point de départ d'exercice des options	04/08/2004
- Date d'expiration	04/08/2009
- Prix de souscription ⁽¹⁾	14 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2008	854

2) Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables dans le cadre de l'émission d'OBSAAR (Opération de Marché réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des Actionnaires).

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre d'options émises	1 200 000
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 200 000
- Point de départ d'exercice des options	08/10/2007
- Date d'expiration	30/09/2014
- Prix de souscription	15,54 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2008	Néant

3) Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'action remboursables dans le cadre de l'émission d'OBSAAR (Opération Actionnaires et Managers réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription des Actionnaires).

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre d'options attribuées	2 319 478
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 319 478
- Point de départ d'exercice des options	20/10/2009
- Date d'expiration	20/10/2014
- Prix de souscription	14,50 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	Néant

La dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice par les bénéficiaires de la totalité des BSAR est de 24.4%.

Dilution potentielle

Capital	10 917 617
Plans d'options	146 650
Bons de souscription d'actions remboursables 2004	1 164 826
Bons de souscription d'actions remboursables 2007	1 200 000
Bons de souscription d'actions remboursables 2007	2 319 478
Actions propres	(1 090 953)
Capital potentiel	14 657 618

La levée de l'ensemble des options et BSAR émis entrainerait une levée de fonds de 70 M€.

3.11 Mouvements des capitaux propres

(en K€)	31-déc.-07	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31-déc.-08
Capital	1 820	-	-	-	1 820
Prime d'émission	23 585	(802)	-	-	22 783
Prime de fusion	-	-	-	-	-
Report à nouveau	4	-	-	-	4
Résultat 31-déc-2007	9 239	(9 239)	-	-	-
Résultat 31-déc-2008	-	-	97 828	-	97 828
Réserve légale	164	18	-	-	182
réserve légale PVLTL	-	-	-	-	-
Autres réserves	2 667	7 840	-	-	10 507
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-
	37 479	(2 183)	97 828	-	133 124

(1)

(1) – dividendes versés

3.12 Dettes financières - Classement par échéance

(en K€)	Solde 2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
OBSAAR Septembre 2007 - 30 M€	19 528	7 874	-	11 654
OBSAAR Septembre 2007 - 40 M€	39 991	16 126	23 865	-
OSAR 2004	5 666	5 666	-	-
Intérêts courus	462	462	-	-
Dépôts de garantie locaux sous-loués aux filiales	397	-	-	397
Total	66 044	30 128	23 865	12 051

L'information concernant les risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans le rapport de gestion.

3.13 Autres dettes - Classement par échéance

(en K€)	Solde 2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Débiteurs divers- Achats titres TEAMLOG et OPEN II	1 526	1 526	-	-
Dettes Groupe - Intégration fiscale	341	341	-	-
Dividendes sur actions propres	181	181	-	-
Dettes fiscales et sociales	242	242	-	-
Produits constatés d'avance	259	43	173	43
Autres charges à payer	12	12	-	-
Total	2 561	2 345	173	43

3.14 Charges à payer

(en K€)	Solde 2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Provision pour congés payés	10	10	-	-
Provision 13ème mois	69	69	-	-
ORGANIC	7	7	-	-
URSSAF	53	53	-	-
ASSEDIC	5	5	-	-
Caisse de retraite CRIS	5	5	-	-
Caisse mutuelle	4	4	-	-
Caisse de retraite CRIC	32	32	-	-
Charges sociales sur CP	4	4	-	-
Charges sociales sur 13ème mois	21	21	-	-
Formation continue	8	8	-	-
Taxe d'apprentissage	8	8	-	-
T.V.T.S.	2	2	-	-
Autres charges à payer suite au contrôle URSSAF	12	12	-	-
Total	239	239	-	-

3.15 Rémunération allouée aux membres des organes de direction et d'administration

La rémunération allouée aux dirigeants de GROUPE OPEN s'établit pour 2008 à 1 056 K€.

3.16 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite et du DIF n'est pas significatif et n'a pas été comptabilisé.

3.17 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2008 entre la société GROUPE OPEN et sa filiale OPEN IT.

Le groupe n'a réalisé aucune économie au titre de l'intégration fiscale 2008.

(en K€)	Impôt
Charge d'IS décaissée par le Groupe	136
Contribution versée par Groupe Open SA	-
Economie d'impôt	-

(en K€)	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net après impôt
		Théorique	Report déficitaire à imputer	Dû	
Résultat courant	(8 694)	(1 660)	-	(1 660)	(7 034)
Résultat exceptionnel	106 233	1 763	(103)	1 660	104 573
Crédit d'impôt	10	-	-	-	10
Créance d'impôts à raison des bénéfices fiscaux antérieurs	279	-	-	-	279
TOTAL	97 828	103	(103)	-	97 828

3.18 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

La société GROUPE OPEN dispose au 31 décembre 2008 d'un déficit reportable de 495 K€.

3.19 Provisions pour risques et charges

La société n'a pas procédé à des dotations ou à des reprises de provisions pour risques et charges sur l'exercice.

3.20 Crédit-bail

(en K€)	Total
Redevances payées sur l'exercice	14
Redevances restant à payer	6

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1 Constitution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des redevances de management et de frais communs refacturés aux différentes filiales de GROUPE OPEN.

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5,7

4.3 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en K€)	31-déc-08
Plus value sur le rachat des OBSAAR 2007	3 636
Produits de placements de trésorerie	3 295
Produits d'intérêts sur comptes-courants	834
Revenus des SWAP	242
Dépréciation nette des actions propres	(6 314)
Moins value sur contrat de liquidité	(78,0)
Intérêts sur les emprunts bancaires	(4 061,0)
Autres charges financières	(4,0)
Résultat financier	(2 450)

4.4 Résultat exceptionnel

Cf. note 2.1 (plus value sur la cession des titres LOGIX)

5. Engagements

5.1 Engagements mentionnés précédemment

Loyers de crédit bail restant dû : 6 K€

5.2 Engagements financiers donnés par le GROUPE OPEN

- Caution donnée à TEAMLOG, auprès de l'OBC, pour garantie d'un découvert bancaire, à hauteur de 450 k€.
- Nantissement de tous les titres TEAMLOG en faveur du pool bancaire en garantie des emprunts contractés.
- La société GROUPE OPEN a signé un bail de location de locaux sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, au loyer annuel de 1,5 M€, pour une durée ferme de 9 ans, avec une franchise de loyer de 12 mois. Dans ce cadre, la banque OBC a octroyé une caution au bailleur de 0,5 M€.

6. Evènements post clôture

Le 16 mars 2009, le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN a décidé de l'annulation de la totalité des actions auto détenues hors contrat de liquidité.

XVI.3. Informations proforma

Conformément à l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, des informations proforma figurent au paragraphe XVI.1 note 3.2.1 « Acquisition du groupe SYLIS ».

XVII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant

XVIII. CONTRATS IMPORTANTS

Néant

XIX. INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

XX. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

XX.1. Consultation des documents

Les documents relatifs au groupe devant être mis à la disposition du public (statut, rapports, informations financières historiques de GROUPE OPEN et ses filiales incluses ou visées dans le présent Document de Référence et celles relatives à chacun des deux exercices précédant le dépôt du présent Document de Référence) pourront être consultés pendant toute la durée de leur validité au siège social de GROUPE OPEN (97, Boulevard Pereire - 75 017 PARIS). Ces documents peuvent également être obtenus sous format électronique sur le site de GROUPE OPEN (www.groupe-open.com), et, pour certains sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou de la Direction des journaux officiels (www.info-financiere.fr/search.php).

XX.2. Calendrier prévisionnel des communications financières

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009 : 30 avril 2009

Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2009 : 30 juillet 2009

Résultats 1^{er} semestre 2009 : 15 septembre 2009

Chiffres d'affaires 3^{ème} trimestre 2009 : 29 octobre 2009

XXI. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2008 et le 28 avril 2009 par le GROUPE OPEN.

Communiqués

Dates	Objet
31 mars 2009	Résultats 2008
16 mars 2009	Annulation des titres auto détenus
29 janvier 2009	Chiffre d'affaires 2008
31 décembre 2008	Recommandations AFEP-MEDEF
26 novembre 2008	Conformité de l'OPR-RO sur TEAMLOG
26 novembre 2008	Note d'information
25 novembre 2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
19 novembre 2008	GROUPE OPEN au salon ACTIONARIA 2008
13 novembre 2008	OBSAAR de marché : rachat de 10,4 M€ par GROUPE OPEN
4 novembre 2008	Retrait Obligatoire de SYLIS
30 octobre 2008	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008
27 octobre 2008	OPR-RO TEAMLOG - Dépôt AMF
12 octobre 2008	Compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008
12 octobre 2008	Avis de conformité - Surenchère OPA sur SYLIS
10 octobre 2008	Résultats de l'OPA sur SYLIS

Dates	Objet
18 septembre 2008	Résultats semestriels 2008
28 août 2008	Relèvement de l'Offre Publique sur SYLIS
4 août 2008	GROUPE OPEN détient 98% du capital de TEAMLOG
31 juillet 2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008
29 juillet 2008	Déclaration de conformité de l'Offre Publique sur la société SYLIS
22 juillet 2008	Mise à disposition du Document de Référence 2007
7 juillet 2008	Dépôt d'un projet d'Offre Publique sur la société SYLIS
30 juin 2008	Assemblée Générale des Actionnaires
2 juin 2008	Cession définitive de LOGIX
19 mai 2008	Cession de LOGIX : feu vert de la Commission Européenne
6 mai 2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
15 avril 2008	GROUPE OPEN : résultats 2007
07 avril 2008	Participation de GROUPE OPEN au capital de TEAMLOG
25 février 2008	Finalisation de la cession de LOGIX
19 février 2008	Offre ferme en vue de la cession de LOGIX
04 février 2008	Réouverture de l'OPA sur les actions TEAMLOG
1 ^{er} février 2008	Résultats de l'OPA sur les actions TEAMLOG
31 janvier 2008	Chiffre d'affaires annuel 2007

Opérations

Dates	Type de document
28 novembre 2008	Autre document – Offre publique de retrait sur les titres de la société TEAMLOG
26 novembre 2008	Note d'information relative à l'OPRO-RO TEAMLOG
28 août 2008	Projet de surenchère OPA SYLIS
7 juillet 2008	Projet de note d'information OPA SYLIS

Document de référence

Dates	Type de document
30 juillet 2008	Actualisation du Document de Référence 2007 – D.08-0533-01
17 juillet 2008	Document de Référence 2007 – D.08-0533

Bulletin des annonces légales et obligatoires, informations disponibles sur le site du journal Officiel (www.journal-officiel.gouv.fr)

Dates	Type de document
12 septembre 2008	Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation publié dans les numéros du Bulletin des Annonces légales obligatoires du 6 août 2008 -Bulletin N° 95 (Annonce 0811045) et du 29 août 2008 – Bulletin N° 105 (Annonce 0812308)
10 septembre 2008	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2008
29 août 2008	Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation publié dans le numéro du Bulletin des Annonces légales obligatoires du 6 août 2008– Bulletin N° 95 (Annonce 0811045).
6 août 2008	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008
28 mai 2008	Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007
23 mai 2008	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 30 juin 2008
16 mai 2008	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008
18 février 2008	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2007

Déclarations de franchissements de seuils

Dates	Réf AMF	Seuil	Déclarant
24 avril 2008	208C0891	5% du capital à la baisse	Fidelity International Limited et FMR Corp.
28 janvier 2008	208C0205	5% du capital à la hausse	CM-CIC Asset Management

XXII. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

GROUPE OPEN ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les participations détenues par GROUPE OPEN dans des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont décrites en section IV et au paragraphe XVI.1 note 3. 2.6 du présent document.

XXIII. PERSONNES RESPONSABLES

XXIII.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Frédéric SEBAG
Président du conseil d'administration de GROUPE OPEN
97, Boulevard Pereire
75017 PARIS

XXIII.2. Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au paragraphe XXV.1 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

Frédéric SEBAG
Président du conseil d'administration

XXIV. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

XXIV.1. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Auditeurs et Conseils Associés – Membre de la compagnie régionale de Paris

33, Rue Daru - 75008 PARIS

Société représentée par Monsieur Fabrice HUGLIN

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ernst & Young et Autres – Membre de la compagnie régionale de Versailles

41, Rue Ybry - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Société représentée par Mme. Any ANTOLA

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Olivier LELONG

33, rue Daru – 75008 PARIS

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Société AUDITEX

11, Allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

XXIV.2. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Se référer à la section XVI.1 note 10. du présent document.

XXIV.3. Démission ou non renouvellement des contrôleurs légaux

Néant

XXV. RAPPORTS ET ATTESTATIONS

XXV.1. Rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 27 mai 2009

Créée en 1989 et cotée depuis 1998 sur Euronext Paris, GROUPE OPEN est une Société de Services Informatiques de premier plan en France qui a connu une croissance continue depuis de nombreuses années. En 2008, elle a vécu une phase essentielle de son développement en devenant une des dix premières SSII françaises.

Depuis 20 ans, GROUPE OPEN s'est développée continuellement pour devenir un acteur de référence sur les deux segments de marché sur lesquels la société était présente : la Distribution à Valeur Ajoutée (LOGIX) et les Services Informatiques. Les deux activités concouraient à l'équilibre économique de l'entreprise : tandis que la première activité lui assurait une croissance importante et régulière, la seconde lui permettait d'afficher une rentabilité normative significative.

A la fin de l'année 2007, forte d'une levée de fonds de 70 M€ GROUPE OPEN a entamé une réflexion afin d'aborder un nouveau cycle de croissance en position de force dans un marché en consolidation.

2008 a été marquée par un recentrage stratégique de GROUPE OPEN vers les Services Informatiques. Ce dernier a été effectué en trois étapes :

- La cession de LOGIX à ARROW Electronics
- L'acquisition de la totalité du capital de TEAMLOG, de 60% à fin 2007 à 100 % à fin 2008.
- L'acquisition de SYLIS

Ce plan, réalisé en avance sur le plan de marche établi, a donc permis à la société de devenir un « pure player » des services informatiques et de se positionner parmi les 10 premières SSII françaises, tout en renforçant significativement sa structure financière.

C'est également à la fin de l'exercice 2008 que GROUPE OPEN a procédé à un renforcement de sa gouvernance d'entreprise, en nommant deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, adaptant ainsi ses organes décisionnels à sa nouvelle dimension.

Enfin, ces opérations ont été accompagnées d'une simplification des structures de la société : GROUPE OPEN est à ce jour le seul véhicule coté, TEAMLOG et SYLIS ayant été retirées de la cote suite à l'acquisition de la totalité de leur capital.

L'activité

GROUPE OPEN est présent sur le secteur des SSII au travers de deux filiales, TEAMLOG et SYLIS. GROUPE OPEN est organisée en trois pôles : l'Intégration de Systèmes, l'Infogérance et le Conseil, chacun déployant auprès de ses clients des offres variées au travers d'ingénieurs et consultants aux compétences reconnues. Sa position sur le marché lui permet d'être référencée dans la plupart des grandes entreprises françaises.

L'entreprise a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 227 M€ et a enregistré une croissance organique de 3% sur l'exercice. Le Résultat Opérationnel Courant sur l'année a été de 8,9 M€. Le chiffre d'affaires proforma (intégrant celui de SYLIS sur l'ensemble de l'exercice) s'élevait à 330 M€.

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN comptait plus de 4 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire français, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Canada, et l'Ukraine.

La stratégie

GROUPE OPEN dispose depuis l'origine d'une équipe de direction stable, composée des principaux actionnaires qui ont su allier leurs compétences et leur dynamisme pour élaborer une vision stratégique forte. Cette stratégie est portée par la qualité des managers et de leurs équipes entièrement tournées vers la satisfaction clients et la création de valeur.

GROUPE OPEN procède en outre à des opérations de croissance externe ciblées qui ont toutes contribué positivement aux résultats : les acquisitions de HAYS IT en 2007 et SYLIS en 2008 ont à ce titre conforté la société dans ses choix stratégiques.

GROUPE OPEN s'est enfin particulièrement attachée en 2008 à industrialiser ses offres et mettre en œuvre les processus qui lui permettront de faire face à la crise économique actuelle.

Les ambitions

L'objectif de GROUPE OPEN est de consolider sa position parmi les dix premières SSII françaises en développant conjointement sa taille et son attractivité et en réalisant d'ici 2010 un chiffre d'affaires de 450 M€.

1. Evènements significatifs de l'exercice

1.1 Cession de LOGIX

Le 2 juin 2008, GROUPE OPEN a cédé 100% des titres de sa filiale de distribution LOGIX à la société ARROW Electronics. Le prix de cession de 120 M€ a permis de réaliser une plus value sociale de 106,3 M€ et une plus value consolidée de 90,7 M€ comptabilisée en « résultat des activités cédées ».

Cette opération s'inscrit dans le plan de recentrage stratégique de GROUPE OPEN dans le domaine des services informatiques.

1.2 Opérations sur le capital de TEAMLOG

Au 31 décembre 2008, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de TEAMLOG. Cette détention résulte des opérations suivantes réalisées sur le capital de TEAMLOG au cours de l'exercice 2008 :

- Offre publique d'achat initiée par GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG du 18 décembre 2007 au 24 janvier 2008, puis réouverte du 5 au 18 février 2008, à l'issue de laquelle GROUPE OPEN détenait 16 093 555 actions TEAMLOG représentant à cette date 89,52 % du capital et 83,25% des droits de vote de la société;
- Acquisition sur le marché, entre le 19 février 2008 et le 2 avril 2008, de 24 028 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,70 € et 4,25 € ;
- Souscription de 4 348 421 actions TEAMLOG nouvelles, au prix unitaire de 4,25 €, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par TEAMLOG en mars 2008;
- Conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005,
 - Conversion en avril 2008 de 3 000 000 obligations convertibles en actions de TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de conversion de 1,50 € et d'une parité d'une action pour une obligation convertible ;
 - Remboursement par TEAMLOG, en avril 2008, des 2 500 000 obligations remboursables en actions TEAMLOG souscrites par GROUPE OPEN le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de remboursement de 1,20 € et d'une parité d'une action pour une obligation remboursable ;
- Acquisition sur le marché, entre le 17 avril et le 30 juin 2008, de 65 387 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,80 € et 4,10 € ;
- Conformément aux promesses de cessions et d'achats d'actions du 8 février 2006 consenties entre TEAMGROUP et GROUPE OPEN, acquisition hors marché, le 1^{er} août 2008, auprès de TEAMGROUP de 1 000 000 actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action et de 347 826 actions TEAMLOG au prix de 5,75 € par action, du fait de l'exercice par TEAMGROUP d'une promesse d'achat consentie par GROUPE OPEN en février 2006, exerçable par TEAMGROUP du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2010.
- Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société TEAMLOG déposé le 27 octobre 2008 par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société GROUPE OPEN. GROUPE OPEN a acquis au prix unitaire de 4,25 € la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, soit 488 262 actions représentant 1,75% du capital et des droits de vote de la société, ainsi que des 218 500 actions susceptibles d'être émises par la levée des options de souscription existantes. Le retrait obligatoire de TEAMLOG de la cote est intervenu le 12 décembre 2008.

1.3 Offre Publique sur la société SYLIS

La société GROUPE OPEN a déposé une Offre Publique d'Achat le 7 juillet 2008 sur les titres de la société SYLIS S.A., société de services informatiques dont le maillage géographique complète celui de GROUPE OPEN, dans le cadre de sa stratégie de déploiement.

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat visant les actions SYLIS suivi d'un projet de surenchère sur son Offre Publique d'Achat et d'Echange déposé le 28 août 2008, achevée le 24 octobre 2008, GROUPE OPEN détenait 98,14% du capital et au moins 97,55% des droits de vote de la société.

Post clôture de l'OPA, GROUPE OPEN a procédé à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire portant sur le solde des actions SYLIS non apportées à l'Offre Publique d'Achat de GROUPE OPEN. Cette procédure s'est effectuée en numéraire au prix de l'Offre, soit 4,60 € par action, en application des articles 237-14 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Conformément à l'avis n° 208C1991 de l'Autorité des Marchés Financiers du 4 novembre 2008, le retrait obligatoire est intervenu le 7 novembre 2008. Post opération, GROUPE OPEN détient 100% du capital et des droits de vote de SYLIS.

SYLIS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 139 M€.

1.4 Rachat par GROUPE OPEN de 10,4 M€ dans le cadre de son OBSAAR de marché

En novembre 2008, GROUPE OPEN a racheté une partie des Obligations émises dans le cadre de l'OBSAAR de marché (dont les caractéristiques sont décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 07-329 en date du 25 septembre 2007). 20 943 obligations ont été rachetées, sur les 60 000 en circulation. Les obligations ont été rachetées pour un montant de 10,4 M€, à 65% de leur valeur nominale. Ce rachat a généré une contribution positive de 3,6 M€ (avant impôt) au résultat consolidé 2008 de GROUPE OPEN.

Cette opération s'inscrit dans le programme d'optimisation de la trésorerie de GROUPE OPEN.

1.5 Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a engagé une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements. Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre 2008.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de TEAMLOG SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre 2008) ;
- imparti à TEAMLOG SA un délai de 21 jours pour répondre (8 décembre 2008) ;
- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier 2009 pour communiquer toutes les pièces ;
- imparti un délai supplémentaire (16 février 2009) pour communiquer les "witness statements".

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

Au 31 décembre 2008, le litige opposant TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK n'ayant pas évolué de manière significative, la société TEAMLOG UK a été consolidée conformément à IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle était intégrée globalement au 31 décembre 2007.

1.6 Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008,

TEAMLOG a reçu l'assignation au fond déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le différend n'ayant pas évolué à ce jour, aucune provision n'a été comptabilisée.

2. Activité du Groupe et de la société

2.1 Analyse des résultats consolidés

Compte de résultat consolidé résumé

(en M€)	31-déc-08 12 mois	31-déc-07 12 mois
Chiffre d'affaires	226,9	185,9
Résultat opérationnel courant	8,9	13,7
Résultat opérationnel	(11,6)	12,3
Coût de l'endettement financier net	(1,0)	(3,3)
Autres produits et charges financiers	-	(0,4)
Charge d'impôt	3,4	(3,3)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,1)
Résultat net des activités poursuivies	(9,2)	5,2
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	90,8	2,1
Résultat net	81,6	7,3
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère	81,6	3,7
Intérêts minoritaires	-	3,6

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 226,9 M€ contre 185,9 M€ en 2007. Retraité du chiffre d'affaires 2007 de TEAMLOG UK le chiffre d'affaires comparable 2007 s'établit à 182,9 M€, soit une croissance de 24,2%, dont 3,3% de croissance organique. Le chiffre d'affaires de SYLIS intégré pour la période 1^{er} octobre - 31 décembre 2008 s'élève à 35,6 M€, stable par rapport à l'an dernier.

Les coûts de structure s'établissant à 218 M€ au 31 décembre 2008 sont constitués à hauteur de 72% de charges de personnel. Le poste de charges de personnel est en hausse de 22% par rapport à la clôture de l'exercice 2007, avec un impact important du fait de l'intégration de SYLIS sur le quatrième trimestre 2008.

L'effectif de GROUPE OPEN est passé de 2 446 collaborateurs au 31 décembre 2007 à 4 020 collaborateurs au 31 décembre 2008.

Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est de 8.9 M€, contre 13.7 M€ en 2007. Le ROC s'élève donc à près de 4% du chiffre d'affaires, impacté par une baisse des taux d'occupation (à 88.3% sur l'année 2008, contre 90% en 2007), la stabilité des prix, un taux de turnover à 22% ainsi que les investissements consacrés à la transformation industrielle.

La marque TEAMLOG dépréciée en totalité (cf. note page 5), soit à hauteur de 18,8 M€, au 31 décembre 2008 a fortement grevé le résultat opérationnel qui s'établit à <11,6> M€ au 31 décembre 2008. Ce dernier a, par ailleurs, été impacté à hauteur de 2 M€ par des frais de restructuration.

Au 31 décembre 2008, le résultat financier se décompose comme suit :

(en M€)	31-déc.-08	31-déc.-07
Intérêts des emprunts obligataires	(5,4)	(2,7)
Intérêts sur autres emprunts	(0,2)	(0,3)
Commission de financement	(1,1)	(1,2)
Charge sur swap de taux	(1,4)	(0,2)
Intérêts divers	(0,2)	(0,1)
Coût de l'endettement financier brut	(8,3)	(4,5)
Cession des OBSAAR	3,6	-
Autres produits de participation	0,2	0,4
Produits de cession des valeurs mobilières de placement	3,3	0,4
Autres produits de trésorerie	0,2	0,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7,3	1,2
Coût de l'endettement financier net	(1,0)	(3,3)

Le coût de l'endettement financier net s'établit à <1> M€ au 31 décembre 2008 contre <3,3> M€ au 31 décembre 2007. Cette amélioration est principalement inhérente au rachat, en novembre 2008, d'une partie des Obligations émises dans le cadre de l'OBSAAR (contribution positive de 3,6 M€ au résultat financier).

Compte tenu d'un produit d'impôt de 3,4 M€ incluant la reprise, à hauteur de 6,3 M€, de l'impôt différé passif reconnu à l'origine sur la marque TEAMLOG, le résultat des activités poursuivies s'établit à <9,2> M€ au 31 décembre 2008.

Le résultat net part du Groupe, compte tenu du résultat des activités cédées à hauteur de 90,8 M€, s'élève à 81,6 M€ au 31 décembre 2008 contre 3,7 M€ au 31 décembre 2007.

Bilan consolidé résumé

	31-déc-08	31-déc-07
(en M€)	Net	Net
Actif non courant	131,6	62,3
Actif courant	193,4	134,3
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	267,0
Capitaux propres	116,7	46,8
Passif non courant	43,8	84,1
Passif courant	164,5	87,3
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	-	239,8

Actifs non courants

Les actifs non courants s'établissent à 131,6 M€ au 31 décembre 2008 contre 62,3 M€ au 31 décembre 2007. Ces derniers sont relatifs à hauteur de 117,8 M€ aux écarts d'acquisition générés lors du rachat des sociétés TEAMLOG, OPEN IT et SYLIS.

(en M€)	Valeurs nettes	Valeurs nettes
	31-déc-08	31-déc-07
TEAMLOG	52,4	25,8
SYLIS	60,7	-
OPEN IT	4,7	4,4
Total	117,8	30,2

Par ailleurs, afin de concrétiser son plan stratégique avec la constitution d'une société de services informatiques faisant partie du top ten des SSII françaises, GROUPE OPEN a décidé de lancer le renouvellement de la marque de l'activité Services, et ainsi d'abandonner la marque TEAMLOG à horizon 2010. La décision d'abandonner la marque a été actée par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN, du 31 décembre 2008. La société a décidé en conséquence de déprécier la marque en totalité soit à hauteur de 18,8 M€ au 31 décembre 2008. Compte tenu d'un impôt différé passif reconnu à l'origine à hauteur de 6,3 M€, l'impact sur le résultat de l'exercice 2008 présente une charge nette de 12,5 M€.

Capital potentiel

OBSAR & OBSAAR

	OBSAR juillet 2004	OBSAAR septembre 2007 - Actionnaires et managers	OBSAAR septembre 2007 - Opération de marché
Date de l'assemblée	11-juin-04	12-sept-07	12-sept-07
Date du conseil d'administration	12-juil-04	12-sept-07	12-sept-07
Nombre de BSAR / BSAAR émis	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680	2 319 418	1 200 000
Date de départ d'exercice des BSAR / BSAAR	04-août-04	20-oct-09	08-oct-07
Date d'expiration des BSAR / BSAAR	04-août-09	20-oct-14	30-sept-14
Prix de souscription	14,00 €	14,50 €	15,54 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	854	-	-
Nombre total d'options annulées au 31 décembre 2008			
Nombre total de BSAR / BSAAR pouvant être souscrits au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 164 826	2 319 418	1 200 000

OBSAR Juillet 2004

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 juillet 2004, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires précitée en date du 11 juin 2004, a décidé le 23 juillet 2004, d'émettre 15 709 obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables (ensemble les OBSAR), d'une valeur unitaire de 700 € représentant un montant total de 10 996 300 €. Le Conseil d'Administration a, par décision en date du 2 août 2004, décidé l'émission de 481 OBSAR supplémentaires de 700 € de nominal chacune, représentant un montant total de 336 700 €.

Le montant total de l'emprunt s'élève donc à la somme globale de 11 333 000 € après l'émission d'un nombre total de 16 190 OBSAR.

A chaque obligation sont attachés 72 BSAR. Le nombre total de BSAR ainsi émis ressort à 1 165 680.

Un BSAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14 €.

Les BSAR peuvent être exercés à tout moment du 4 août 2004 au 4 août 2009, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 194 280 € et un produit d'émission global de 16,3 M€.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération actionnaires & managers

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation sont attachés 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

OBSAAR Septembre 2007 - Opération de marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007 a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire

de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €. Le nominal de l'OBSAAR réduit à 19,6 M€ en novembre 2008 est sans incidence sur le nombre de BSAAR potentiellement exerçables.

A chaque obligation sont attachés 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Un BSAAR permet de souscrire une action nouvelle GROUPE OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

Sur la base des conventions existantes au 31 décembre 2008, les dettes assorties de covenants dont les termes sont habituels et liés au respect d'un ou plusieurs ratios financiers calculés à partir des comptes consolidés sont détaillées ci après.

OBSAR Juillet 2004

- Endettement financier net / Situation nette consolidée < 0,7
- Endettement financier net / Cash Flow < 3

OBSAAR - Actionnaires et managers - Septembre 2007 :

- Résultat Opérationnel Courant / Frais Financiers Nets Cash > 3,0
- Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 2,5

Tous les covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Plan d'options de souscription d'actions

	Plan n°8
Date de l'assemblée	10-oct-05
Date du conseil d'administration	04-janv-06
Nombre d'actions pouvant être souscrites	489 901
Nombre total d'options attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction</i>	<i>91 000</i>
<i>Nombre de dirigeants concernés</i>	<i>1</i>
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription	11,62 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	146 650

Endettement financier

(en M€)	31-déc-08	31-déc-07
Obligations	32,4	71,1
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,1	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,6	-
Autres passifs financiers	-	-
Instruments dérivés	1,5	-
Passifs financiers non courants	36,6	71,1
Obligations	29,6	6,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,3	0,1
Découverts bancaires	8,3	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	0,4	-
Autres passifs financiers	0,6	0,4
Passifs financiers courants	40,2	6,9
Total	76,8	78,0

Les obligations émises dans le cadre de la double OBSAAR de septembre 2007 ont fait l'objet d'un classement en passifs financiers courants à hauteur de 24 M€ pour tenir compte de la possibilité d'activation de la clause de cession d'actifs détaillée dans les notes d'opération 07-0329 et 07-0328 liées à cette double émission.

Les dettes financières s'élevant à 76,8 M€ au 31 décembre 2008 sont principalement inhérentes à l'émission d'OBSAR en juillet 2004 et à la double émission d'OBSAAR effectuée en 2007.

(en M€)	Nominal	Rémunération	Échéances
OBSAR - 1er juillet 2004	5,7	Euribor 3 mois	50% en 2009
OBSAAR 2 - Actionnaires & managers Septembre 2007	40	Euribor 3 mois + 0,015%	20% en oct. 2010 40% en oct. 2011 & en oct. 2012
OBSAAR 3 - Opération de marché Septembre 2007	19,6	Taux fixe 6%	100% en sept. 2014 Remboursement à 112% à échéance

Le montant nominal de l'OBSAR 1 est de 11,3 M€. 50% des obligations ont été remboursées en juillet 2008, le solde étant de 5,7 M€ au 31 décembre 2009. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,4 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAAR 2 est de 40 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,8 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal initial de l'OBSAAR 3 de 30 M€ a été réduit à 19,6 M€ suite au rachat par GROUPE OPEN de 10,4 M€ de son OBSAAR de marché en novembre 2008. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0,3 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Pour chacune de ces émissions, les frais liés à l'opération ont été imputés nets d'impôt sur le montant nominal de l'emprunt tout comme l'impôt différé passif lié à l'opération.

Les autres dettes financières n'appellent pas de commentaire spécifique.

Information proforma

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, les agrégats présentés dans le tableau ci-dessous sont établis en simulant l'acquisition de SYLIS au 1^{er} janvier 2008.

L'acquisition ayant eu lieu au 1^{er} octobre 2008, les comptes consolidés sont retraités de compléments de coûts et de produits encourus ou estimés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 :

- prise en compte des produits et charges des sociétés du groupe SYLIS sur cette période,

- neutralisation des éventuelles opérations intragroupes sur la période.

	Comptes consolidés GROUPE OPEN 31/12/2008	SYLIS du 01/01/2008 au 30/09/2008 *	Ajustements **	Proforma 2008
(en M€)				
Chiffre d'affaires	226,9	103,0	-	329,9
Résultat opérationnel courant	8,9	3,1	-	12,0
Résultat opérationnel	(11,6)	1,4	-	(10,2)
Résultat financier	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(3,0)
Charge d'impôt	3,4	(0,2)	-	3,2
Résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	90,8	-	-	90,8
Résultat net	81,6	0,2	(1,0)	80,8

* Les informations historiques n'ont fait l'objet d'aucun retraitement, les ajustements étant non significatifs.

** Ajustement des produits financiers de GROUPE OPEN pour tenir compte d'un financement de l'acquisition au 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe travaille à l'amélioration permanente des processus de gestion afin de limiter les besoins en fonds de roulement liés à la croissance de l'activité.

2.2 Analyse des résultats de la société mère GROUPE OPEN S.A.

Comme pour les exercices précédents, notre société a continué au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, à fournir à ses filiales des prestations de management ainsi que la refacturation de différents frais.

A ce titre, nous avons réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 un chiffre d'affaires d'un montant de 3 367 milliers d'euros en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'établissait à 3 650 milliers d'euros. En l'absence d'autres produits, nos produits d'exploitation correspondent au chiffre d'affaires réalisé.

Sur l'exercice 2008, nos charges d'exploitation s'élèvent à 9 611 milliers d'euros contre 4 520 milliers d'euros au titre de 2007.

Les charges d'exploitation se décomposent principalement de la façon suivante :

- Autres charges d'exploitation : le poste s'établit à 6 962 milliers d'euros en 2008 contre 3 270 milliers d'euros en 2007. Ce poste inclut notamment les loyers des locaux que nous occupons et que nous mettons à disposition de nos filiales, ainsi que les différents frais de communication, de marketing et honoraires. L'augmentation du poste sur l'exercice est principalement inhérente aux honoraires encourus au titre des différentes opérations réalisées (cession de LOGIX, opérations sur le capital de TEAMLOG, acquisition de SYLIS).
- Charges de personnel : elles s'établissent à 1 686 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 929 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Le résultat d'exploitation s'établit à <6 244> milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre <870> milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Le résultat financier s'élevant à <2 450> milliers d'euros au 31 décembre 2008 se décompose de la façon suivante :

(en K€)	31-déc-08
Plus value sur le rachat des OBSAAR 2007	3 636
Produits de placements de trésorerie	3 295
Produits d'intérêts sur comptes-courants	834
Revenus des SWAP	242
Dépréciation nette des actions propres	(6 314)
Moins value sur contrat de liquidité	(78,0)
Intérêts sur les emprunts bancaires	(4 061,0)
Autres charges financières	(4,0)
Résultat financier	(2 450)

Le résultat exceptionnel s'élevant à 106 223 milliers d'euros au 31 décembre 2008 est inhérent à la plus value de cession réalisée sur la vente de LOGIX.

Compte tenu d'un produit d'impôt de 289 milliers d'euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 97 828 milliers d'euros contre 9 239 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

2.3 Activité des filiales

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous allons vous rendre compte de l'activité de nos principales filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

TEAMLOG et ses filiales

TEAMLOG est une Société de Services Informatiques et d'Ingénierie qui compte 2 335 collaborateurs. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 168 M€ et un résultat net de 4,4 M€. La société s'est développée rapidement, notamment par croissance externe, pour devenir une entreprise de premier plan sur son marché. Empreinte d'une culture d'excellence dans le domaine des systèmes d'information des grandes entreprises et partenaire de nombreux grands comptes, TEAMLOG propose à ses clients un large panel d'expertises dans trois métiers : le Conseil, l'Intégration de Systèmes et l'Infogérance.

SYLIS et ses filiales

En octobre 2008, GROUPE OPEN a acquis SYLIS, SSII généraliste créée en 1984 et cotée sur Euronext Paris depuis 1997.

SYLIS est implantée en France et au Benelux et a pour vocation d'offrir à ses clients européens une gamme complète de solutions informatiques. L'entreprise combine expertise haut de gamme, proximité géographique et culturelle de ses clients, ainsi que qualité de service et technologie de pointe. Elle compte, au 31 décembre 2008, 1 426 collaborateurs.

SYLIS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 138,6 M€, en très légère augmentation par rapport à 2007 (138 M€). Au 31 décembre 2008, le résultat net s'établit à 0,2 M€.

Participation minoritaire

Nous vous rappelons enfin détenir une participation minoritaire dans le capital de la société FREELANCE.com Inc (0,21%) et sa filiale française Freelance.com SA. (0,42%).

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, sur une durée normale de douze mois.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de GROUPE OPEN S.A., s'établissant à 97 827 797,82 euros au 31 décembre 2008 de la manière suivante :

Nous vous proposons de prélever une somme de globale de 3 445 110,50 € que nous vous proposons d'affecter au paiement de dividendes en numéraire. Chaque action donnera ainsi droit à un dividende net de 0,35 €.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code Générale des Impôts.

Nous vous rappelons également que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, ont la faculté d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%.

Nous vous précisons également que cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée à posteriori.

Le montant global de la distribution sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres éventuellement détenues par la Société lors de la mise en paiement du dividende.

Nous vous proposons de décider la mise en paiement de ce dividende en numéraire par l'intermédiaire de CACEIS à compter du 15 juin 2009.

Après ces prélèvements, il restera alors un disponible de 94 382 687,32 € que nous vous proposons de porter au poste Autres Réserves.

Par ailleurs, nous devons vous rappeler que votre société détenait à la clôture de l'exercice dont les comptes annuels sont soumis à votre approbation, 1 090 953 de ses propres actions (dont 1 074 444 hors contrat de liquidité), lesquelles sont inscrites en comptabilité pour un montant net global de 4 527 454,96 €. Les actions propres, hors contrat de liquidité, soit 1 074 444 actions ont été annulées par décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210, al 3 du Code de Commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède directement.

Le compte de "Réserves pour actions propres" présentant au 31 décembre 2008 un solde créditeur d'un montant de 1 044 091,62 €, inférieur à la valeur des actions propres inscrite pour un montant net de 4 527 454,96 €, nous vous proposons d'augmenter le solde de ce compte par prélèvement d'une somme de 3 483 363,34 €, sur le poste de Prime d'émission, de fusion, d'apport, et de porter ainsi le solde du compte «Réserves pour actions propres» de 1 044 091,62€ à la somme de 4 527 454,96 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-dessous le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

	Dividende net par action
Exercice clos le 31 décembre 2005	0,09 €
Exercice clos le 31 décembre 2006	Néant
Exercice clos le 31 décembre 2007	0,20 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 35 350 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3. Facteurs de risque

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Se référer au chapitre II « Facteurs de risques » du présent document.

4. Politique sociale et environnementale

Conscient que le développement durable constitue de nos jours un enjeu essentiel pour l'entreprise, GROUPE OPEN met en œuvre une série d'initiatives qui prend en compte aussi bien la dimension écologique que sociale de cette problématique. Une information détaillée figure en page 17 « Développement durable » du présent document.

4.1 Politique sociale

Les effectifs consolidés comprennent 4 046 collaborateurs (dont 1 426 collaborateurs SYLIS) au 31 décembre 2008 contre 2 446 au 31 décembre 2007.

Le partage des informations sociales passe par un point d'entrée unique via un intranet, qui allie une dimension informationnelle à une dimension collaborative, dans la plupart des sociétés du Groupe.

La politique RH fait l'objet de développements particuliers en pages 15 et 16 « Ressources Humaines » du présent document.

Description des différents processus de gestion en matière de gestion sociale :

Recrutement : Centralisé au sein de la Direction des Ressources Humaines (D.R.H.) qui recoupe les demandes qui émanent des différentes Business Units avec les offres présentes sur le marché de l'emploi. Dans cette optique, la DRH gère les relations avec les différents acteurs tels que les cabinets de recrutement, les écoles, l'APEC, les sites professionnels. L'ensemble des candidatures est centralisé au service du recrutement qui assure un suivi, constitue une base de CV et propose des statistiques sur le sujet. Lorsque le recrutement aboutit, la DRH prépare et adresse les contrats de travail aux futurs collaborateurs.

Administration du personnel : Dès son entrée au sein des entités du GROUPE OPEN, le collaborateur relève d'une administration du personnel centralisée et assurée depuis le siège social. Ce service gère l'ensemble des aspects administratifs associés à la vie du collaborateur au sein de la société (visite médicale, déclaration d'embauche, relations avec la mutuelle...). Un dossier papier est constitué pour chaque collaborateur qui est également enregistré dans l'outil interne de Gestion des Ressources Humaines (Intranet). Cet outil a pour vocation d'assurer le suivi de l'ensemble des informations statiques (Nom, prénom, N° de SS, sexe...) mais également dynamiques (emploi, coefficient, salaire...) relatives à chaque collaborateur. Il permet notamment d'élaborer les tableaux de bord indispensables à la gestion des relations sociales.

Traitement de la paie : Elle est soit réalisée en interne, soit externalisée. Dans ce cas, la gestion de la relation avec notre partenaire en la matière passe par un processus mensuel de collecte des éléments variables (trimestriel en ce qui concerne le versement des primes sur objectifs). Une fois préparés, les bulletins de paie font ensuite l'objet d'un contrôle interne. Une attention toute particulière est portée sur la gestion des congés payés et des dispositifs d'aménagement du temps de travail.

Gestion des congés payés et dispositifs d'aménagement du temps de travail : Elle fait l'objet d'un module de l'intranet Ressources Humaines. Elle est basée sur un principe de Workflow qui va de la demande du collaborateur jusqu'à la transmission des informations au cabinet de paie en passant par les différentes étapes de validation. Ce module est connecté à une application décisionnelle qui permet ensuite un contrôle automatique d'intégrité entre les informations issues de l'intranet, celles issues du logiciel de paie et, enfin, celles intégrées dans le logiciel de reporting des temps.

Gestion de la formation : Le plan annuel de formation est établi au cours du dernier trimestre de l'année civile pour l'exercice suivant. Il fait l'objet d'un processus itératif qui va jusqu'à l'intégration des demandes des collaborateurs (demandes émises au cours de Plan d'Objectif Individuel de chaque collaborateur). Le plan de formation est intégré à l'intranet, qui permet de produire un grand nombre de tableaux de suivi qui sont soumis régulièrement au Comité d'entreprise. Le suivi de la formation fait l'objet d'un processus en Workflow supervisé par le service RH et utilisant l'intranet.

Communication RH : Outre l'information traditionnelle des salariés à travers les différents panneaux d'affichage présents dans chaque agence, le service RH utilise l'intranet pour communiquer vers les collaborateurs (textes des différents accords d'entreprise, information sur les mutuelles...).

Représentation sociale : Au sein de l'entreprise, le personnel est représenté par des délégués du personnel, des représentants du comité d'entreprise et des délégués syndicaux. Les délégués du personnel rencontrent le responsable de site qui remonte les différents sujets abordés à la Direction de l'entreprise. Le comité d'entreprise se réunit tous les deux mois (hors sessions extraordinaires) les représentants du comité d'entreprise sont convoqués aux différentes réunions du Conseil d'Administration et les délégués syndicaux rencontrent très régulièrement la Direction et, en particulier, en fin de chaque année dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires et les conditions de travail.

Rémunérations : L'analyse globale des rémunérations par genre laisse apparaître un écart non significatif.

Sous-traitance : Le recours à la sous-traitance est ponctuel, lorsque l'entreprise n'a pas les ressources qui conviennent et qu'un recrutement n'est pas jugé adéquat.

Un contrat type est signé entre l'entreprise et ses prestataires de façon à obtenir notamment des garanties quant aux conditions d'emploi des personnels sous-traitants.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés : Connaissant déjà une diversité parmi les compétences et les origines des collaborateurs, GROUPE OPEN a fait de la responsabilité sociale de l'entreprise une préoccupation de premier plan. Un chef de projet dédié a ainsi été nommé en novembre 2008 afin de mettre en œuvre un programme sur la diversité et plus particulièrement sur le sujet du handicap.

4.2 Conséquences environnementales

En qualité de prestataire de services dans le secteur des technologies de l'information, les activités de notre société et de l'ensemble de ses filiales ont un impact négatif très limité sur l'environnement.

- L'activité de GROUPE OPEN et ses filiales ne nécessite pas de mesures particulières pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées ;
- Pour la même raison, elle n'entreprind pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.
- Les principales mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société GROUPE OPEN aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement sont les suivantes :
 - Recyclage, dans toute la mesure du possible, des consommables (renvoi au fournisseur des cartouches d'encre des imprimantes usagées) et des machines informatiques obsolètes (reprise par une société spécialisée en recyclage de matériels informatiques),
 - Respect des contraintes réglementaires qui s'imposent à la société ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, dans leurs diverses implantations géographiques.
- La société n'a engagé aucune dépense pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.
- Il n'existe pas au sein de notre société, de services internes de gestion de l'environnement, ni de formation spécifique. En revanche, les salariés sont encouragés à adopter un comportement respectueux de l'environnement dans leur activité professionnelle, tant en interne que chez les clients.
- La société n'a pas constitué de provisions ni de garanties pour risques en matière d'environnement.
- Au cours de l'exercice clos, la société n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.
- Enfin, notre société n'assigne pas d'objectifs particuliers à ses filiales en matière d'environnement dans la mesure où leurs activités, similaires à celles de notre société, ont un impact négatif très limité sur l'environnement.

5. Activité en matière de R&D

La société n'a pas d'activité en matière de R&D

6. Evènements post clôture

6.1 Fusion OPEN IT / TEAMLOG

La société OPEN IT a été dissoute le 30 janvier 2009 suite à son absorption par la société TEAMLOG, dont le siège social se trouve à PARIS 75017 - 97 à 103 Boulevard Pereire -inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 381 031 285. Cette opération a entraîné le transfert universel du patrimoine de la société OPEN IT à la société TEAMLOG.

6.2 Création de TEAMLOG Chine

La société TEAMLOG Chine, filiale à 100% de la société TEAMLOG Luxembourg détenue à 86% par GROUPE OPEN, a été créée en janvier 2009.

6.3 Annulation des actions auto détenues

Le 16 mars 2009, et conformément à la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008, le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN a décidé l'annulation de ses 1 074 444 actions auto détenues.

A l'issue du délai légal d'opposition des créanciers, le capital social de la société s'élèvera à 1 640 529 € et sera composé de 9 843 173 actions.

A la connaissance de la société aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

7. Perspectives sur 2009

Dans un contexte de crise majeure, le groupe entend renforcer ses fondamentaux industriels et financiers afin de conserver et consolider sa position sur le marché.

Cela passe par les quatre enjeux suivants :

- Industrialisation de la production
- Génération de trésorerie
- Référencement / Augmentation de la taille chez les clients
- Optimisation des frais de structure

8. Informations relatives au capital

8.1 Structure du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- A la connaissance de la société GROUPE OPEN, la structure de son capital au 31 décembre 2008 est la suivante :

Situation au 31 décembre 2008				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Frédéric SEBAG	2 980 819	27,3%	5 837 615	41,2%
Laurent SADOUN	1 055 177	9,7%	1 986 085	14,0%
Guy MAMOU-MANI	369 449	3,4%	631 103	4,5%
FIDELITY	1 061 016	9,7%	1 061 016	7,5%
CM - CIC SECURITIES	588 541	5,4%	588 541	4,2%
Public	3 788 171	34,7%	4 056 980	28,6%
Autocontrôle	1 074 444	9,8%	-	-
Total	10 917 617	100%	14 161 340	100,0%

- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, à l'exception toutefois des clauses d'interdiction temporaires de cession attachées aux actions issues de l'exercice de stock options, et il n'a pas été porté à la connaissance de la société GROUPE OPEN, en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce, de clauses de conventions visées audit article ;

- La société GROUPE OPEN n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;

- A la clôture de l'exercice, il n'existait pas d'actionnariat des salariés. De ce fait, la société GROUPE OPEN n'a pas mis en place de mécanismes de contrôle particulier ;

- A la connaissance de la société GROUPE OPEN, il n'existe pas de pactes d'actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;

- Il n'existe pas de règles particulières applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société. Les modalités applicables dans ces cas, sont celles prévues aux statuts ;

- A la connaissance de la société GROUPE OPEN, il n'existe pas d'accords conclus qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société à l'exception de l'OBSAAR émise en septembre 2007 pour 70 M€ ;

- Il n'existe pas, au sein de la société GROUPE OPEN, d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

8.2 Prises de contrôle

- Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 al 1 du Code de Commerce, nous vous informons que, GROUPE OPEN, suite à l'Offre Publique d'Achat lancée sur les actions de la Société SYLIS qui a été suivie d'un retrait obligatoire, possède 100 % du capital de cette dernière.

- Conformément aux dispositions de l'article R 233-19 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.

8.3 Prises de participations minoritaires

Néant

8.4 Actionnaires possédant plus des 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons ci-après de l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus des 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 3/20^{ème}, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20^{ème} ou 19/20^{ème} du capital social au 31 décembre 2008 :

* Plus du 1/20 ^{ème}	Monsieur Laurent SADOUN, CM-CIC Asset Management
* Plus du 1/10 ^{ème}	Néant
* Plus du 3/20 ^{ème}	Néant
* Plus du 1/5 ^{ème}	Néant
* Plus du quart	Monsieur Frédéric SEBAG
* Plus du tiers	Néant
* Plus de la moitié	Néant
* Plus des deux tiers	Néant
* Plus des 18/20 ^{ème}	Néant
* Plus des 19/20 ^{ème}	Néant

Par ailleurs, conformément à l'article L 233-7 du code du commerce, nous vous communiquons ci-dessous les franchissements de seuil intervenus en 2008 :

- CM-CIC Asset Management : franchissement à la hausse des 5% du capital de GROUPE OPEN le 29 janvier 2008 ;
- FIL : franchissement à la baisse des 5 % du capital et des droits de vote le 24 avril 2008 suite à la décision de FIL et FMR LLC de ne plus agréger leurs participations respectives dans les sociétés françaises cotées.

8.5 Achat par la société de ses propres actions

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-211, al. 2 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, votre Conseil d'Administration a utilisé partiellement l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 juin 2007 d'opérer sur les actions propres de la société. Cette autorisation a été remplacée par celle consentie par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008 pour une durée de dix huit mois soit jusqu'au 11 mars 2010.

Dans le cadre de ces autorisations, votre Conseil d'Administration a ainsi acquis 469 044 actions au cours moyen unitaire de 9,32 €, et a procédé à la cession de 468 325 actions au cours moyen unitaire de 9,31 € au cours de l'exercice 2008.

A la clôture dudit exercice, votre société détenait au titre du contrat de liquidité 16 509 de ses propres actions, lesquelles sont inscrites en comptabilité pour un montant net global de 68 512,35 euros.

Ces actions ont été acquises en vue de réguler le cours.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008 :

- 33 000 titres ont été acquis au cours moyen de 8,00 € en vue de leur attribution à des salariés et mandataires sociaux. A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions propres détenues par GROUPE OPEN en vue d'une attribution à des salariés est de 138 899 actions pour une valeur d'acquisition de 1 260 138,74 €, dépréciée à hauteur de 683 707,89 €. Ces actions ne sont pas spécifiquement attribuées à des plans définis.
- 935 545 titres ont été acquis en vue d'être utilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe pour une valeur d'acquisition de 9 600 131,52 €, dépréciée à hauteur de 5 717 619,77 €.

Le nombre total d'actions propres détenues par la société au 31 décembre 2008 est de 1 090 953 actions (1 074 444 hors contrat de liquidité) dont 969 264 ont été acquises courant 2008. Ces actions représentent 9,99% du capital.

8.6 Plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-dessous les différents plans des souscriptions d'actions consentis par votre Conseil d'Administration au profit du personnel de notre société et de celui de nos filiales, arrêtés au 31 décembre 2008.

	Plan n°8
Date de l'Assemblée	10-oct-05
Date du Conseil d'Administration	04-janv-06
Nombre d'actions pouvant être souscrites	489 901
Nombre total d'options attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction</i>	<i>91 000</i>
<i>Nombre de dirigeants concernés</i>	<i>1</i>
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription	11,62 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	146 650

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, aucune option de souscription d'actions n'a été levée.

Nous vous précisons que ces informations seront reprises et complétées dans le cadre du rapport spécial prévu à l'article 225-184 du Code de Commerce.

8.7 Renseignements divers

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun de nos salariés ne détient d'actions qui sont l'objet d'une gestion collective, ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

- Conformément aux dispositions de l'article 222-15-3 nouveau du Règlement Général de l'AMF, nous vous communiquons ci-dessous les opérations réalisées par des personnes responsables de la société GROUPE OPEN sur les titres de la société au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur Guy MAMOU-MANI a acheté 26 000 titres de la société GROUPE OPEN en novembre 2008 ;
- Monsieur Laurent SADOUD a acheté 35 000 titres de la société GROUPE OPEN sur les mois d'octobre et novembre 2008.

9. Informations relatives aux mandataires sociaux

9.1 Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste des mandats ou fonctions exercées dans toutes sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux : se référer au chapitre X du présent document.

9.2 Rémunération des mandataires sociaux et liste des mandats ou fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 al. 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008 à chacun des mandataires sociaux

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux de base ont été déterminés en fonction des références du marché. La rémunération versée en 2008 aux mandataires sociaux a été approuvée par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN.

Le montant des rémunérations est présenté brut avant impôt.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux par GROUPE OPEN et ses filiales durant l'exercice 2008 et au titre de l'exercice 2008 :

(en €)	Rémunérations					Total	Régime de retraite supplémentaire	Engagement post-mandat
	Fixe	Variable versé en 2008	Exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature			
Frédéric SEBAG (1)	203 885	60 470	150 000	-	9 500	423 855	12 351	Néant
Guy MAMOU-MANI	208 500	-	190 000	24 000	4 926	427 426	Néant	Néant
Laurent SADOON	86 875	-	40 000	12 000	1 932	140 807	Néant	Néant
Valérie BENVENUTO (2)	37 500	-	-	3 000	-	40 500	Néant	Néant
Dominique MALIGE (3)	-	-	-	3 000	-	3 000	Néant	Néant

(1) Frédéric SEBAG: 60 470 euros de variable dont 42 470 euros au titre de 2007 et 18 000 euros au titre de 2008. Un complément de variable de 4 900 euros du au titre de 2008 sera versé en 2009

(2) Valérie BENVENUTO, Directrice Financière de GROUPE OPEN, a été nommée administrateur de GROUPE OPEN par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008. Elle a, par ailleurs, pris la responsabilité de la Direction Administrative et Financière de TEAMLOG et de ses filiales et a été nommée par le Conseil de Surveillance de TEAMLOG du 17 septembre 2008 membre du Directoire et Directeur Général. Du 1^{er} janvier 2008 au 17 septembre 2008, Valérie BENVENUTO était membre du Conseil de Surveillance de TEAMLOG. Les rémunérations présentées couvrent la période 1^{er} octobre - 31 décembre 2008.

(3) Dominique MALIGE a été nommé administrateur de GROUPE OPEN par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008. Les rémunérations présentées couvrent la période 1^{er} octobre - 31 décembre 2008.

10. Tableau récapitulatif prévu a l'article L.225-100 du code de commerce relatif aux délégations de pouvoir en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Se référer au paragraphe XIV.8 du présent document.

11 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Se référer à la page 139 du présent document.

12 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Se référer à la section XVI.1 note 10 du présent document.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :</u>					
- capital social	1 623 581	1 640 696	1 802 560	1 819 602	1 819 602
- nombre des actions ordinaires existantes	9 741 486	9 844 176	10 815 363	10 917 617	10 917 617
- nombre des actions a dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- nombre maximal d'actions futures a créer :					
par conversion d'obligations	1 165 680	1 165 680	1 164 680		
par droits de souscription	1 264 919	1 130 876	263 200	4 830 963	4 830 963
<u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE :</u>					
- chiffre d'affaires hors taxes	1 900 177	1 966 844	2 493 817	3 096 131	3 283 583
- résultat avant impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	1 448 470	1 829 063	(1 739 440)	9 595 388	104 550 160
- impôts sur les bénéfices	(172 330)	(548 982)	-	52 500	(288 967)
- participation des salaires	-	-	-	-	-
- résultat après impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	1 557 430	2 177 288	(901 382)	9 239 140	97 827 797
- résultat distribué	-	885 975	-	2 183 523	3 445 110,5
<u>RESULTATS PAR ACTION</u>					
- résultat après impôts, participation des salaires mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,17	0,24	(0,16)	0,87	9,60
- résultat après impôts, participation des salaires et dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,22	(0,08)	0,85	8,96
- dividende attribuée à chaque action	-	0,09	-	0,20	0,35
<u>PERSONNEL</u>					
- effectif moyen des salaires pendant l'exercice	4	5	5	5	5,7
- montant de la masse salariale de l'exercice	545 010	679 993	697 384	662 000	1 225 044
- montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de L'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	216 607	252 637	291 506	267 277	459 577

XXV.2. Projets de résolution à caractère ordinaire

Première résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 d'une durée normale de douze mois tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice de 97 827 797,82 €.

Deuxième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 d'une durée normale de douze mois, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net part du groupe de 81 634 203 €.

Troisième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition d'affectation du résultat social faite par le Conseil d'Administration, et décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social clos la 31 décembre 2008 s'élevant à la somme de 97 827 797,82 € :

Distribution de dividendes	3 445 110,50 €
Le solde soit la somme de au poste « Autres réserves »	94 382 687,32 €

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élèvera donc à 3 445 110,50 €, correspondant à un dividende net par action de 0,35 €.

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement par l'intermédiaire de CACEIS à compter du 15 juin 2009.

Le montant global de la distribution sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres éventuellement détenues par la Société lors de la mise en paiement du dividende et dans le cas où la société détiendrait certaines de ses actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Dividende net par action	Avoir fiscal par action
Exercice clos le 31 décembre 2005	0,09 €	---
Exercice clos le 31 décembre 2006	Néant	Néant
Exercice clos le 31 décembre 2007	0,20 €	---

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 35 350 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Cinquième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, prend acte qu'il lui a été rappelé que la société Groupe OPEN détient à la clôture de l'exercice 1 090 953 de ses propres actions (dont 1 074 444 hors contrat de liquidité), lesquelles sont inscrites pour un montant net global de 4 527 454, 96 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L 225-210, al 3 du Code de Commerce, après avoir constaté que le compte de "Réserves pour actions propres" présente au 31 décembre

2008 un solde créditeur d'un montant de 1 044 091,62 €, inférieur à la valeur des actions propres inscrite pour un montant net de 4 527 454,96 €, décide d'augmenter le solde de ce compte par prélèvement d'une somme de 3 483 363,34 €, sur le poste de Prime d'émission, de fusion, d'apport, et de porter ainsi le solde du compte «Réserves pour actions propres» de 1 044 091,62 € à la somme de 4 527 454,96 €.

Sixième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires décide d'affecter au compte "report à nouveau" la somme de 180 925,32 € correspondant aux dividendes des exercices précédents non distribués afférents aux actions propres.

Septième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L. 225-86 du code de commerce, déclare ratifier et approuver individuellement et successivement les conventions figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes. Chacune de ces conventions fait l'objet d'un vote distinct auquel ne prend pas part la personne intéressée, ses actions n'étant pas prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

Huitième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 60 000 €.

Neuvième résolution - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SEBAG arrive à échéance, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric SEBAG – né le 28 mai 1962- demeurant 56 rue Ampère- 75017 PARIS, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tenue au cours de l'année 2015.

Dixième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Telles sont les propositions de résolutions que nous vous soumettons.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre attention, et restons à votre disposition pour fournir toutes explications utiles au cours du débat qui pourra s'instaurer après que Messieurs les Commissaires aux Comptes vous auront donné lecture de leurs rapports.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

XXV.3. Rapport du président établi en application de l'article L.225-37 du code du commerce

Mesdames, Messieurs

Conformément à la loi de Sécurité Financière du 1^{er} Août 2003, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Rapport du Président qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration a apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

Ce rapport, préparé avec l'appui de la Direction Financière de la société, a été approuvé par le Conseil d'Administration de GROUPE OPEN le 30 mars 2009.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration applique le Code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr), destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société

1.1 Organisation et fonctionnement du conseil

A. Composition du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de six ans.

Suite à la démission de Monsieur René HAZOUT et à la nomination, par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008 de Valérie BENVENUTO et Dominique MALIGE, le Conseil d'Administration est actuellement composé de cinq membres, dont un est considéré comme indépendant.

	Date de 1 ^{ère} nomination	Année de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées au sein de GROUPE OPEN	Membre indépendant
Frédéric SEBAG					
Président du Conseil d'Administration	CA du 09/08/1991	2003	2009	Néant	Non
Directeur Général	CA du 09/08/1991				
Guy MAMOU-MANI *					
Administrateur	AG du 26/05/1999	2005	2011	Néant	Non
Directeur Général	CA du 27/05/2002				
Laurent SADOUN					
Administrateur	AG 23/09/1998	2004	2010	Néant	Non
Directeur Général Délégué	CA du 27/05/2002				
Valérie BENVENUTO					
Administrateur	AG du 12/09/2008	N/A	2014	Directeur Financier	Non
Dominique MALIGE					
Administrateur indépendant	AG du 12/09/2008	N/A	2014	Néant	Oui

* Par décision de l'AG du 12 septembre 2008, Guy MAMOU-MANI assure la co-Présidence du Conseil d'Administration en compagnie de Frédéric SEBAG

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration est conforme à celle définie dans le rapport consolidé AFEP-MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr) qui prévoit qu' « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

B. Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

Les mandats exercés par les membres du Conseil d'administration font l'objet d'un développement spécifique chapitre X.2 présent rapport.

C. Rémunérations

Les rémunérations de toute nature accordées aux mandataires sociaux font l'objet d'un développement spécifique chapitre XI présent rapport.

D. Administrateur parmi les actionnaires salariés

Valérie BENVENUTO, Administrateur, est salariée et actionnaire.

E. Cumul des mandats

Aucun dirigeant mandataire social n'est salarié de la Société.

F. Rôle du conseil

Le fonctionnement et l'organisation du conseil d'administration sont définis dans les articles 15 à 18 des statuts. Le conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et ses principales orientations. Il assure la gestion dans les limites statutaires et légales.

G. Réunions du conseil

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du Groupe.

Le conseil s'est réuni au cours de l'exercice 2008 avec un taux de participation ou de représentation de 100 %. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- Arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- Avis du Conseil sur des opérations exceptionnelles (OPA SYLIS et TEAMLOG, OPR-RO TEAMLOG) ;
- Cession de la société LOGIX

H. Règlement intérieur

Il n'y a pas de règlement formalisé régissant le fonctionnement du conseil. Le conseil d'administration respecte les règles de fonctionnement et d'organisation décrites aux articles 15 à 18 des statuts.

Dans un esprit de transparence, tous les administrateurs ont un devoir de vigilance égal, avec une liberté de jugement propre et respectant la collégialité des décisions prises.

En matière de déontologie, les mesures que le conseil s'applique sont conformes aux mesures en application dans la société, évitant par la même que des informations initiées soient divulguées abusivement, et permettant des transactions sécurisées au niveau des actions de la société.

Dans le respect de l'intérêt de la société et des actionnaires, les membres du conseil ont l'obligation de faire part de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel et de s'abstenir de participer aux votes correspondants.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Les comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Le comité stratégique

Il éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations en cours. Il veille au maintien des grands équilibres financiers. Dans ce cadre, sont examinés les options ou projets stratégiques présentés par les directions générales, avec leurs conséquences, les opportunités d'acquisitions, les axes de développement.

Membres

Frédéric SEBAG

Guy MAMOU-MANI

Valérie BENVENUTO

Le comité d'audit

Il a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de s'assurer :

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

La Société dispose déjà d'un organe, le Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du comité. Par conséquent, et conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, la Société n'a pas institué de Comité d'Audit distinct.

Le comité des rémunérations

Il assiste le conseil sur les rémunérations des directions générales, les attributions de stock options, l'évolution des membres du conseil.

Membres

Guy MAMOU-MANI

Frédéric SEBAG

Le comité de direction

Le comité est composé des directeurs et responsables d'activité. Instance opérationnelle de pilotage et de performance de l'activité, de coordination et de suivi de projets, il se réunit mensuellement selon les lieux d'implantation géographique. Il constitue une force de proposition dans la conduite de la stratégie du Groupe.

1.3 Evaluation des travaux du conseil

Le process visant à évaluer les travaux du conseil de manière formalisée est en cours d'étude.

1.4 Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Conformément à l'article 19 des statuts le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric SEBAG assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Messieurs Guy MAMOU-MANI et Laurent SADOON nommés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2002 directeurs généraux délégués, disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

1.5 Autres informations

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale : se référer aux articles 23 à 31 des statuts.

Publication des informations prévues à l'article L 225-100-3 du Code du Commerce : se référer au paragraphe XXV.1 point 8.1 du présent document.

2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 Description générale du contrôle interne

Le Groupe a adopté la définition du contrôle interne proposée dans le guide de référence établi par le groupe de travail sur les valeurs petites et moyennes (VaMPs) et entériné par l'Autorité de Marchés Financiers en janvier 2008, selon lequel le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

2.2 Périmètre du contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne du Groupe s'appliquent à toutes les filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

2.3 Recensement et dispositif de gestion des risques

Le Groupe est exposé dans l'exercice de ses activités à un ensemble de risques détaillés chapitre II « Facteurs de risques » du rapport financier annuel 2008. Sont notamment abordés le risque de liquidité, les risques de change et de taux d'intérêt, les risques sur actions détenues, les risques particuliers liés à l'activité, les risques juridiques et procédures judiciaires et d'arbitrage.

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation d'objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir les activités de contrôle appropriées.

Au cours de l'exercice 2008, GROUPE OPEN a mis en œuvre un projet spécifique visant à une amélioration du dispositif de contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. Pour ce faire, le Groupe a procédé à :

- L'élaboration d'une cartographie des processus et risques financiers majeurs ;
- L'identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus ;
- La définition de contrôle de prévention et de détection pour chaque processus jugé critique.

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application de normes et procédures contribuant à garantir les orientations fixées par la Direction Générale.

2.4 Composantes du contrôle interne

2.4.1 Environnement de contrôle

Les grandes orientations en matière de contrôle interne sont déterminées en fonction des objectifs de la société et communiquées à l'ensemble des collaborateurs.

Structure de gouvernance

Le Groupe dispose d'une structure de gouvernance adaptée afin de formaliser, d'expliquer, d'engager et de contrôler les dispositions et les orientations décidées par le conseil d'administration. Le Groupe est fortement attaché aux valeurs d'intégrité, de responsabilité et d'éthique.

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur :

- Un rôle central des comités dans l'organisation et le processus de décision général ;
- Un caractère centralisé des procédures et des modes de gestion, avec un contrôle hiérarchique à priori des décisions et un suivi strict des objectifs individuels ;
- Un suivi commercial, financier et marketing mensuel, support de différents comités de contrôle et de suivi opérationnel.

Délégation et autorisation des décisions

Le Groupe et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle du Groupe repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et elle s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe. L'attribution de délégations de pouvoir opérationnelles, ponctuelles ou récurrentes, relève de la mission de la Direction générale. Ces délégations de pouvoir sont mises à jour et formalisées régulièrement en fonction du rôle et des responsabilités des délégataires.

2.4.2 Procédures de contrôle

Le dispositif de contrôle interne repose sur des procédures clés (formelles ou non), des instructions ou formulaires structurant les processus, la responsabilisation des directions en charge des activités, la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle pour les processus majeurs. Par ailleurs, la direction effectue des revues périodiques pour évaluer l'efficacité et l'efficience du dispositif et en déduire des axes de progrès.

2.4.3 Information

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

2.4.4 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société. Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système de contrôle interne. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

En outre, lors de la mise en place des contrôles, il est nécessaire de tenir compte du rapport coût / bénéfice et de ne pas développer des systèmes de contrôle inutilement coûteux quitte à accepter un certain niveau de risque.

3. Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.1 Organisation financière et comptable

Le conseil d'administration, responsable de la fiabilité et de l'intégrité de l'information financière et comptable, s'appuie sur la Direction financière principalement en charge de la comptabilité, de la consolidation et du contrôle de gestion.

La direction financière du Groupe est garante des éléments diffusés dans le cadre de la communication financière tant interne qu'externe.

3.2 Process financiers

Pour réaliser un contrôle efficace de ses opérations, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de reporting (budgétaire, prévisionnel, opérationnel et comptable) nécessaires au pilotage du Groupe.

Consolidation statutaire et rapports financiers

Les comptes consolidés sont établis semestriellement à partir des informations transmises par les filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe : chaque filiale est tenue de transmettre au service de consolidation, dans les délais impartis, une liasse de consolidation dûment complétée. La consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel régulièrement mis à jour.

Les données consolidées et les points spécifiques présentés dans les rapports financiers (i.e : tests d'impairment, engagements hors bilan, valorisation des avantages accordés aux salariés) sont contrôlés tant par le Groupe que par les commissaires aux comptes.

Budgets et reporting

Le budget est l'outil fondamental de pilotage du Groupe. Arrêté par le conseil d'administration en concertation avec chaque directeur de pôle au vu des performances passées, des orientations stratégiques définies par le Groupe et des évolutions prévisibles des marchés, le budget fixe les objectifs à atteindre et conditionne la rémunération des managers opérationnels.

Un reporting est réalisé mensuellement par les équipes du contrôle de gestion, garantes des correctes imputations des opérations comptables dans les outils de gestion. Le reporting, revu mensuellement dans le cadre de réunion avec les opérationnels, permet de comparer les indicateurs de performance relativement au budget et aux périodes antérieures.

Contrôle de l'information financière

A chaque arrêté semestriel et annuel, des contrôles spécifiques portant sur l'information financière sont effectués. Les principaux contrôles sont les suivants :

- une revue de toutes les opérations significatives en collaboration avec la direction juridique du Groupe ;
- une revue de la valeur des actifs incorporels (les acquisitions significatives font l'objet d'impairment test visant à s'assurer de la retranscription comptable des ces actifs) ;
- un examen de la situation fiscale ;
- un recensement des engagements hors bilan pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Communication de l'information financière

Elle fait l'objet d'un contrôle interne rigoureux qui porte en particulier sur les trois vecteurs de communication suivants : le rapport annuel (et Document de Référence à l'appui duquel peuvent être réalisées des opérations financières), les communiqués de presse à caractère financier, les documents destinés aux réunions d'analystes et d'investisseurs.

3.3 Perspectives

Le Groupe va poursuivre sa démarche d'amélioration continue de son système de contrôle interne, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de contrôle et de gestion et de renforcer son dispositif de gestion des risques.

Le Président du Conseil d'Administration
Frédéric SEBAG

XXV.4. Rapport spécial du conseil d'administration prévu à l'article 1 225-184 du code de commerce sur les options de souscription d'actions

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-dessous les différents plans de souscription d'actions consentis par votre Conseil d'Administration au profit du personnel de notre société et de celui de nos filiales, arrêtés au 31 décembre 2008.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008 il n'a été levé aucune option de souscription d'actions.

Nous vous communiquons ci-dessous l'état des différents plans d'options de souscription d'actions de notre société en vigueur au 31 décembre 2008.

	Plan n°8
Date de l'assemblée	10-oct-05
Date du conseil d'administration	04-janv-06
Nombre d'actions pouvant être souscrites	489 901
Nombre total d'options attribuées	146 650
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction</i>	<i>91 000</i>
<i>Nombre de dirigeants concernés</i>	<i>1</i>
Date de départ d'exercice des options	04-janv-08
Date d'expiration des options	03-janv-10
Prix de souscription	11,62 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2008	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	146 650

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions de la société à quelconque des mandataires sociaux de la société Groupe OPEN.

En outre, aucun des mandataires sociaux titulaire d'options de souscription d'actions de la société n'a exercé tout ou partie des options dont il est titulaire au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008.

Telles sont les informations que nous devons vous communiquer par application des dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce.

Paris, le 30 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

XXV.5. Rapport spécial du conseil d'administration prévu à l'article 1 225-209 alinéa 2 du code de commerce sur l'utilisation des actions propres achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons ci-dessous de la réalisation des opérations d'achat d'actions propres réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, votre Conseil d'Administration a utilisé partiellement l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 juin 2007

d'opérer sur les propres actions de la société. Cette autorisation a été remplacée par celle consentie par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2008 pour une durée de dix huit mois soit jusqu'au 11 mars 2010.

Dans le cadre de ces autorisations, votre Conseil d'Administration a ainsi :

▪ Dans le cadre du contrat de liquidité

Acquis 469 044 actions au cours moyen unitaire de 9,32 €, et a procédé à la cession de 468 325 actions au cours moyen unitaire de 9,31 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

▪ Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres

- Acquis 33 000 actions au cours moyen de 8,00 € en vue de leur attribution à des salariés et mandataires sociaux.
- Acquis 935 545 actions en vue d'être utilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe.

A la clôture dudit exercice, votre société détenait 1 090 953 de ses propres actions, se répartissant comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Dans le cadre du programme de rachat d'actions | 1 074 444 actions |
| - Dans le cadre du contrat de liquidité | 16 509 actions |

Ces actions sont inscrites en comptabilité au 31 décembre 2008 pour un montant net global de 4 527 454,96 €.

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2008 représentent 9,99% du capital.

Telles sont les informations que nous devons vous communiquer par application des dispositions de l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce.

Paris, le 30 mars 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

XXV.6. Rapports des commissaires aux comptes

XXV.6.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Open, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4.12 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2.4.1 de l'annexe indique que des tests de dépréciation des actifs immobilisés sont réalisés annuellement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant au minimum sur une période de trois ans.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses retenues ainsi que leur traduction chiffrée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres des compagnies régionales de Paris et de Versailles

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Nexia International

Fabrice HUGLIN

Any ANTOLA

XXV.6.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code du commerce, sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Open et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Attestation sur l'établissement des autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres des compagnies régionales de Paris et de Versailles

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Nexia International

Fabrice HUGLIN

Any ANTOLA

XXV.6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Open, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.3 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations réalisées par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres des compagnies régionales de Paris et de Versailles

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

Nexia International

Fabrice HUGLIN

ERNST & YOUNG et Autres

Any ANTOLA

XXV.6.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec M. Laurent Sadoun, administrateur de votre société

Nature et objet

Votre société a acheté des actions Logix à M. Laurent Sadoun. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 19 février 2008.

Modalités

En 2008, M. Laurent Sadoun a cédé 142.640 actions Logix à votre société pour un prix de € 6.215.070.

2. Avec M. Guy Mamou-Mani, administrateur de votre société.

Nature et objet

Votre société a acheté des actions Logix à M. Guy Mamou-Mani. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 19 février 2008.

Modalités

En 2008, M. Guy Mamou-Mani a cédé 400 actions Logix à votre société pour un prix de € 17.428.

3. Avec M. Frédéric Sebag, administrateur de votre société

Nature et objet

Votre société a acheté des actions Logix à M. Frédéric Sebag. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 19 février 2008.

Modalités

En 2008, M. Frédéric Sebag a cédé 400 actions Logix à votre société pour un prix de € 17.428.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Logix

Nature et objet

- a. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Logix.

Modalités

Votre société a facturé € 320.957 hors taxes au titre de cette convention pour l'exercice 2008.

Nature et objet

- b. Convention de gestion de trésorerie

La société Logix a adhéré à la convention de gestion de trésorerie de votre société.

Modalités

La société Logix a bénéficié d'avances de trésorerie jusqu'au 31 mai 2008, dont le solde est nul au 31 décembre 2008. Les avances de trésorerie consenties par votre société à la société Logix au cours de l'exercice 2008 ont donné lieu à des intérêts calculés au taux de 4 % l'an, soit un montant de € 169.184 pour l'exercice 2008.

2. Avec la société Open IT

Nature et objet

- a. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Open IT.

Modalités

Votre société a facturé € 170.000 hors taxes au titre de cette convention pour l'exercice 2008.

Nature et objet

- b. Convention de gestion de trésorerie

La société Open IT a adhéré à la convention de gestion de trésorerie de votre société.

Modalités

Les avances de trésorerie consenties par Open IT à votre société au cours de l'exercice 2008 ont donné lieu à des charges d'intérêts calculés au taux annuel de 4 %, soit un montant de € 4.414 pour l'exercice 2008.

3. Avec la société Teamlog

Nature et objet

- a. Convention d'apport en compte courant

Dans le cadre d'une convention d'apport en compte courant, votre société a accordé des avances d'un montant de M€ 10,5 à la société Teamlog. Les avances ont été réduites à M€ 8,95 le 5 août 2008.

Modalités

Les avances accordées par votre société à la société Teamlog ont porté intérêts au taux fiscalement déductible au titre de l'exercice 2008. Les intérêts facturés par votre société à la société Teamlog se sont élevés à € 393.181 pour l'exercice 2008.

Nature et objet

- b. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Teamlog.

Modalités

Le montant des prestations a été fixé à € 492.000 par an. Un avenant a fixé le montant à € 792.000 à partir du 1^{er} octobre 2008. Votre société a facturé € 567.000 à la société Teamlog au titre de cette convention pour l'exercice 2008.

Nature et objet

- c. Prorogation du crédit-vendeur

Votre société a prorogé le crédit-vendeur qu'elle a accordé à la société Teamlog pour le règlement du prix de cession des actions Innetis.

Modalités

La prorogation du crédit vendeur de M€ 18,5, accordé par votre société à la société Teamlog dans le cadre de la cession des actions Innetis a pris fin en mars 2008. Les intérêts facturés par votre société à la société Teamlog, au titre du crédit vendeur, se sont élevés à € 271.463 pour l'exercice 2008.

Nature et objet

- d. Engagement de caution

Votre société a consenti une caution au profit de la banque OBC afin de garantir une autorisation de découvert de la société Innetis qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Teamlog.

Modalités

L'autorisation de découvert de la société Teamlog, garantie par votre société, s'élève à € 450.000. Au 31 décembre 2008, le montant du découvert est nul.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres des compagnies régionales de Paris et de Versailles

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

Nexia International

Fabrice HUGLIN

ERNST & YOUNG et Autres

Any ANTOLA

1. Table de concordance

Le présent Document de Référence est établi conformément au guide d'élaboration spécifique aux valeurs moyennes et petites établi par l'Autorité des marchés Financiers. Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE.

	Pages
<u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u>	
1.1 Personnes responsables	120
1.2 Déclaration des personnes responsables	120
<u>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u>	
2.1 Information sur les contrôleurs légaux des comptes	121
2.2 Changements	121
<u>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u>	
3.1. Informations historiques	27
3.2. Informations intermédiaires	n/a
<u>4. FACTEURS DE RISQUE</u>	20 à 23
<u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</u>	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 24 à 26
5.2. Investissements	27 à 28
<u>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</u>	
6.1. Principales activités	10 à 14
6.2. Principaux marchés	10 à 14
6.3. Evènements exceptionnels	n/a
6.4. Dépendance éventuelle	21
6.5. Position concurrentielle	21
<u>7. ORGANIGRAMME</u>	
7.1. Description sommaire	29
7.2. Liste des filiales importantes	83
<u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	n/a
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n/a
<u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u>	
9.1. Situation financière	64 à 117
9.2. Résultat opérationnel courant	68
<u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	27, 44, 70
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	69
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	91 à 93, 104 à 105
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	30, 58
10.5. Sources de financement attendues	n/a
<u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u>	27 à 28
<u>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</u>	30 à 32
<u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</u>	32
<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	
14.1. Organes d'administration et de direction	33 à 38, 142 à 144
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	38
<u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	39 à 42
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	39 à 42
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	
16.1 Mandats actuels	33 à 37
16.1. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	37
16.2. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	19, 43
16.3. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	43, 142 à 146

	Pages
<u>17. SALARIÉS</u>	
17.1. Informations sur les salariés	43
17.2. Participation et options de souscription d'actions	43
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	43
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	
18.1. Actionnaires	44
18.2. Droits de vote différents	45
18.3. Détention et contrôle de l'émetteur	44, 58 à 59
18.4. Accords liés au contrôle	58 à 59
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	63, 153 à 155
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u>	
20.1. Informations financières historiques	27, 64, 139
20.2. Informations financières pro-forma	81, 116
20.3. Etats financiers	65 à 116
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	64
20.5 Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.6 Politique de distribution des dividendes	25, 132
20.7 Procédure judiciaire et d'arbitrage	20
20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	79 à 82
<u>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	117
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>	117
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</u>	117
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	8 à 9, 117
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	119

2. Table de rapprochement avec le Rapport Financier Annuel

(Conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et du Règlement Général AMF)

Informations	Pages
1. Comptes annuels	107 à 116
2. Comptes consolidés	65 à 106
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	151 à 152
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	149 à 150
5. Rapport de gestion	122 à 141
6. Honoraires des Commissaires aux comptes	106
7. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	142 à 146
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	150 à 151
9. Attestation des personnes responsables	120